

INITIATION AU PMSI A TRAVERS LE SNDS

Formation élaborée conjointement par





Sommaire

- 1. Introduction : la genèse du PMSI et l'évolution du financement**
- 2. L' alimentation des données du PMSI**

Principaux concepts et exercices d'application sur :

- 3. Le PMSI MCO**
- 4. Les Actes et Consultations Externes**
- 5. Le PMSI SSR**
- 6. Le PMSI HAD**
- 7. Le PMSI PSY**

Introduction

- **La Genèse du PMSI**
- **Les modes de Financements (Nomenclatures CIM 10, CCAM et T2A)**
- **La Réforme**

La genèse du PMSI – Histoire aux Etats-Unis

- Yale, 1975 : Partant d'une base de données réelles, l'équipe de Robert Fetter construit 467 groupes iso-ressources de patients. Ce sont les Diagnosis Related Groups (DRG), définis par :
 - * les caractéristiques démographiques du patient,
 - * sa pathologie et ses comorbidités,
 - * les soins délivrés.
- New-Jersey, 1980 : 1ère utilisation dans quelques hôpitaux avec financement à partir de l'éventail des cas traités (case-mix).
- 1982 : Medicare, système fédéral, adopte ce système pour financer les soins de ses allocataires.

La genèse du PMSI – Histoire en France

Deux décisions sont prises en 1983 :

- Financement par une dotation globale, déterminée pour chaque établissement annuellement;
- Modulation de cette dotation par des indicateurs médicaux recueillis pour chaque patient traité, en s'inspirant de la méthode DRG de Robert FETTER.

On doit donc « médicaliser » les informations : c'est le « Projet de Médicalisation des Systèmes d'Information »

Le PMSI

qui deviendra

« Le Programme de Médicalisation des Systèmes d'Information »

Phase expérimentale :

- Création d'une Mission PMSI au sein de la Direction des Hôpitaux
- Formation de référents régionaux
- Arrêté du 14 février 1985 : Application de la réforme de 1983 portant sur la gestion et le financement des établissements ; première mention des GHM et des coûts par pathologie.
- Arrêté du 3 octobre 1985 et Circulaire du 4 octobre 1985 : Création du traitement automatisé d'informations nominatives pour déterminer des GHM ; création des Médecins DIM ; définition du contenu des RSS.

La genèse du PMSI – Histoire en France PMSI-MCO 1983 à 1991

- Circulaire du 5 août 1986 : Première classification des GHM (V0) ; premier progiciel « Groupeur » pour une analyse locale de l'activité.
- Circulaire du 24 juillet 1989 : Généralisation du PMSI à tous les établissements publics ; transmission des données aux autorités sanitaires pour moduler la dotation globale ; première diffusion du logiciel « Groupeur » pour analyser l'activité ; organisation pratique des Départements d'Information Médicale (DIM).
- 1988 : Constitution d'une base expérimentale 1983-1988, à partir des données médicales recueillies dans certains hôpitaux (Grenoble, Niort, etc.)
- Nombreux travaux à partir de cette base (Groupe Image, CRG, CGS)

La genèse du PMSI – Histoire en France PMSI-MCO 1983 à 1991

- Loi de 1991 – Réforme hospitalière : « ... les établissements de santé, publics et privés, procèdent à l'analyse de leur activité [...] ils mettent en œuvre des systèmes d'information qui tiennent compte notamment des pathologies et des modes de prise en charge en vue d'améliorer la connaissance et l'évaluation de l'activité et des coûts et de favoriser l'optimisation de l'offre de soins ... »
- Mise en place progressive de Départements d'Information Médicale (DIM), de Médecins DIM et de Techniciens (TIM)

La genèse du PMSI – Histoire en France 1992 à 2004

- 1992 : Parution du premier manuel d'utilisation des GHM
- Le PMSI-MCO se met peu à peu en place
- Construction des PMSI-SSR et PMSI-HAD
- Élaboration laborieuse du PMSI en Psychiatrie, le RIM-P (Recueil d'Information Médicalisée en Psychiatrie)
- Les données deviennent de plus en plus riches, mais la classification des GHM se complexifie passant de 471 GHM en 1990 à 701 en 2004.
- Certains cliniciens s'emparent du PMSI pour leurs travaux, suivis plus tard par les épidémiologistes.

- Le PMSI devient obligatoire :

- MCO Établissements publics 1994
- Établissements privés 1996
- SSR Établissements publics 1998
- Établissements privés 2003
- HAD 2005
- RIMP - Psychiatrie 2006

La genèse du PMSI – Histoire en France

**L'exhaustivité et la fiabilité des données augmentent d'année en année
Les études épidémiologiques deviennent possibles**

- MCO 1997
- SSR 2008
- HAD 2005
- RIM-P 2011

La genèse du PMSI – Activité recueillie dans chaque PMSI

	Nombre de patients	Nombre de séjours / journées / Actes	Nombre d'établissements
MCO	12,2 millions	18,6 millions de séjours (Hospitalisation Complète + Ambulatoire, hors séances)	1 944
SSR	1 million	33,4 millions de journées hospitalisation Temps complet	1 646
HAD	116 000	5,2 millions de journées	291
Psy (hospitalisation)	420 000	19,7 millions de journées Hospitalisation Temps Complet	551
Psy (Ambulatoire, établissements sous DAF)	2,1 M	21,4 millions d'actes	

* source: [Chiffres-clés ATIH 2017](#)

Introduction

- La Genèse du PMSI
- Les modes de Financements (Nomenclatures CIM 10, CCAM et T2A)
- La Réforme

Classifications et nomenclatures utilisées dans le PMSI

Une classification internationale :

CIM-10 : les diagnostics

Classification internationale des maladies et problèmes de santé connexes – 10^{ème} révision V0 : 1893

Les différentes nomenclatures nationales tous PMSI (*y compris le RIM-P pour la CCAM à partir de 2017*) :

NGAP : nature de prestation codée en B2 et non en PS5 (C, B, AMI, ...)

CCAM : actes techniques médicaux et dentaires

« Classification commune des actes médicaux »

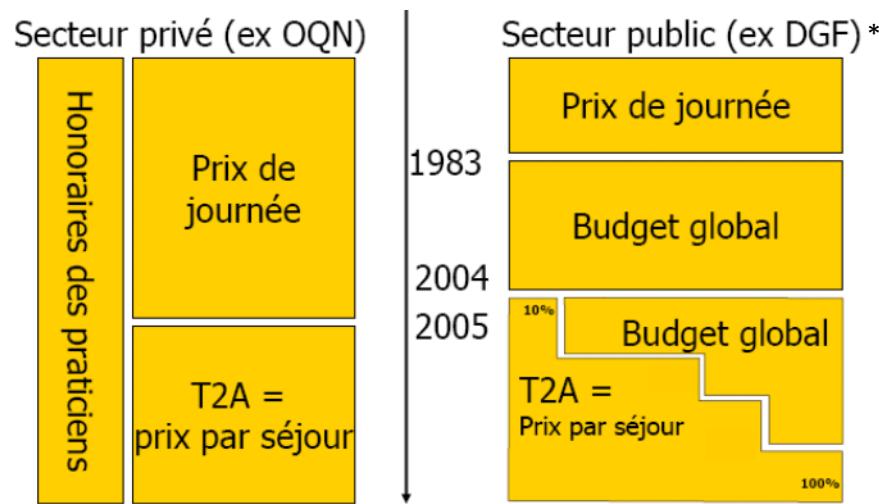
V0 : janvier 2002

UCD et LPP : médicaments coûteux et dispositifs médicaux

CSARR : actes de rééducation et réadaptation (PMSI SSR uniquement)

La tarification à l'activité (T2A)

- Depuis 2004, nouveau mode de financement des établissements de santé.
- Créée dans le cadre du plan 'Hôpital 2007'.
- Repose sur la mesure et l'évaluation de l'activité effective des établissements qui détermine les ressources évaluées.
- Remplace un double système de financement qui distinguait les établissements selon qu'ils soient publics ou privés
- vise davantage de souplesse pour adapter les ressources aux évolutions de l'offre aux soins.



*le secteur public renvoi aux établissements publics ainsi qu'aux ESPIC (établissement de santé privé d'intérêt collectif)

La tarification à l'activité (T2A)

Financements directement liés à l'activité

SEJOURS

GHS , aménagements et suppléments : EXH, EXB =
Extrêmes
GHT (HAD)
REA, REP, STF, SRC (SROS réanimation)
NN3, NN2, NN1 (Néonatalogie)
SRA, SSC (Médecine à soins particulièrement coûteux)

AUTRES PRISES EN CHARGE

Actes externes / Consultations
SE=sécurité et environnement hospitalier
FFM = soins externes
ATU = urgences
PO = prélèvement d'organes
D = dialyse
IVG

MEDICAMENTS, DMI (payés en sus sur liste)

Autres financements (dotation)

Prestations d'hospitalisation

Missions d'Intérêt général et
d'Aide à la Contractualisation
(MIGAC)

FORFAITS ANNUELS

FAU = urgences
FAG = transplantations et greffes
CPO = prélèvements d'organes

Introduction

- **La Genèse du PMSI**
- **Les modes de Financements (Nomenclatures CIM 10, CCAM et T2A)**
- **La Réforme**

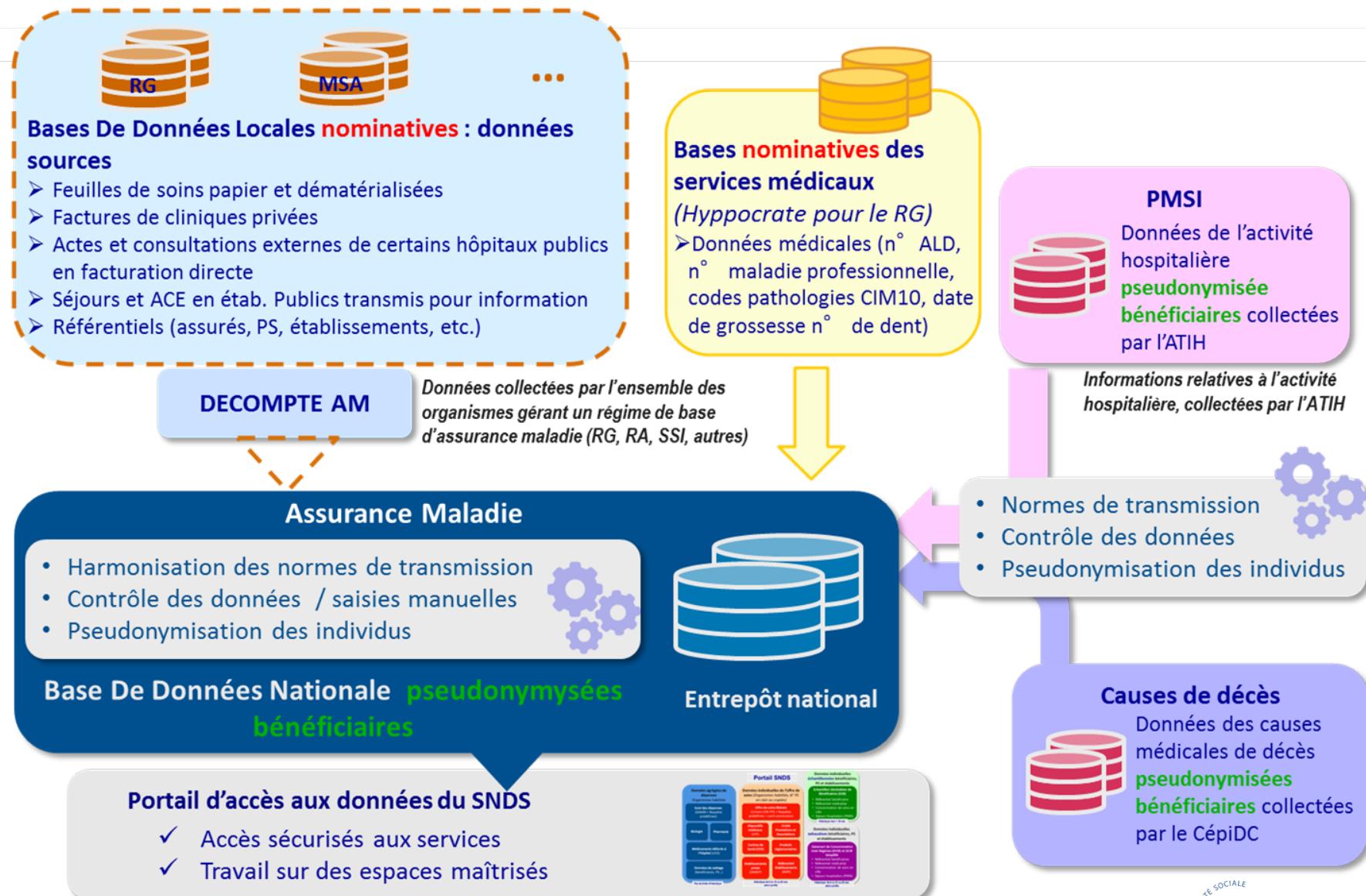
La réforme de la T2A – Plan santé 2022

- Inclus dans le Projet de loi de financement de la Sécurité Sociale 2019
- Révision du financement des hôpitaux avec objectif de diminuer la part de la tarification à l'activité et prendre en compte la pertinence des soins en incluant une dimension qualité.
- Dès 2019 concernera les pathologies chroniques telles que le diabète et l'insuffisance rénale chronique
- Elargissement prévu en 2020 à d'autres pathologies
- Instauration d'un forfait qui globalise la prise en charge de chaque patient
- Rémunération au parcours
- Mieux soigner les patients à un moindre coût

L'alimentation des données du PMSI

- Schéma d'alimentation des données du PMSI (de l'établissement à l'entrepôt ATIH)
- Intégration des tables du PMSI dans le SNDS
- Rappels : historiques, conditions d'accès et profils

Intégration des données du PMSI dans le SNDS



La pseudonymisation des identifiants bénéficiaires



Pseudonyme



Identifiant de bénéficiaire ayant subi une **pseudonymisation** afin d'**empêcher** la possibilité d'**identification directe** de l'individu

Règles strictes concernant la **gestion des pseudonymes du bénéficiaire**



Changement de pseudonymisation des identifiants bénéficiaires

tous les **2 ans** environ



Consignes de base à suivre **impérativement** afin de :

- **Faciliter** les futurs traitements de migration
- **Réussir la migration** de vos tables



5 Consignes à respecter

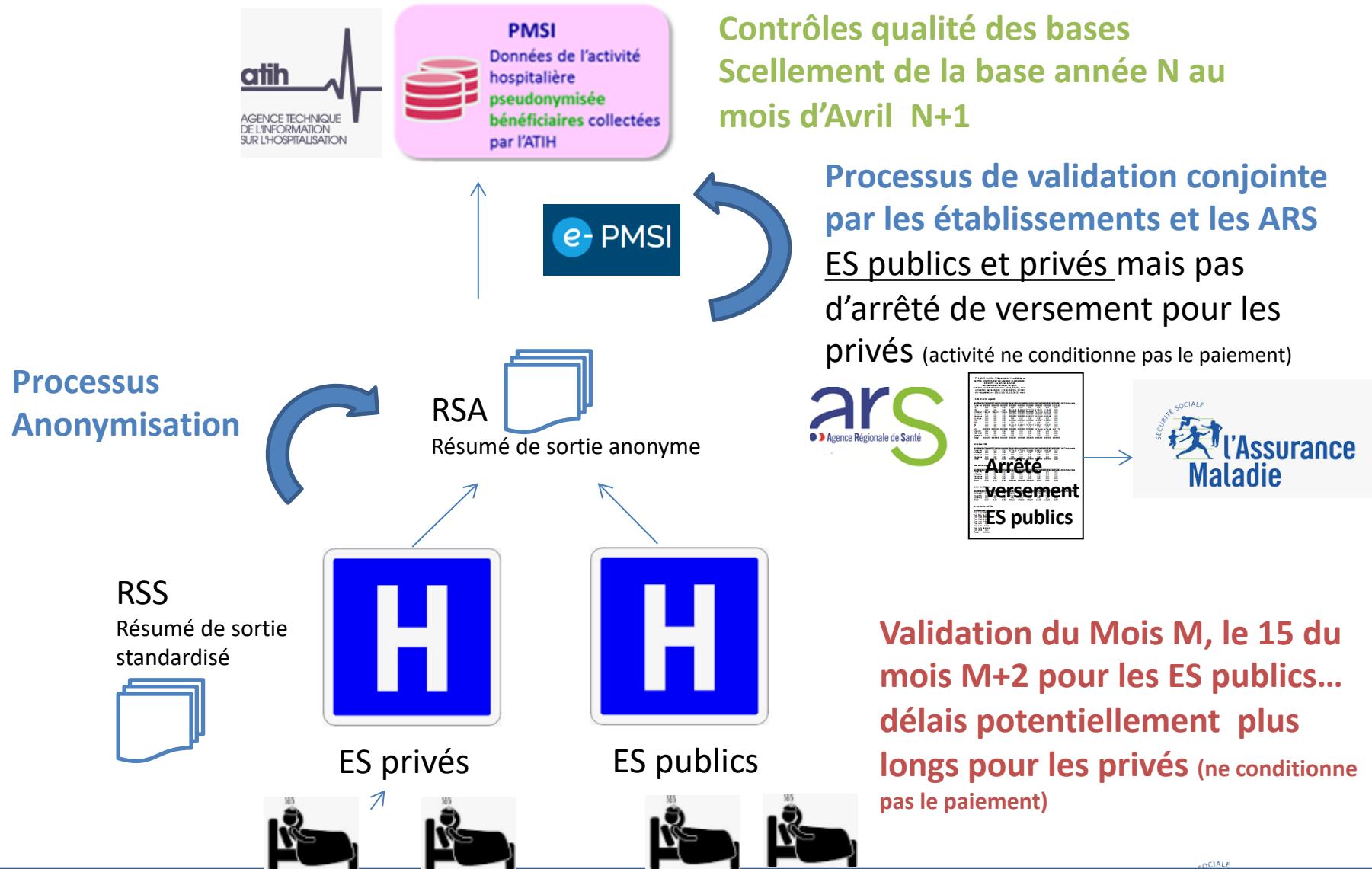


- 1 Ne pas renommer les identifiants bénéficiaires**
- 2 La concaténation des variables BEN_NIR_PSA||BEN_RNG_GEM doit être renommée en BEN_NIR_TOT**
- 3 Eviter de créer des champs composites**
- 4 Respecter les règles de nommage SAS**
 - Ne pas mettre de caractères spéciaux et espaces dans vos noms de répertoires, tables ou variables car le traitement de pseudonymisation ne les détecte pas. (NB : le underscore « _ » est toléré)**
 - Ne pas commencer un nom de variable par un chiffre**
- 5 Supprimer régulièrement les tables non utilisées**

L'alimentation des données du PMSI

- Schéma d'alimentation des données du PMSI (de l'établissement à l'entrepôt ATIH)
- Intégration des tables du PMSI dans le SNDS
- Rappels : historiques, conditions d'accès et profils

Schéma d'alimentation des données du PMSI



L'alimentation des données du PMSI

- Schéma d'alimentation des données du PMSI (de l'établissement à l'entrepôt ATIH)
- Intégration des tables du PMSI dans le SNDS
- **Rappels : historiques, conditions d'accès et profils**

Historique et périodicité d'alimentation du PMSI



Historique du PMSI = 6,10 ou 20 ans max selon organisme depuis année 2005

Chargement du PMSI = annuel + infra annuel pour MCO, HAD, SSR et PSY depuis 2017

Historisation des fichiers

- PMSI MCO annuel définitif et infra annuel temporaire
- PMSI HAD annuel et infra annuel
- PMSI SSR annuel (et infra annuel depuis 2017)
- PMSI PSY annuel (et infra annuel depuis 2017)

The screenshot shows a SAP BusinessObjects InfoView interface. The left pane displays a tree view of document categories: 'Tout' (All), 'Mes favoris' (Favorites), 'Boîte de réception' (Inbox), 'Dossiers publics' (Public Folders), 'SNIRAM' (under Dossiers publics), and 'PMSI' (under Dossiers publics). The right pane is a table titled 'Titre' (Title) with columns for 'Titre' and 'Actions'. It lists various documents such as 'Ateliers PMSI', 'PMSI - HAD', 'PMSI - MCO', 'PMSI - PSY', 'PMSI - SSR', and several '0. Communiqué' documents from 2016 and 2015. At the bottom, there is a link to '0.Liste des tables du PMSI annuel 2005 à 2016'.

table	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
T_MCOxxA	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
T_MCOxxB		X	X	X	X	X	X	X	X	X	
T_MCOxxBPHN							X				
T_MCOxxBPHNA							X	X	X	X	X
T_MCOxxBPHNC							X	X	X	X	X
T_MCOxxBPHNP							X	X	X	X	X
T_MCOxxC	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
T_MCOxxCES										v	

mensuel 2013	mensuel 2014	mensuel 2015	mensuel 2016
X	X	X	X
X	X	X	X
X	X	X	X
X	X	X	X

Tables MCO annuelles

Aucune restriction géographique

Source des données = ATIH

- **Table annuelle définitive :**

- est une base scellée en avril de l'année suivante par l'ATIH
- est disponible courant juillet de l'année suivante dans le SNIIRAM/SNDS
- contient des tables supplémentaires par rapport aux tables mensuelles
- chaque séjour de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris (APHP), de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Marseille (APHM) et des Hospices Civils de Lyon (HCL) figure en double : sous le FINESS géographique et le FINESS juridique.

Attention : à partir de 2018, les séjours géographiques de l'APHP, l'APHM et des HCL ne seront plus fournis.

Tables MCO infra-annuelles

- **Tables « infra annuelles » de données cumulatives, non exhaustives et non définitives**

Les variables d'identification des séjours et des Actes et Consultations Externes (ACE) sont regénérées à chaque transmission (chaque mois) de données à la CNAM.

Un séjour identifié avec un RSA_NUM = X en juillet sera identifié avec un RSA_NUM = Y dans la base d'août. A chaque transmission, les établissements renvoient à l'ATIH l'ensemble des séjours et ACE terminés depuis le début de l'année, le contenu des séjours peut donc être modifié entre 2 envois.

Il n'y a pas de doublons géographiques pour l'APHP, l'APHM et les HCL dans les données infra-annuelles.

Les tables infra-annuelles ne sont pas fournies pour les utilisateurs accédant au SNDS sur projet et travaillant sur une extraction de données DCIR-PMSI (uniquement PMSI annuel)

Conditions d'accès : Les identifiants potentiels dans le PMSI

Dans le PMSI, présence de 2 catégories d'identifiants potentiels (rendant la ré identification possible) :

- 1 Le code géographique de résidence du bénéficiaire
- 2 La date exacte des soins (date entrée/sortie séjour)

(il existe 3 autres identifiants potentiels SNDS non présents dans le PMSI : Année et mois de naissance du bénéf / Date exacte de décès / Commune du décès)

Tables PMSI MCO

Type de données	Catégorie de données sensibles	Variable	Libellé Variable	Table SAS	Années concernées (= xx)
Identifiant potentiel	1 Commune de résidence du bénéficiaire	BDI_COD	Code géographique de résidence	T_MCOxxB	2005 à 2017
				T_MCOxxFASTC	2009 à 2017
	Date de soins 2	DAT_HOS	Date d'hospitalisation	T_MCOxxSTC	2012 et 2017
		PRS_HOS_DTD	Date d'hospitalisation	T_MCOxxSTC	2012 et 2013
		ENT_DAT	Date d'entrée	T_MCOxxC et T_MCOxxCSTC	2009 à 2017
		EXE_SOI_DTD	Date d'entrée (format date)	T_MCOxxC et T_MCOxxCSTC	2009 à 2017
		EXE_SOI_DTF	Date de sortie (format date)	T_MCOxxC et T_MCOxxCSTC	2009 à 2017
		NUM_DAT_AT	Numéro accident du travail ou date d'accident	T_MCOxxC, T_MCOxxFA, T_MCOxxFASTC	2015 à 2017
		SOR_DAT	Date de sortie	T_MCOxxC et T_MCOxxCSTC	2009 à 2017
		DAT_DEB_FAC	Date début facturation	T_MCOxxSTC	2017
		DAT_DEB_FAC	Date début facturation	T_MCOxxSTC	2017
		DAT_PEC	Date de prise en charge	T_MCOxxSTC	2017

Tables PMSI HAD

Type de données	Catégorie de données sensibles	Variable	Libellé Variable	Table SAS	Années concernées (= xx)
Identifiant potentiel	1 Commune de résidence du bénéficiaire	BDI_COD	Code géographique de résidence	T_HADxxB	2005 à 2017
				T_HADxxC	2009 à 2017
	Date de soins 2	ENT_DAT	Date d'entrée	T_HADxxC	2009 à 2017
		EXE_SOI_DTD	Date d'entrée (format date)	T_HADxxC	2009 à 2017
		EXE_SOI_DTF	Date de sortie (format date)	T_HADxxC	2009 à 2017
		SOR_DAT	Date de sortie	T_HADxxC	2009 à 2017
		NUM_DAT_AT	Numéro accident du travail ou date d'accident de droit commun	T_HADxxC et T_HADxxFA	2015 à 2017
		DAT_DEB_FAC	Date début facturation	T_HADxxSTC	2017
		DAT_FIN_FAC	Date début facturation	T_HADxxSTC	2017
		DAT_PEC	Date de prise en charge	T_HADxxSTC	2017

Attention le profil donnant accès au seul identifiant potentiel « code géographique de résidence » ne permet pas de visualiser les données médicales en même temps (causes médicales de décès, codes ALD, codes CIM10, diagnostics PMSI, N° GHS) ; il est conseillé d'utiliser le profil qui a la date des soins en priorité.

Conditions d'accès : Les identifiants potentiels dans le PMSI

Tables PMSI SSR

Type de données	Catégorie de données sensibles	Variable	Libellé Variable	Table SAS	Années concernées (= xx)
Identifiant potentiel	1 Commune de résidence du bénéficiaire	BDI_COD	Code géographique de résidence	T_SSRRxxB	2005 à 2017
				T_SSRRxxFASTC	2015 à 2017
	Date de soins	ENT_DAT	Date d'entrée	T_SSRRxxC	2009 à 2017
				T_SSRRxxCSTC	2013 à 2017
	2	EXE_SOI_DTD	Date d'entrée (format date)	T_SSRRxxC	2009 à 2017
				T_SSRRxxCSTC	2013 à 2017
		EXE_SOI_DTF	Date de sortie (format date)	T_SSRRxxC	2009 à 2017
				T_SSRRxxCSTC	2013 à 2017
		DAT_DEB_FAC	Date début facturation	T_SSRRxxSTC	2017
		DAT_FIN_FAC	Date début facturation	T_SSRRxxSTC	2017
		DAT_PEC	Date de prise en charge	T_SSRRxxSTC	2017
		SOR_DAT	Date de sortie	T_SSRRxxC	2009 à 2017
		NUM_DAT_AT	Numéro accident du travail ou date d'accident de droit commun	T_SSRRxxC T_SSRRxxFA et T_SSRRxxFAST	2015 à 2017

Tables PMSI PSY

Type de données	Catégorie de données sensibles	Variable	Libellé Variable	Table SAS	Années concernées (= xx)
sensible	1 Commune de résidence du bénéficiaire	BDI_COD	Code géographique de résidence	T_RIPxxR3A et T_RIPxxRSA	2007 à 2017
		ENT_DAT	Date d'entrée	T_RIPxxC	2009 à 2017
		EXE_SOI_DTD	Date d'entrée (format date)	T_RIPxxC	2009 à 2017
		EXE_SOI_DTF	Date de sortie (format date)	T_RIPxxC	2009 à 2017
		DAT_DEB_FAC	Date début facturation	T_RIPxxSTC	2017
		DAT_FIN_FAC	Date début facturation	T_RIPxxSTC	2017
		DAT_PEC	Date de prise en charge	T_RIPxxSTC	2017
		SOR_DAT	Date de sortie	T_RIPxxC	2009 à 2017
		NUM_DAT_AT	Numéro accident du travail ou date d'accident de droit commun	T_RIPxxC et T_RIPxxFA	2015 à 2017

Conditions d'accès : Les données médicales dans le PMSI

Tables PMSI MCO

Type de données	Catégorie de données sensibles	Variable	Libellé Variable	Table SAS	Années concernées (= xx)
médicale	ASS_DGN	Diagnostics associés	T_MCOxxD	2005 à 2017	
		DGN_PAL	Diagnostic principal	T_MCOxxB	2005 à 2017
				T_MCOxxUM	2008 à 2017
	DGN_REL	Diagnostic relié	T_MCOxxB	2005 à 2017	
			T_MCOxxUM	2008 à 2017	
	ETE_GHS_NUM	Numéro de GHS (format numérique)	T_MCOxxB et T_MCOxxFB	2005 à 2017	
			T_MCOxxVALO	2011 à 2017	
			T_MCOxxGV11	2009	
			T_MCOxxGV11B	2009 et 2010	
	ETE_GHS_NUM	Numéro de GHS (format numérique)	T_MCOxxGV11C	2010 et 2011	
			T_MCOxxGV11D	2011 et 2012	
			T_MCOxxGV11E	2012 et 2013	
			T_MCOxxGV11F	2013 et 2014	
			T_MCOxxGV11G	2014 et 2015	
			T_MCOxxGV2016	2015 et 2016	
			T_MCOxxGV2017	2016 et 2017	
			T_MCOxxGV2018	2017	
			T_MCOxxZ	2011 à 2017	
			T_MCOxxGV11	2008 et 2009	
GHM_NUM	GHM_NUM	Numéro de GHM	T_MCOxxGV10C	2010 et 2011	
			T_MCOxxGV11C	2009 et 2010	
			T_MCOxxGV11B	2011 et 2012	
			T_MCOxxGV11D	2012 et 2013	
			T_MCOxxGV11E	2013 et 2014	
			T_MCOxxGV11F	2014 et 2015	
			T_MCOxxGV11G	2015 et 2016	
			T_MCOxxGV2016	2016 et 2017	
			T_MCOxxGV2017	2017	
			T_MCOxxGV2018	2018	
			T_MCOxxZ	2019	
			T_MCOxxGV10B	2020	

Type de données	Catégorie de données sensibles	Variable	Libellé Variable	Table SAS	Années concernées (= xx)
médicale	GHS_NUM	GHS_HS_INNOV	GHS si non prise en compte de l'innovation	T_MCOxxB	2015 à 2017
		GHS_NUM	Numéro de GHS	T_MCOxxB et T_MCOxxFB	2005 à 2017
				T_MCOxxVALO	2011 à 2017
				T_MCOxxGV11	2009
				T_MCOxxGV11B	2009 et 2010
				T_MCOxxGV11C	2010 et 2011
				T_MCOxxGV11D	2011 et 2012
				T_MCOxxGV11E	2012 et 2013
				T_MCOxxGV11F	2013 et 2014
				T_MCOxxGV11G	2014 et 2015
		GHS_THEO	N°GHS des GHM regroupé	T_MCOxxGV2016	2015 et 2016
				T_MCOxxGV2017	2016 et 2017
				T_MCOxxGV2018	2017
				T_MCOxxZ	2018
				T_MCOxxGV10B	2019
ORP_COD	ORP_COD	GHS_SUP_COD	Code du supplément (n° GHS)	T_MCOxxZ	2011 à 2017
		GRC_GHM	GHM calculé par la clinique	T_MCOxxB	2005 à 2017
		GRG_GHM	GHM calculé par le GENRSA	T_MCOxxB	2005 à 2017
		GV9_GHM	GHM en V9	T_MCOxxGV9	2005 à 2007
		GV10B_GHM	GHM en V10b	T_MCOxxGV10B	2007
		ORP_COD	Code ORPHA	T_MCOxxORP	2013 à 2017

Conditions d'accès : Les données médicales dans le PMSI

Tables PMSI HAD

Type	Catégorie de données sensibles	Variable	Libellé Variable	Table SAS	Années concernées (= xx)
médicale	DGN_ASS	Diagnostic associé	T_HADOxxD	2010 à 2017	
	DGN_ASS_MPP	Diagnostic lié au MPP	T_HADxxDMPP	2012, 2014 à 2017	
	DGN_ASS_MPA	Diagnostic lié au MPA	T_HADxxDMPA	2012, 2014 à 2017	
	DGN_PAL	Diagnostic principal	T_HADxxB	2005 à 2011, 2014 à 2017	
	DGN_PAL1 à DGN_PAL7	Diagnostic associé 1 à 7	T_HADxxB	2007 à 2009	
	ETA_GRP_GHPC	Groupage établissement : N° du GHPC	T_HADxxB	2005 à 2009	
	ETE_GHS_NUM	Numéro de GHT (format numérique)	T_HADxxGRP et T_HADxxGRE	2005 à 2017	
			T_HADxxFB	2010 à 2017	
	GHT_NUM	Numéro de GHT	T_HADxxGRP et T_HADxxGRE	2005 à 2017	
			T_HADxxFB	2010 à 2017	
	GRE_GRP_GHPC	N° de GHS	T_HADxxGRE	2010 à 2017	
	PAP_GRP_GHPC	Groupage PAPRICA : N° du GHPC	T_HADxxGRP	2005 à 2017	

Tables PMSI PSY

Type de données	Catégorie de données sensibles	Variable	Libellé Variable	Table SAS	Années concernées (= xx)
médicale	ASS_DGN	Diagnostic associé	T_RIPxxR3AD et T_RIPxxRSAD	2007 à 2017	
	DGN_PAL	Diagnostic principal	T_RIPxxR3A et T_RIPxxRSA	2007 à 2017	
	ETE_GHS_NUM	N° de GHS (format numérique)	T_RIPxxFB	2010 à 2017	
	GHS_NUM	N° de GHS	T_RIPxxFB	2010 à 2017	

Conditions d'accès : Les données médicales dans le PMSI

Tables PMSI SSR

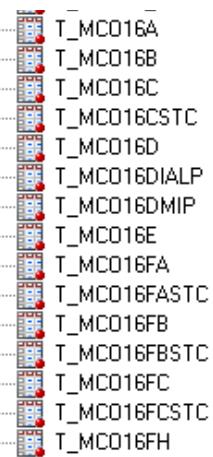
Type de données	Variable	Libellé Variable	Table SAS	Années concernées (= xx)
médicale	ASS_DGN_1 à ASS_DGN_5	Diagnostic associé n°1 à 5	T_SSRxxB	2005 à 2008
	ASS_DGN_6 à ASS_DGN_20	Diagnostic associé n°6 à 20	T_SSRxxB	2007 et 2008
	DGN_COD	DAS	T_SSRxxD	2009 à 2017
	ETE_GHS_NUM	N° GHS (format numérique)	T_SSRxxFB	2007 à 2017
	ETL_AFF	Affectation étiologique	T_SSRxxB	2005 à 2017
	FP_PEC	Finalité principale de prise en charge	T_SSRxxB	2005 à 2017
	GHJ_COD	Code GMD	T_SSRxxGHJ	2005 à 2012
	GHS_NUM	N° GHS	T_SSRxxFB	2007 à 2017
	GME	GME	T_SSRxxGME	2012
	GME_COD	GME	T_SSRxxGME	2013 à 2017
	GMT_NUM	N° GMT	T_SSR7xxB et T_SSRxxGME	2017
	GRC_GHJ	GHJ de l'établissement	T_SSRxxB	2005 à 2012
	GRC_GME	GME - Groupage Etablissement	T_SSRxxB	2013 à 2017
	GRG_GHJ	GHJ du GENRHA	T_SSRxxB	2005 à 2012
	GRG_GME	GME - Groupage GENRHA	T_SSRxxB	2013 à 2017
	MOR_PRP	Manifestation morbide principale	T_SSRxxB	2005 à 2017

Dans le concret : les tables PMSI du portail SNDS

Tables PMSI MCO annuelles

ORAVUE (préfixées T_MCO) =

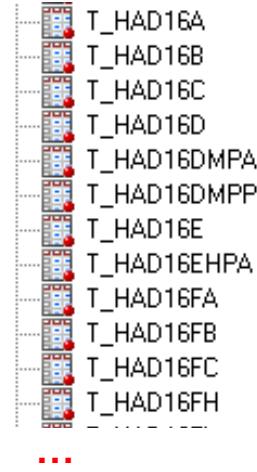
Séjours et diagnostics hospitaliers



Tables PMSI HAD annuelles

ORAVUE (préfixées T_HAD) =

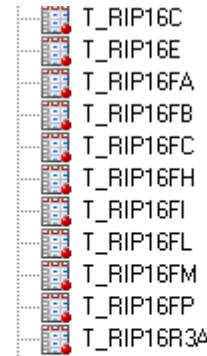
Hospitalisation à domicile



Tables PMSI PSY annuelles

ORAVUE (préfixées T_RIP) =

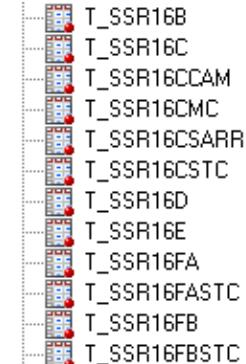
Séjours psychiatriques



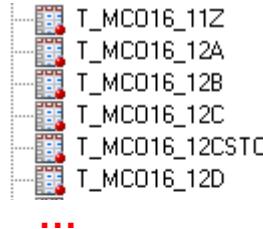
Tables PMSI SSR annuelles

ORAVUE (préfixées T_SSR) = Soins

de Suite et de Réadaptation



Et tables PMSI MCO HAD PSY et SSR infra annuelles cumulées pour la dernière année



Dans le concret : les tables PMSI du portail SNDS

■ Documentation dans le portail SNIIRAM/PMSI

iel | Liste de documents | Ouvrir | Envoyer à |

Nouveau | Ajouter | Organiser | Actions

SNIIRAM

- _Documentation SNIIF
- + Actualités SNIIRAM
- + Cartographie
- + DCIR-DCIR Simplif
- + Documentation
- + EGB
- + Formation
- + Manuels utilisateur
- Offre de service
- PMSI
 - Ateliers PMSI
 - PMSI - HAD
 - PMSI - MCO
 - PMSI - PSY
 - PMSI - SSR

Titre	Dernier
0. Formats MCO 2018 infraannuel complet MAJ 13/12/2018	
1. Formats MCO 2017 annuel complet MAJ 25/06/2018	
2. Formats MCO 2017 infraannuel complet MAJ 18/12/17	
3. Communiqué suppression doublons dans PMSI MCO Publié le 8 décembre 2016	
4. Table et variable MCO mensuel maj 05/09/2016	
5. Tables et variables MCO 2015 maj 05/09/2016	
6. Tables et variables MCO 2012 mis à jour le 30 septembre 2015	
7. Tables et variables MCO mensuel 2015 maj du 28 déc 2015 suite renommage variables -	

Tableau Excel décrivant les tables, les formats de variables,tous PMSI

■ Liste des tables, champs, création / Formats des variables, descriptions...

Liste des tables

où aa correspond à l'année		
Onglet	Table correspondante	Description
A	T_MCOaaA	Acte CCAM
B	T_MCOaaB	Description du Séjour
C	T_MCOaaC	NIR patient et Dates de soin
D	T_MCOaaD	Diagnostic associé
E	T_MCOaaE	Etablissement
UM	T_MCOaaUM	Unité médicale
GV2017	T_MCOaaGV2017	Table de passage en version de GHM à partir de mars de l'année
GV2018	T_MCOaaGV2018	Table de passage en version de GHM à partir de mars de l'année suivante
UPGV	T_MCOaaUPGV	Types d'autorisations d'unités médicales à portée globale valides
LEG	T_MCOaaLEG	Fichier donnant toutes les erreurs détectées par la fonction groupage
STC	T_MCOaaSTC	Prise en charge
VALO	T_MCOaaVALO	Valorisation des séjours
DMIP	T_MCOaaDMIP	Fich comp dm1 en sus
DIALP	T_MCOaaDIALP	Fich comp dialyse péritonéale en sus
IVG	T_MCOaa_nnIVG	Fich comp IVG
MED	T_MCOaaMED	Fich comp medicament en sus
MEDATU	T_MCOaaMEDATU	Fich comp médicament soumis à autorisation temporaire d'utilisation
MEDTHROMBO	T_MCOaaMEDTHROMBO	Fich comp Méd. thrombolytiques pour le traitement des AVC ischémiques
PIE	T_MCOaaPIE	Fich comp prestation inter établissement
PORG	T_MCOaaPORG	Fich comp prélèvement d'organe
Z	T_MCOaaZ	Fich comp radiothérapie
VALOACE	T_MCOaaVALOACE	Valorisation des actes et consultations externes
CSTC	T_MCOaaCSTC	ACE NIR/date
FASTC	T_MCOaaFASTC	ACE Entete facture
FBSTC	T_MCOaaFBSTC	ACE Prestation
FCSTC	T_MCOaaFCSTC	ACE Honoraire
FHSTC	T_MCOaaFHSTC	ACE medicament en sus
FLSTC	T_MCOaaFLSTC	ACE biologie NABM
FMSTC	T_MCOaaFMSTC	ACE actes CCAM
FPSTC	T_MCOaaFPSTC	ACE DM1 en sus
FA	T_MCOaaFA	OQN Entete facture
FB	T_MCOaaFB	OQN Prestation
FC	T_MCOaaFC	OQN Honoraire
FI	T_MCOaaFI	OQN Interruption séjour
FL	T_MCOaaFL	OQN biologie NABM
FH	T_MCOaaFH	OQN medicament en sus
FM	T_MCOaaFM	OQN actes CCAM
FD	T_MCOaaFD	OQN DM1 en sus

I [Liste_tables](#) [Liste_variables](#) [Liste_Doublons_Etab_Géo](#) A B C D E UM DMIP STC VA

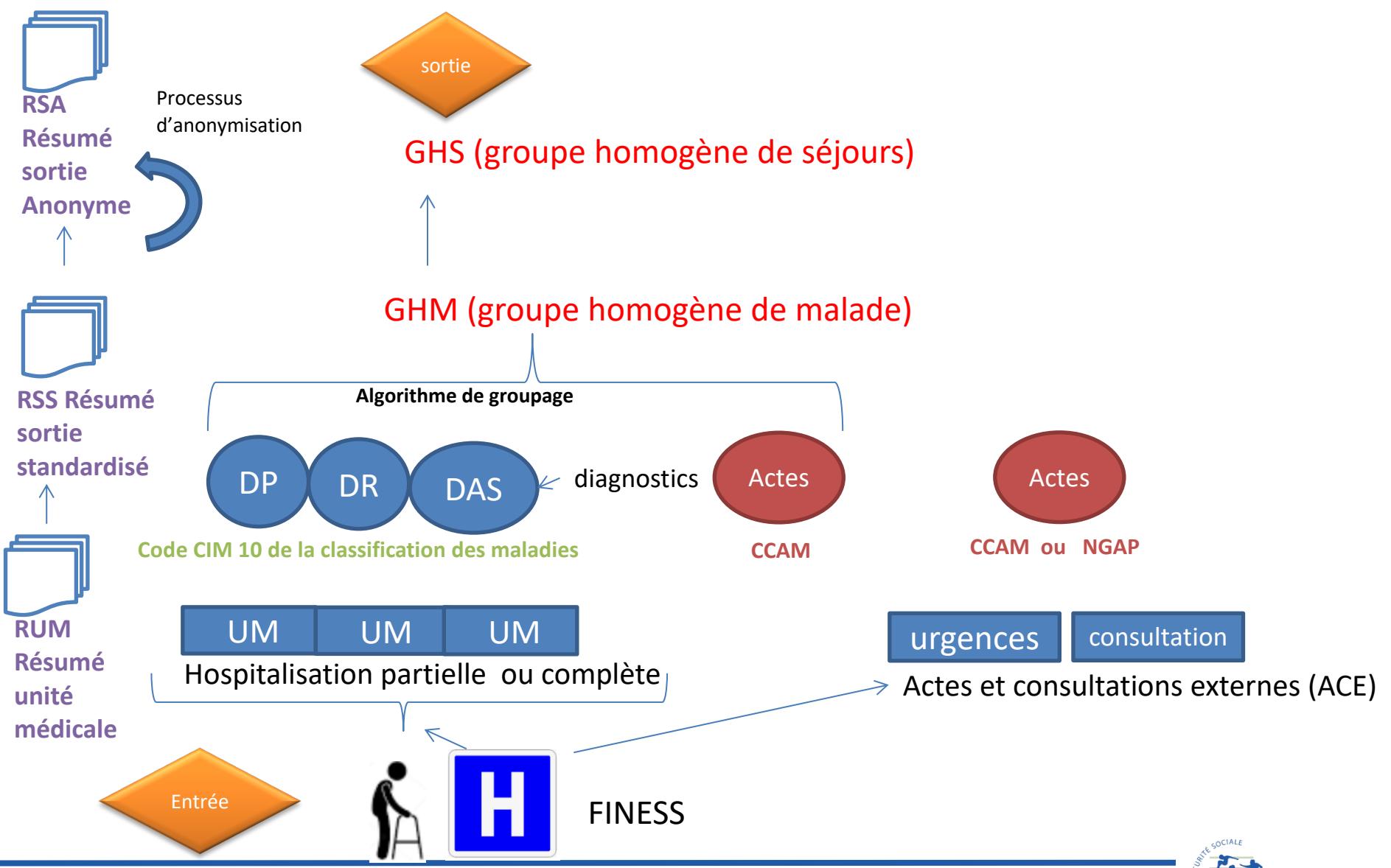
Table A : Table des actes

Nom variable	Libellé	Type	Longueur
STA_NUM	Numéro FINESS e-PMSI	char	9
RSS_NUM	Numéro de version du format du RSA	char	3
RSA_NUM	N° d'index du RSA	char	10
ENT_DAT_DEL	Délai depuis la date d'entrée	num	3
CDC_ACT	Code CCAM	char	7
EXT_PMSI	Extension PMSI	char	3
PHA_ACT	Phase	char	1
ACV_ACT	Activité	char	1
DOC_ACT	Extension documentaire	char	1
MOD_ACT	Modificateurs	char	4
REM_EXP_ACT	Remboursement exceptionnel	char	1
ANP_ACT	Association non prévue	char	1
VBR_EXE_ACT	Nombre de réalisations de l'acte n° 1 pendant le séjour	num	2
cmp_dat	Dates de validité de l'acte compatibles avec les dates du	char	1

PMSI MCO : principaux concepts et exercices

Schéma simplifié des concepts

Chaque concept fera l'objet d'une présentation spécifique



Définition

Le **Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS)** recense l'ensemble des établissements de santé.

A chaque établissement et à chaque entité juridique est attribué un numéro FINESS à 9 caractères dont les 2 premiers correspondent au numéro du département d'implantation

Pour tous les départements d'Outre-Mer, les deux premiers caractères sont 97 et le quatrième caractère précise dans ce cas, le département : 1 = Guadeloupe, 2 = Martinique, 3 = Guyane et 4 = Réunion. Pour Saint-Pierre-et-Miquelon, les deux premiers caractères sont 97 et le quatrième caractère est le 5. Pour Mayotte, les deux premiers caractères sont 98.

Dans le PMSI, l'entité qui fait référence diffère selon le cas :

- Secteur public (ex DGF) : entité **juridique** (paiement déclenché sur le juridique)
- Secteur privé (ex OQN) + ESPIC : entité **géographique** (T2A pour chaque établissement)

Les catégories d'établissements

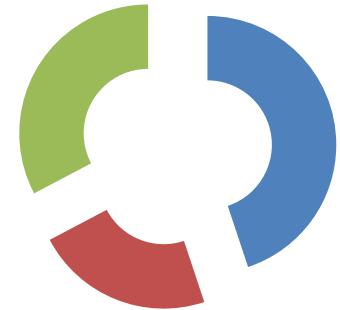
Il existe 2 grandes catégories d'établissements

✓ Public (ex-DGF : Dotation Globale de Financement)

- Les centres hospitaliers universitaires/régionaux (CHU/CHR)
- Les centres Hospitaliers (CH) classés en 3 catégories suivant leur taille. Les ex-hôpitaux locaux (HL) en font partie
- Les établissements Privés participant au service public hospitalier (ESPIC : établissements de santé privés d'intérêt collectif anciennement PSPH) : les centres de lutte contre le cancer (CLCC) en font partie.

✓ Privé (ex-OQN : Objectif Quantifié National)

- Etablissements Privés ne participant pas au service public (à but lucratif)



- Secteur public
- Secteur privé non lucratif
- Secteur privé à but lucratif

Source DREES les établissements de santé 2018

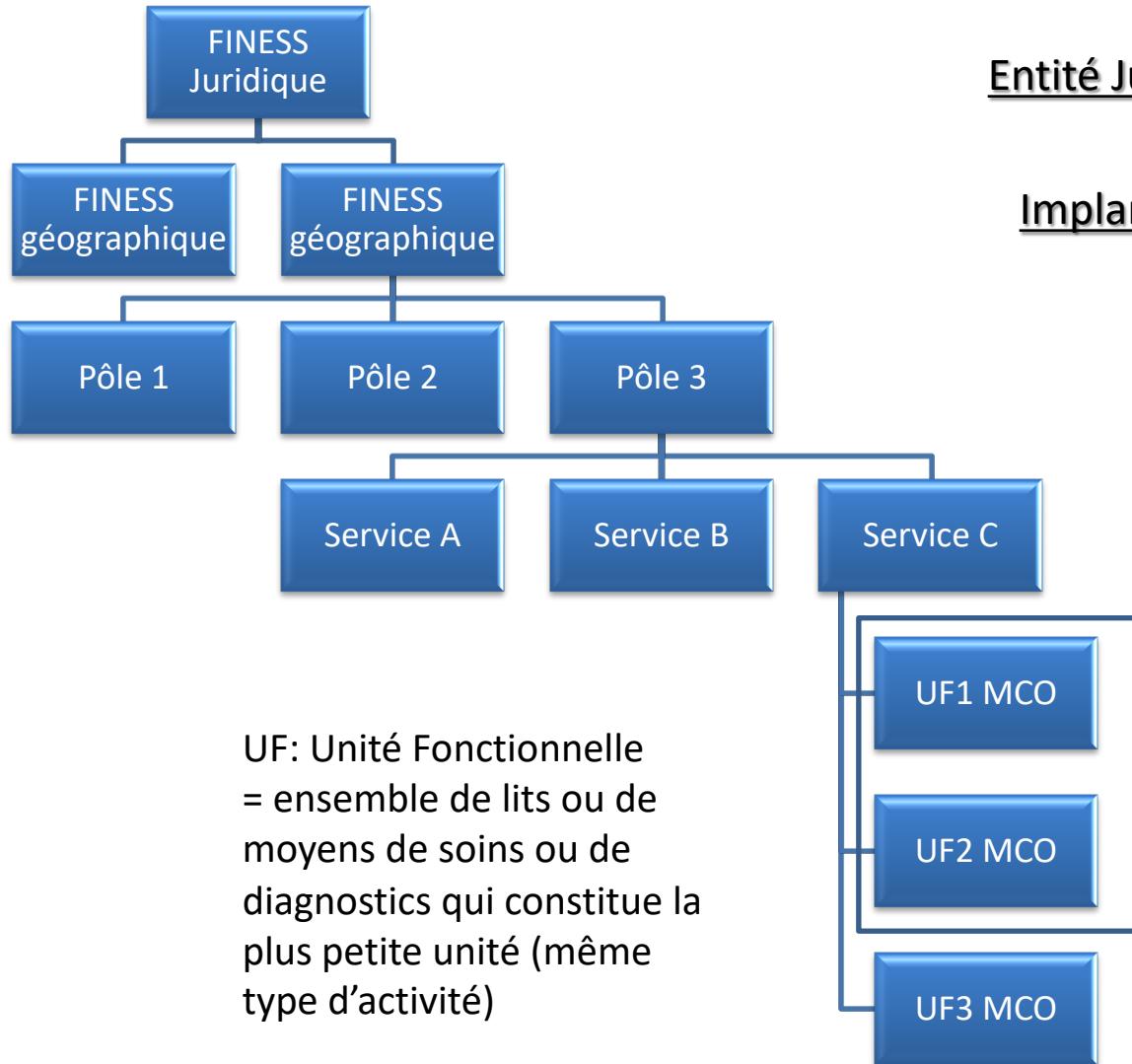
Les activités de soins

Ce sont les ARS qui autorisent les activités de soins pour 5 ans. Le renouvellement se fait après analyse des besoins du territoire.

- chirurgie (ambulatoire/hospitalisation complète)
 - médecine (ambulatoire/hospitalisation complète)
 - obstétrique
 - SSR
 - psychiatrie
 - HAD
 - dialyse
 - réanimation
 - cancérologie
 - EML (équipement et matériel lourd)
- Etc.

Attention, le codage d'une activité spécifique non autorisée n'a pas forcément d'impact sur la T2A. Un établissement peut donc se faire payer pour une activité spécifique qu'il n'a pas le droit d'exercer. L'assurance maladie peut toutefois réaliser des contrôles à posteriori.

Notions de structure, découpage des établissements



Entité Juridique

Implantations géographiques

Attention, l'ARS n'autorise pas un nombre de lits mais une activité, l'établissement est libre de structurer son activité.



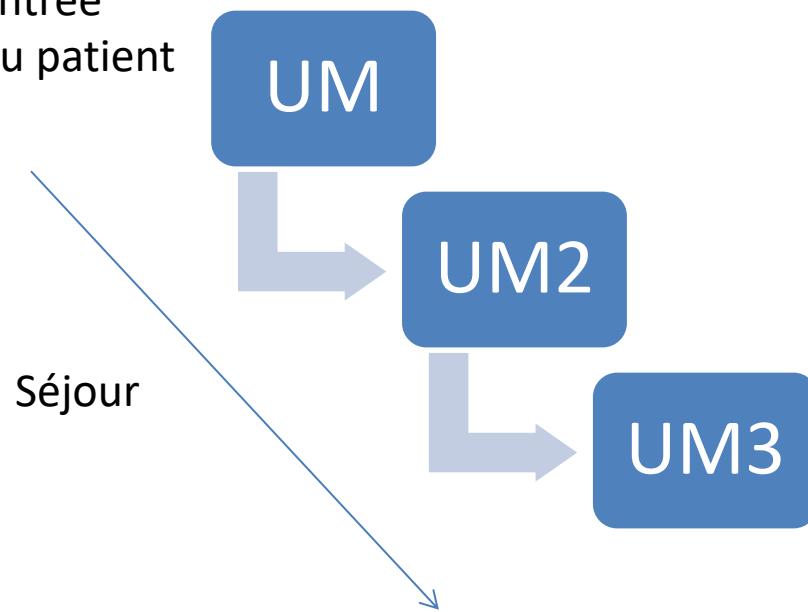
UM Unité médicale

Elle est caractérisée par l'autorisation d'activité

Crée pour le PMSI, elle reprend la notion d'activité médicale homogène avec possibilité d'identification des moyens et d'affection des charges

Les RUM et les Unités médicales

Entrée
du patient



RUM : Résumé d'Unité Médicale
A chaque RUM correspond un ou plusieurs diagnostics.

Sortie
du patient

Quelques exemples UF et leur correspondance en UM

Code UM actuel	Code UM	Classification de l'unité médicale fonctionnelle	Mode d'hospitalisation	Rattachement à la discipline SA
01	01A	Réanimation adulte hors grands brûlés	HC	Médecine
01	01B	Réanimation adulte grands brûlés	HC	Médecine
02	02A	Soins intensifs en cardiologie = USIC	HC	Médecine
02	02B	Autres soins intensifs (hors UNV, USIC, néonatalogie)	HC	Médecine
03	03A	Soins surveillance continue adulte hors grands brûlés	HC	Médecine
03	03B	Soins surveillance continue adulte grands brûlés	HC	Médecine
04	04	Néonatalogie sans SI	HC	Médecine
05	05	Soins intensifs en néonatalogie	HC	Médecine
06	06	Réanimation néonatale	HC	Médecine

Séjours, séances, actes externes

Par **hospitalisation**, on entend :

- l'hospitalisation complète, dont l'hospitalisation de semaine, ou hospitalisation avec hébergement ;
- l'hospitalisation à temps partiel, dont l'hospitalisation de jour et de nuit (date d'entrée = date de sortie), l'anesthésie et la chirurgie ambulatoire, les séances ou l'hospitalisation sans hébergement.

Au sens du PMSI, **une séance** est une venue dans un établissement de santé – « venue pour séance » – d'une durée inférieure à 24 heures, impliquant habituellement sa fréquentation itérative pour l'un des motifs thérapeutiques suivants à l'exclusion de tout autre : épuration extrarénale, chimiothérapie pour tumeur, radiothérapie (préparation et irradiation), transfusion sanguine, oxygénothérapie hyperbare, aphérèse sanguine.

Séjours, séances, activité externe

Séjours, séances, actes externes

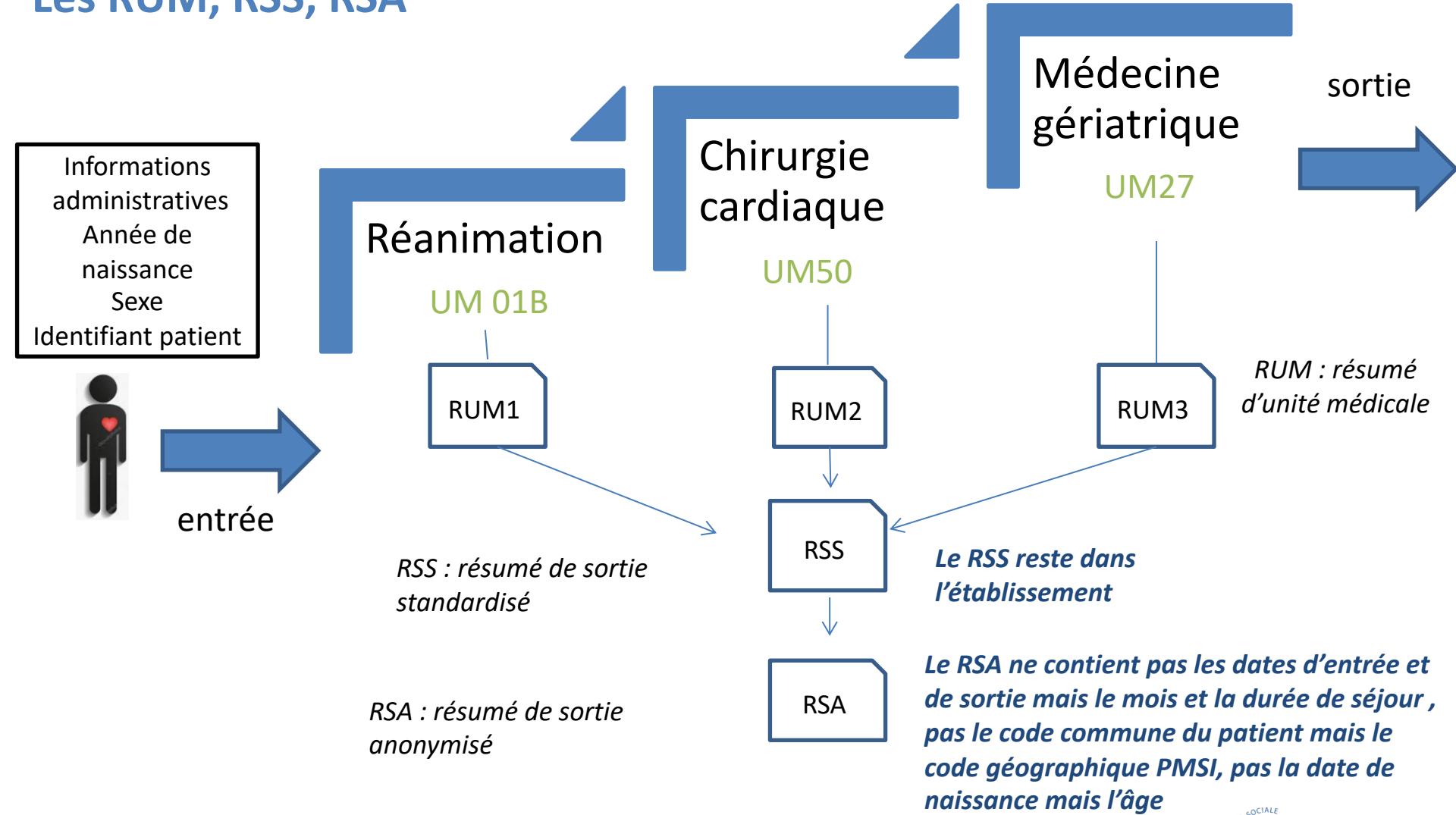
Les actes et consultations externes (ACE)

Les actes et consultations externes (ACE) sont réalisés par les praticiens exerçant dans les établissements de santé. On entendra sous le terme « Actes et consultations externes » non seulement **les actes et consultations réalisées dans le cadre de l'activité externe de l'établissement de santé mais également l'ensemble des prestations hospitalières sans hospitalisation**. Cette activité est de même nature que celle réalisée par les praticiens libéraux en cabinet de ville. Elle ne concerne que les hôpitaux publics et les ESPIC, puisque dans les établissements de santé privés lucratifs, l'activité externe relève du champ libéral.

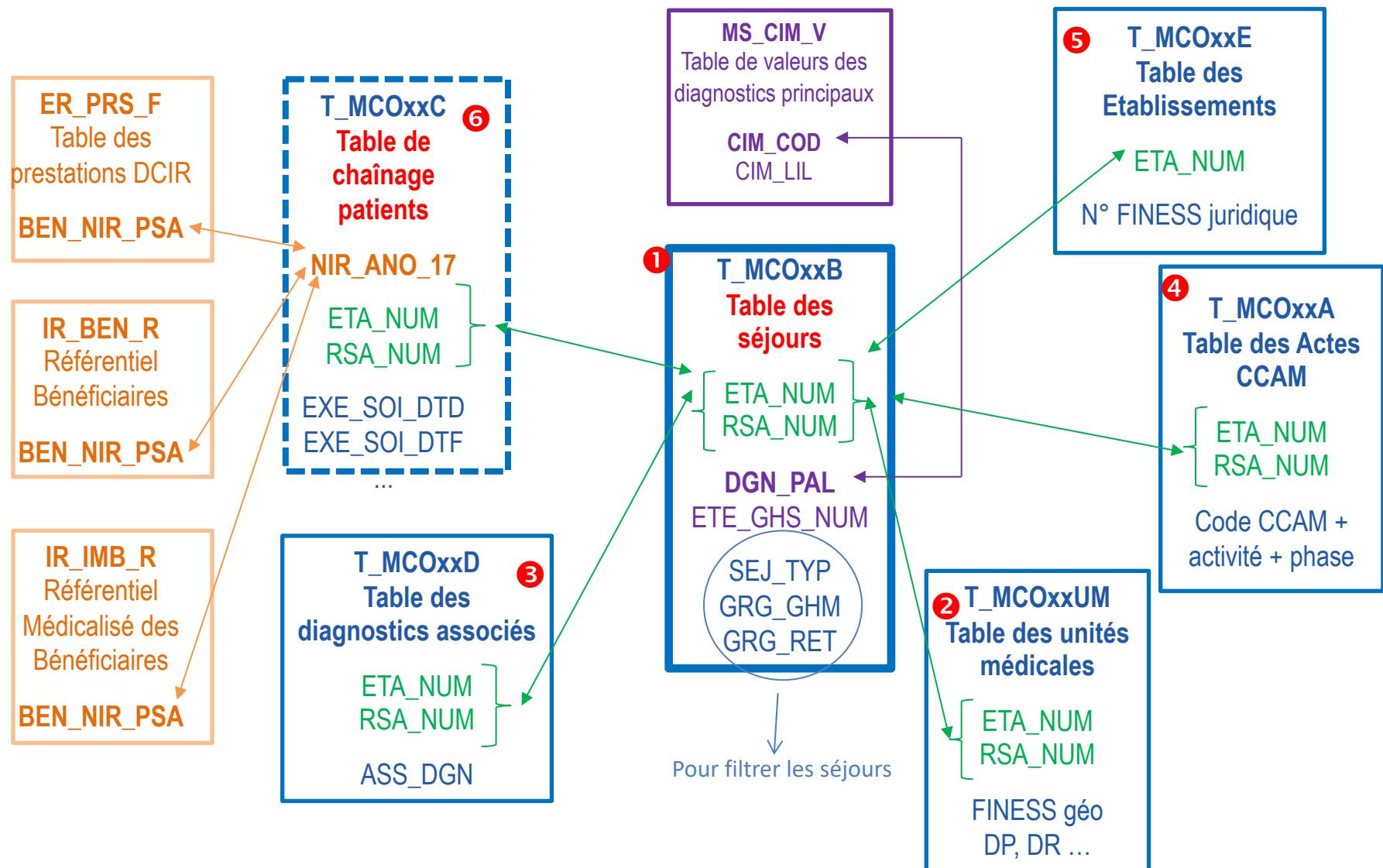
On y trouve, les actes et consultations de la Nomenclature Générale des Actes Professionnels (NGAP) et de la Classification Commune des Actes Médicaux (CCAM) mais également divers forfaits (forfait technique de radiologie (FTN), forfait « accueil et traitement des urgences » (ATU), forfait « sécurité environnement hospitalier » (SE), forfait alternative à la dialyse en centre, forfait « dispositifs médicaux » et forfait « frais de matériels » (FFM)).

Les RUM, RSS, RSA

Les RUM, RSS, RSA



PMSI MCO : structuration des tables dans le SNDS (modèle en étoile)



Les tables MCO se divisent en 2 groupes :

Les tables des séjours

- 11 tables contenant des informations pour les établissements **publics et privés**
- 11 tables contenant des informations pour les établissements **publics uniquement**
- 8 tables contenant des informations pour les établissements **privés uniquement**

Les tables de l'activité externe

- 9 tables contenant des informations pour les établissements **publics**

Les tables PMSI MCO

Nom des tables :
« T_MCO16 » + lettre(s)

↑
↑
Données MCO en 2016

Tables pour les établissements Publics et Privés

- B (descriptions des séjours) ①
- UM (table des Résumés d'Unités Médicales) ②
- D (table des Diagnostics associés) ③
- A (tables des Actes CCAM) ④
- E (table des établissements) ⑤
- C (table de chainage patients et dates de soins) ⑥

Variables de jointure:
ETA_NUM
RSA_NUM

Tables pour les étab. Publics

- STC (prise en charge)
- VALO (Valorisation des séjours des etbs publics >2011)
- Fichcomp: Produits et Prestations valorisées en plus du séjour*
- MED (Médicaments Onéreux en Sus)
- DMIP (Dispositifs Médicaux Implantables)
- PIE (Prestations Inter Établissements)
- DIALP (Dialyse Péritonéale)
- PORG (Prélèvement d'organe)
- Z (radiothérapie)
- MEDTHROMBO (Med thrombolytiques pour les AVC ischémiques)
- MEDATU (Médicament sous ATU)

Tables pour les étab. privés (ex-OQN)

- FA (prise en charge du séjour)
- FB (valorisation des prestations Hospitalières)
- FC (valorisation des honoraires)
- FH (Médicaments Onéreux en Sus)
- FP (Dispositifs Médicaux Implantables)
- FI (interruption de séjour)
- FM (Actes CCAM plus détaillés mais sans valo)
- FL (Actes biologie NABM)
- FP (DMI en sus)

Un séjour est identifié par :

- le numéro juridique de l'établissement : **ETA_NUM**,
- le numéro du Résumé de Sortie Anonymisé du séjour : **RSA_NUM**

Pour une année de soins donnée, ces 2 variables servent de critères de jointure entre toutes les tables de séjours.

Tables de séjours d'une **année AA** = séjours qui se sont terminés au cours de cette année.

Exemple : **T_MCO16C** → séjours terminés en **2016**

La table : commune aux établissements publics et privés

Nom variable		Libellé
ETA_NUM	Numéro FINESS e-PMSI	→
RSS_NUM	Numéro de version du format du RSA	→
RSA_NUM	N° d'index du RSA	→
TAR_SEQ_NUM	Numéro séquentiel de tarifs	
GRC_VER	Groupage établissement Version classification	
GRC_GHM	GHM calculé par la clinique	
GRC_RET	Groupage établissement Code Retour	
GRG_VER	Groupage établissement obtenu par GENRSA	
GRG_GHM	GHM calculé par le GENRSA	
GRG_RET	Code retour obtenu par le GENRSA	
NBR_RUM	Nombre de RUM composant le RSS d'origine (NbRUM)	
DGN_PAL	Diagnostic principal	
AGE ANN	Age en années	
AGE_JOU	Age en jours	
COD_SEX	Sexe	
ENT_MOD	Mode d'entrée dans le champ du PMSI-MCO	
ENT_PRV	Provenance	
SOR_MOI	Mois de sortie	
SOR_ANN	Année de sortie	
SOR_MOD	Mode de sortie du champ PMSI-MCO	
SOR_DES	Destination	
SEJ_TYP	Type de séjour	
SEJ_NBJ	Durée totale du séjour dans le champ du PMSI (vide si séances)	
BDI_COD	Code géographique de résidence	
POI_NAI	Poids d'entrée (en grammes)	
AGE_GES	Age gestationnel	
DEL_REG_ENT	Délai de la date des dernières règles par rapport à la date d'entrée	
NBR_SEA	Nombre de séances	
GHS_NUM	Numéro de GHS (du GHM GENRSA)	
ETE_GHS_NUM	Numéro de GHS (du GHM GENRSA)	
BEH_NBJ	Nombre de journées au-delà de la borne extrême haute	
BEB_SEJ	Type de séjour inférieur à la borne extrême basse	
EXB_NBJ	Nb journées EXB	
UHCD_TOP	Top UHCD	
TOP_GHS_MIN_SUS	Top GHS minoré	
SEJ_COD_CONF	Confirmation du codage du séjour	

Variables de jointure :
ETA_NUM ; RSA_NUM

C'est la table principale, elle contient l'essentiel de l'information médicale, des informations permettant la valorisation du séjour et quelques informations sur le patient

Variables utilisées pour filtrer les séjours

La table des valeurs des diagnostics principaux MS_CIM_V est stockée dans ORAVAL : la variable CIM_LIL donne le libellé du code du diagnostic CIM_COD (= DGN_PAL dans T_MCOAAB)

La table T_MCOAAB contient une ligne par séjour identifié par le couple ETA_NUM || RSA_NUM

1 Les bases PMSI MCO : la table B (T_MCOAAB) : table des séjours

Variabes sur les bénéficiaires

Variable	Libellé de la variable
ETA_NUM	Numéro FINESS
RSS_NUM	Numéro de version du format du RSA
RSA_NUM	N° d'index du RSA
SOR_MOI	Mois de sortie
SOR_ANN	Année de sortie
COD_SEX	Sexe
BDI_COD	Code géographique de résidence
AGE ANN	Age en années
AGE_JOU	Age en jours
POI_NAI	Poids d'entrée (en grammes)
AGE_GES	Age gestationnel

Informations relatives à l'identité du patient

- L'âge est indiqué en jours pour les patients âgés de moins d'un an, en années pour les autres, seule une des deux variables **AGE_ANN** et **AGE_JOU** peut être renseignée à la fois.
- Le poids d'entrée en grammes dans l'unité médicale est indiqué pour les enfants de moins de 29 jours (**POI_NAI**)
- L'âge gestationnel est indiqué en nombre de semaines révolues depuis l'aménorrhée (**AGE_GES**)
- **Le code géographique de résidence BDI_COD correspond généralement au code postal**

L'année de sortie est toujours l'année de la base

Variables sur les bénéficiaires

Le code géographique PMSI est constitué du code postal le plus souvent ou d'un regroupement de codes postaux au regard des contraintes d'anonymat des données nécessaire au respect du secret médical.

Exemple

Code géographique PMSI		
2014	Code postal 2014	Total
50C01	50750	7754
	50860	1400
Total 50C01		9154

Le code avec un « C » en troisième position indique un code regroupé : dans le PMSI les deux codes postaux 50750 et 50860 sont agrégés.

On ne peut donc distinguer l'activité des deux codes

1 Les bases PMSI MCO : la table B (T_MCOAAB) : table des séjours

Variables sur les mouvements

Variable	Libellé de la variable
ENT_MOD	Mode d'entrée dans le champ du PMSI-MCO
SOR_MOD	Mode de sortie du champ PMSI-MCO
ENT_PRV	Provenance
SOR DES	Destination
SEJ_TYP	Type de séjour
SEJ_NBJ	Durée totale du séjour dans le champ du PMSI (vide si séances)
NBR_SEA	Nombre de séances

Le mode d'entrée et de sortie (ENT_MOD et SOR_MOD) permet de savoir si le patient vient de son domicile et s'il y retourne ou s'il est transféré ou provient d'un autre établissement.

ENT_PROV et SOR_DES permettent de connaître le type d'établissement d'entrée ou de sortie

- **Attention à NBR_SEA**, il est recommandé aux établissements de saisir une seule séance par séjour, mais on retrouve encore des séances regroupés sur un seul séjour

Les mouvements

Mode d'entrée

0 - Transfert pour ou après
réalisation d'un acte

6 – Mutation

7 – Transfert

8 – Domicile

N- Naissance dans
l'établissement (à compter
de 2019)

*Les prestations inter
établissements*

*Le patient vient de la
même entité
géographique*

*Le patient vient d'une
autre entité géographique*

Mode de sortie

0 - Transfert pour ou après
réalisation d'un acte

6 – Mutation

7 – Transfert

8 – Domicile

9- Décès

Les mouvements

Provenance (si le mode d'entrée le nécessite)

- 1 - de court séjour (MCO)
- 2 - de soins de suite et de réadaptation (SSR)
- 3 - de long séjour (SLD)
- 4 - de psychiatrie (PSY)
- 5 - avec passage par les urgences
- 6 - à partir d'une hospitalisation à domicile (HAD)
- 7 - à partir d'une structure d'hébergement médico-sociale
- R - En provenance d'une unité de réanimation

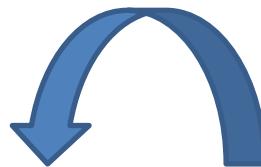
Les passages aux urgences suivis d'une hospitalisation se repèrent avec le code provenance

Les mouvements

Destination (si le mode de sortie le nécessite)

- 1 - vers court séjour (MCO)
- 2 - vers soins de suite et de réadaptation (SSR)
- 3 - vers long séjour (SLD)
- 4 - vers psychiatrie (PSY)
- 6 - vers une hospitalisation à domicile (HAD)
- 7 - vers une structure d'hébergement médico-sociale

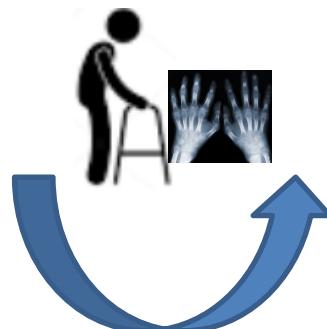
Les prestations inter-établissements : variable SEJ_TYP



Etablissement demandeur : A

Pas de plateau technique

- produit un séjour unique
- enregistre le code Z75.80
- décrit les actes réalisés par l'établissement prestataire receveur



La prestation est réalisée par un établissement prestataire receveur sous Forme PIE-Séjours (< 2 jours) ou d'actes externes PIE-externe

Etablissement prestataire : B

- produit un séjour avec mode d'entrée et sortie = 0 de 0 ou 1 journée
- ne facture pas à l'AM : factam = 0 et motif (non fact.= 5)

La prestation est facturée par l'établissement demandeur et non par l'établissement receveur! or l'établissement demandeur n'a pas réalisé les actes; Il faut donc supprimer les séjours correspondant à l'établissement receveur pour ne pas compter des doublons

On distingue les PIE par le type de séjours SEJ_TYP = B

Les filtres sur les séjours

nettoyer la table des séjours en appliquant les filtres suivants à toutes les requêtes :

- Exclusion des FINESS géographiques APHP/APHM/HCL pour éviter les doublons (jusqu'en 2018) :

`ETA_NUM not in ('130780521', '130783236', '130783293', '130784234', '130804297', '600100101', '750041543', '750100018', '750100042', '750100075', '750100083', '750100091', '750100109', '750100125', '750100166', '750100208', '750100216', '750100232', '750100273', '750100299', '750801441', '750803447', '750803454', '910100015', '910100023', '920100013', '920100021', '920100039', '920100047', '920100054', '920100062', '930100011', '930100037', '930100045', '940100027', '940100035', '940100043', '940100050', '940100068', '950100016', '690783154', '690784137', '690784152', '690784178', '690787478', '830100558')`

Car chaque séjour de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris (APHP), de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Marseille (APHM) et des Hospices Civils de Lyon (HCL) figure une seconde fois : sous le FINESS géographique et le FINESS juridique jusqu'en 2018. Rappel : ETA_NUM est le n° FINESS de l'entité juridique pour le public et géographique pour le privé

- Exclusion des séjours en erreur : GRG_GHM not like '90%'

Il est d'usage d'enlever ces séjours dits « en erreur » car ce sont :

- soit des séjours qui contiennent des informations manquantes (diagnostics, âge, date de sortie, etc.) qui ne permettent pas de grouper le séjour (algorithme de groupage) et de lui attribuer un tarif
- soit ce sont de « faux » séjours générés automatiquement pour des besoins de facturation (dialyse, activité externe, etc...) des Etab privés.

- Exclusion de la dialyse, l'activité externe des médecins salariés ou des FFM, ATU, SE : TYP_GEN_RSA = 0

Ces lignes sont à enlever car il ne s'agit pas de « vrais » séjours. Il s'agit de prestations d'hospitalisation que l'on retrouve dans d'autres fichiers. Un numéro de RSA est généré automatiquement pour la facturation. Cela ne concerne que les Etab privés.

De manière générale ces lignes génèrent des « faux » GHM qui commence par 90.

Ils sont automatiquement enlevés avec la condition `GRG_GHM not like '90%'`

- Exclusion des prestations inter établissements :

Solution 1 : (ENT_MOD <> '0' and SOR_MOD <> '0')

Solution 2 : (SEJ_TYP <> 'B')

Attention aux prestations inter établissements (17.336 en 2010) : au cours d'un séjour un patient peut être transféré temporairement (<2jours) dans un autre établissement « receveur » pour avoir une prestation que l'établissement « demandeur » (où il est hospitalisé) ne peut réaliser. Dans ce cas, un second séjour avec le finess de l'établissement exécutant (`SEJ_TYP='B'`) est créé. La même prestation figure dans les RSA des 2 établissements.

- Exclusion des clés de chainage incorrectes (à partir de la table T_MCOAAC) : à mettre si chaînage de patients mais pas si comptage de séjours : `NIR_ANO_17 not in ('xxxxxxxxxxxxxxxxxx', 'XXXXXXXXXXXXXXXXXXS') and (NIR_RET = '0' and NAI_RET = '0' and SEX_RET = '0' and SEJ_RET = '0' and FHO_RET = '0' and PMS_RET = '0' and DAT_RET = '0')` Les codes retours à zéro suffisent.

Exercice 0 : Préambule nettoyage des bases

Supprimer les séjours en erreurs (GHM commençant par 90), les Prestations inter-établissements (Type de séjour = B) et les doublons APHP/APHM/HCL pour les séjours MCO 2016

Exercice 1 : séjour avec entrée par les Urgences

Supprimer les séjours en erreurs et les Prestations inter-établissements puis calculer le nombre de séjours MCO avec entrée par les urgences dans l'Indre et Loire en 2016 (Public et Privé)

Les diagnostics

Diagnostic principal « DP »: problème de santé qui, a posteriori, a motivé l'admission du patient dans l'UM. Si plusieurs possibles, c'est celui qui a mobilisé l'essentiel de l'effort de soins.

Diagnostic relié « DR » : facultatif, seulement quand le DP est un code Z (pas une maladie mais un code type « soins palliatifs », « surveillance », « bilan » etc.). Le DR est dans ce cas la maladie qui explique le DP.

Diagnostics associés significatifs « DAS ou DS »: autres diagnostics pris en charge pendant le séjour = comorbidité (NB : conditionne le groupage en GHM, donc le GHS)

La classification internationale des maladies CIM 10



- Origine : Organisation Mondiale de la Santé (OMS)
- Première version en 1893, Version 10 en 1994
- Depuis 2015, la référence est la « CIM-10 FR à usage PMSI » pour laquelle l'ATIH publie une version annuelle
- Dans le cadre du Programme de médicalisation du système d'information (PMSI) des établissements hospitaliers français, la CIM10 est utilisée pour le codage des diagnostics et des motifs de recours aux services de santé.



La classification internationale des maladies CIM 10

A00-B99	Chapitre I Certaines maladies infectieuses et parasitaires
C00-D48	Chapitre II Tumeurs
D50-D89	Chapitre III Maladies du sang et des organes hématopoïétiques et certains troubles du système immunitaire
E00-E90	Chapitre IV Maladies endocriniennes, nutritionnelles et métaboliques
F00-F99	Chapitre V Troubles mentaux et du comportement
G00-G99	Chapitre VI Maladies du système nerveux
H00-H59	Chapitre VII Maladies de l'oeil et de ses annexes
H60-H95	Chapitre VIII Maladies de l'oreille et de l'apophyse mastoïde
I00-I99	Chapitre IX Maladies de l'appareil circulatoire
J00-J99	Chapitre X Maladies de l'appareil respiratoire
K00-K93	Chapitre XI Maladies de l'appareil digestif
L00-L99	Chapitre XII Maladies de la peau et du tissu cellulaire sous-cutané
M00-M99	Chapitre XIII Maladies du système ostéo-articulaire, des muscles et du tissu conjonctif
N00-N99	Chapitre XIV Maladies de l'appareil génito-urinaire
O00-O99	Chapitre XV Grossesse, accouchement et puerpéralité
P00-P96	Chapitre XVI Certaines affections dont l'origine se situe dans la période périnatale
Q00-Q99	Chapitre XVII Malformations congénitales et anomalies chromosomiques
R00-R99	Chapitre XVIII Symptômes, signes et résultats anormaux d'examens cliniques et de laboratoire, non classés ailleurs
S00-T98	Chapitre XIX Lésions traumatiques, empoisonnements et certaines autres conséquences de causes externes
V01-Y98	Chapitre XX Causes externes de morbidité et de mortalité
Z00-Z99	Chapitre XXI Facteurs influant sur l'état de santé et motifs de recours aux services de santé

Fonctionne en chapitre :
21 chapitres

**Attention : ne pas oublier
que le codage est soumis à
interprétation du médecin
codeur (médecin DIM).
Le codage est toujours à
posteriori**

Exemple de diagnostics en CIM 10

Monsieur X vient pour prise en charge initiale d'un cancer de la prostate

DP = C61 - Tumeur maligne de la prostate

Monsieur X revient pour séance d'irradiation de son cancer de la prostate

DP = Z51.01 - Séance d'irradiation

DR = C61 - Tumeur maligne de la prostate

Monsieur X revient pour un bilan post-chirurgical

DP = Z08.0 - Examen de contrôle après traitement chirurgical d'une tumeur maligne

DR = C61 - Tumeur maligne de la prostate

Monsieur X revient pour une appendicite

DP = K35.9 - Appendicite aiguë, sans précision

DAS = C61 - Tumeur maligne de la prostate



Les variables sur les diagnostics

Variable	Libellé de la variable
DGN_PAL	Diagnostic principal (DP)
DGN_REL	Diagnostic relié (DR)
NBR_DGN	Nombre de diagnostics associés significatifs
SEQ_RUM	N° séquentiel du RUM ayant fourni le DP
NBR_RUM	Nombre de RUM composant le RSS d'origine (NbRUM)

Le diagnostic principal **DGN_PAL** est renseigné à l'aide des codes CIM-10 (déclinaison française).

Attention, dans les bases les extensions sont collées au code : K35.9 devient K359

- Il est possible d'identifier l'Unité médicale qui a fourni le DP à partir de la variable **SEQ_RUM** de la table T_MCOAAB et de la variable **UM_ORD_RUM** de la table T_MCOAAUM (table des RUM)
- Le diagnostic relié **DGN_REL** n'est pas obligatoire (présent dans 25 % des séjours/séances) et doit être renseigné quand le DP commence par Z

Le groupage de l'activité : algorithme

Pour pouvoir financer l'activité, il faut pouvoir regrouper l'activité.

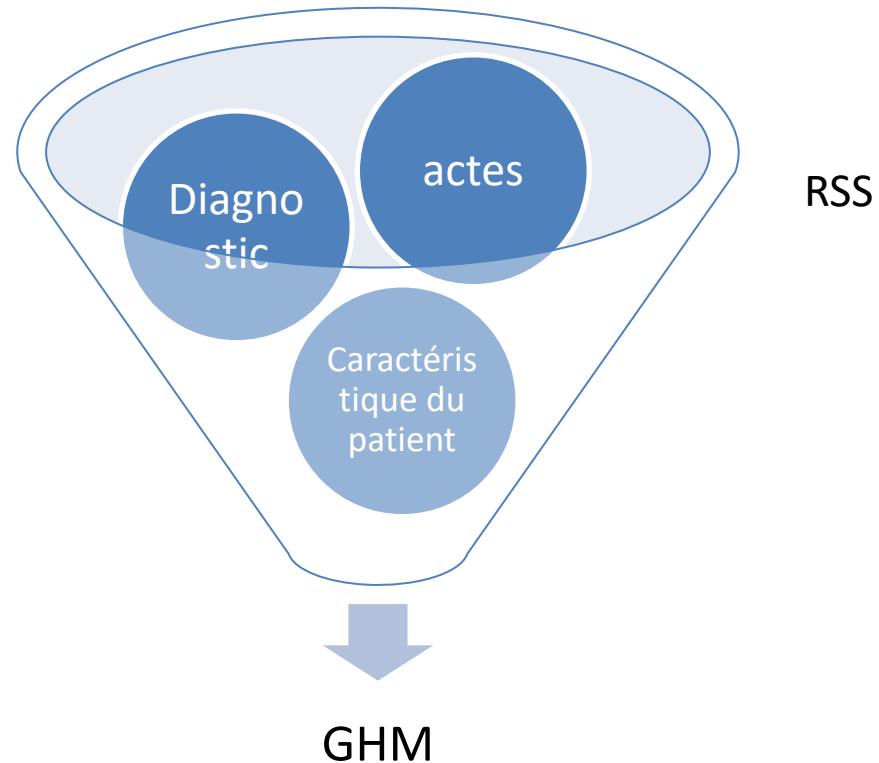
Les GHM : Groupes Homogène de Malades

Le GHM est la catégorie élémentaire de la classification médico-économique propre au PMSI MCO.

La classification des GHM se fait selon un algorithme (arbre de décision). Elle permet un classement exhaustif et exclusif : tout séjour aboutit dans l'un des groupes de la classification et dans un seul qui se fonde sur les informations médico-administratives contenues dans le *résumé de sortie standardisé (RSS)*.

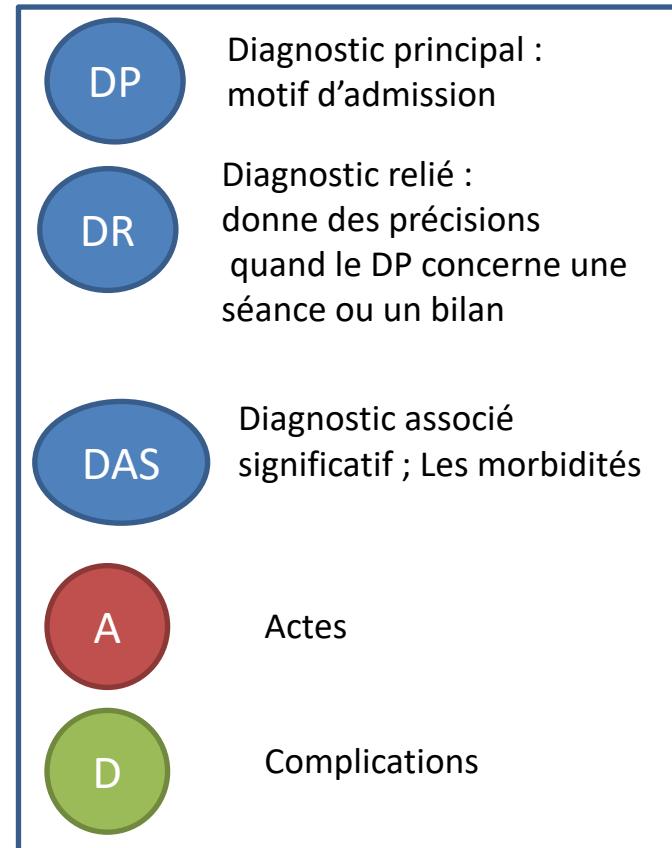
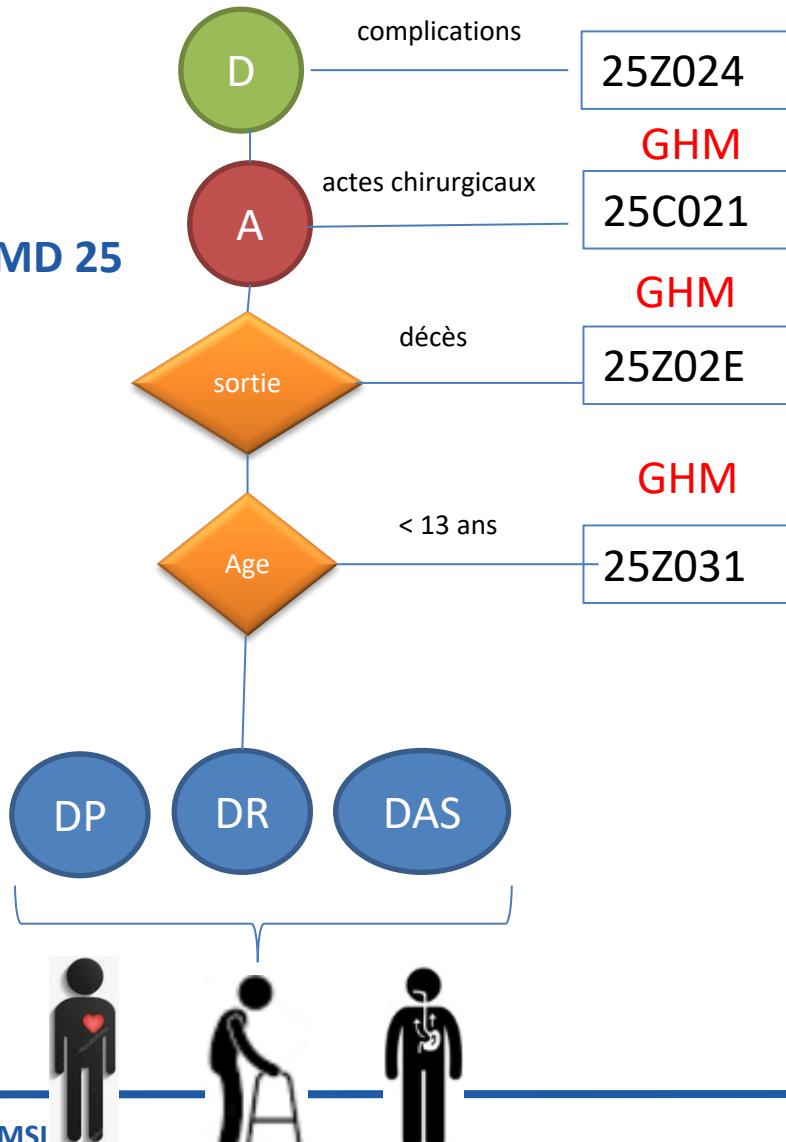
On compte 2593 GHM en 2018.

L'ensemble des GHM constitue le Case Mix d'un établissement (éventail de cas traités)



Le groupage de l'activité : algorithme

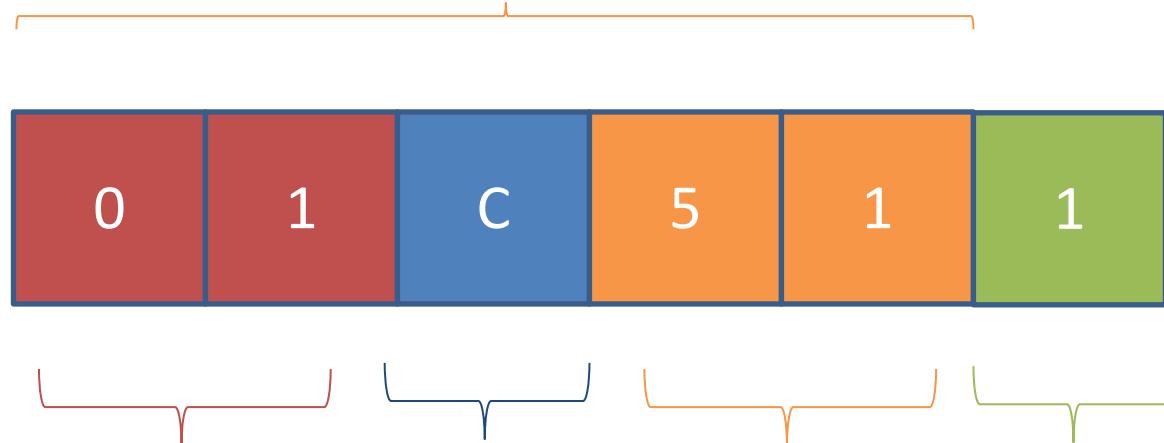
Arbre de
décision :
Exemple CMD 25



Le GHM : groupe homogène de malades

La construction d'un GHM :

Racine du GHM



Le GHM : groupe homogène de malades



Les deux premiers caractères indiquent la CMD : Catégorie Majeure de Diagnostic ; ils donnent des informations sur les affections

CMD 01 : Affections du système nerveux

CMD 02 : Affections de l'œil

CMD 03 : Affection des oreilles, du nez, de la gorge, de la bouche et des dents

CMD 04 : Affections de l'appareil respiratoire

CMD 05 : Affections de l'appareil circulatoire

CMD 06: Affections du tube digestif

CMD 07: Affections du système hépatobiliaire et du pancréas

CMD 08 : Affections et traumatismes de l'appareil musculo-squelettique

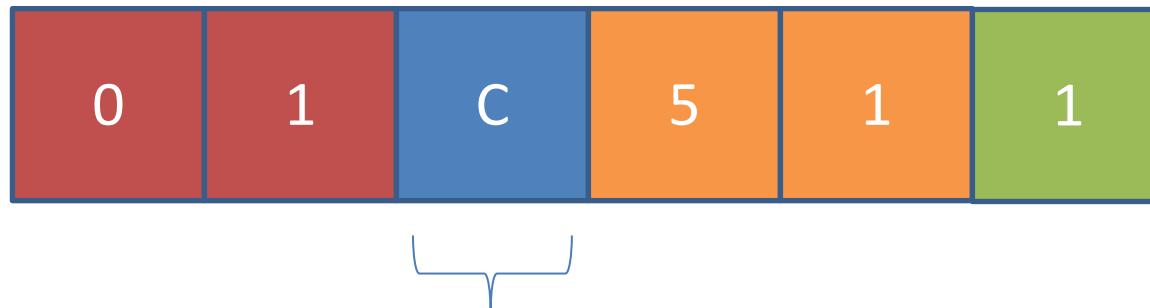
....

CMD28 : séances

CMD 90 : erreur

Le GHM : groupe homogène de malades

La construction d'un GHM :



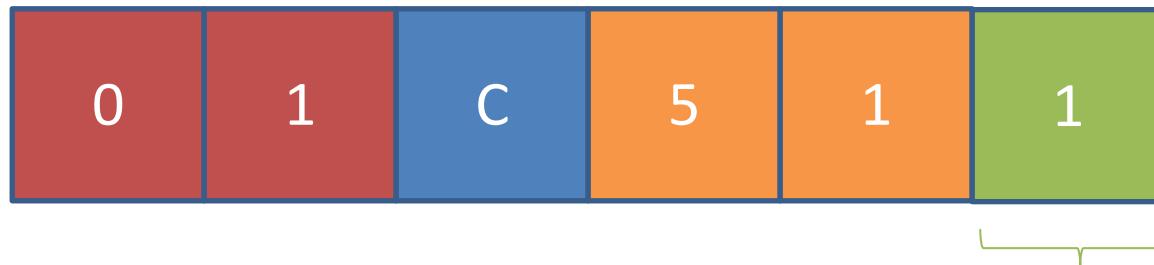
C = le GHM est le résultat du groupage d'un RSS qui comprend au moins un acte CCAM classant opératoire. Ces GHM en C sont appelés GHM Chirurgicaux.

K = le GHM est le résultat du groupage d'un RSS qui comprend au moins un acte classant non opératoire et donc pas d'acte classant opératoire (sinon ce serait un GHM en C)

M = le GHM est le résultat du groupage d'un RSS sans acte classant. Ces GHM sont appelés par abus de langage GHM Médicaux, car ce sont essentiellement les GHM des activités de médecine, mais ils peuvent résulter du groupage d'un RSS avec des actes CCAM, du moment qu'ils ne sont pas classants

Z = le GHM est dit indifférencié.

Le GHM : groupe homogène de malades



Le dernier caractère indique la complexité du séjour ou sa durée

1, 2, 3 ou 4. ce sont les niveaux de sévérité croissants. Tous les GHM n'ont pas forcément les 4 niveaux de sévérité.

A, B, C et D : ce sont les niveaux de sévérité dans les 2 CMD de maternité, les CMD 14 et 15

T : GHM dit de Très courte durée. La très courte durée peut être 0 jour, i.e. le patient est entré et sorti le même jour, mais aussi de 0, 1 ou 2 nuitées, donc un patient resté au plus 3 jours. Ces GHM concernent surtout les GHM Médicaux.

J : GHM en ambulatoire pour les séjours relevant d'une autorisation d'ambulatoire. **Attention :** tout séjour de 0 jour n'est pas un séjour ambulatoire du seul fait que le patient soit entré et sorti le même jour.

E : GHM avec Décès

Z : GHM non concerné par un niveau de sévérité ou des questions de courte durée

ATIH = il existe des regroupements des GHM - cf. ANNEXE

Pour pouvoir travailler sur l'activité d'un établissement, il faut la regrouper.
Plusieurs regroupements pour répondre aux besoins de chacun

- 2593 GHM
 - 2593 GHM regroupés en 671 racines de GHM (5 premiers caractères)
- 218 GA
 - 218 groupes d'activité; décrit l'activité de façon plus détaillée. Il répond plutôt au besoin des établissements de décrire leur activité au sein des services ou des pôles, pour une présentation interne.
- 84 GP
 - 84 groupes de planification. Idée de repérer les disciplines suivies au niveau des autorisations et de la planification permettant une partition des séjours
- 28 DA
 - 28 domaines d'activité. Idée de se caler sur une spécialité médicale
- 4 ASO
 - 4 activités de soins que l'on peut découper en 9 CAS catégories d'activité de soins (ambulatoire/ non ambulatoire etc.)

Exercice 2 : Séjours de chirurgie ambulatoire selon la Catégorie d'Activité et de Soins

Sélectionner les séjours sans acte classant avec nuitée de 2016 selon la définition ci-dessous, en ne conservant que les variables : Etablissement, Numéro de RSA, Diagnostic Principal, Diagnostic Relié, durée de séjour.

Définition des 8 catégories d'activité de soins :

- 1- *Séjours sans acte classant et sans nuitée (GHM en M et Z, hors CMD 14, 15 90 et 28, durée 0 jour)*
- 2- *Séjours sans acte classant et avec au moins une nuitée (GHM en M et Z, hors CMD 14, 15, 90 et 28, durée d'au moins 1 jour)*
- 3- *Chirurgie ambulatoire (GHM en C, hors CMD 14, 15, 90 et 28, durée 0 jour)*
- 4- *Chirurgie non ambulatoire (GHM en C, hors CMD 14, 15, 90 et 28, durée d'au moins 1 jour)*
- 5- *Obstétrique – mère (CMD 14)*
- 6- *Obstétrique – enfant (CMD 15)*
- 7- *Techniques peu invasives (diagnostiques ou thérapeutiques) (GHM en K)*
- 8- *Séances (CMD 28),*
- 9 *Séjours en erreur (CMD 90).*

Dénombrer le nombre de séjours sur l'Indre et Loire 37 et le Loiret 45 (département de l'établissement);

Sélectionner les séjours de 2016 sans acte classant sans nuitée en repartant de la requête précédente et faire le même calcul

La tarification en Groupe Homogène de Séjours (GHS)

Tarification GHM → GHS

Dans le cadre de la T2A, le groupe homogène de séjours (GHS) correspond au tarif du groupe homogène de malades (GHM). La très grande majorité des GHM ne correspondent qu'à un seul GHS, c'est-à-dire un seul tarif, mais dans certains cas, un GHM peut avoir deux ou plusieurs tarifs (dépendant, pour une même prise en charge – pour un même GHM –, de niveaux d'équipement différents, par exemple).

Il y a un tarif public et un tarif privé (le tarif privé est toujours inférieur au public car les honoraires des libéraux ne sont pas compris dedans)

N° GHS	N° GHM	Libellé du GHM
7992	232022	Soins Palliatifs, avec ou sans acte
7993	232022	Soins Palliatifs, avec ou sans acte
7994	232022	Soins Palliatifs, avec ou sans acte

Le même GHM renvoie à trois GHS distincts dépendant de la prise en charge du patient au cours de séjour (lit dédié, unité de soins palliatifs, pas de lits ni d'unités spécifiques).

La tarification en Groupe Homogène de Séjours (GHS)

Un arrêté tarifaire publié au JO détermine les tarifs chaque année

N° GHS	N° GHM	Libellé du GHM	Borne basse	Borne haute	Tarif	Forfait EXB	Tarif EXB	Tarif EXH	DMS
22	01C031	Craniotomies pour traumatisme, âge supérieur à 17 ans, niveau 1	4	19	3 736,60 €	- €	322,59 €	115,67 €	9,4
23	01C032	Craniotomies pour traumatisme, âge supérieur à 17 ans, niveau 2	7	38	8 388,68 €	4 652,08 €	- €	87,14 €	15,4
24	01C033	Craniotomies pour traumatisme, âge supérieur à 17 ans, niveau 3	7	79	12 552,67 €	4 163,99 €	- €	73,99 €	28,0
25	01C034	Craniotomies pour traumatisme, âge supérieur à 17 ans, niveau 4	12	124	15 882,37 €	3 329,71 €	- €	240,07 €	49,6
26	01C041	Craniotomies en dehors de tout traumatisme, âge supérieur à 17 ans, niveau 1	3	19	5 729,57 €	- €	862,09 €	142,54 €	8,9
27	01C042	Craniotomies en dehors de tout traumatisme, âge supérieur à 17 ans, niveau 2	7	39	10 670,60 €	4 941,02 €	- €	110,87 €	15,6
28	01C043	Craniotomies en dehors de tout traumatisme, âge supérieur à 17 ans, niveau 3	7	66	14 274,59 €	3 603,99 €	- €	95,22 €	26,5
29	01C044	Craniotomies en dehors de tout traumatisme, âge supérieur à 17 ans, niveau 4	12	105	17 988,05 €	3 713,46 €	- €	321,03 €	42,0
30	01C051	Interventions sur le rachis et la moelle pour des affections neurologiques	3	16	5 107,40 €	- €	1 138,67 €	143,76 €	7,1
31	01C052	Interventions sur le rachis et la moelle pour des affections neurologiques	5	30	8 222,64 €	3 115,24 €	- €	112,26 €	12,3
32	01C053	Interventions sur le rachis et la moelle pour des affections neurologiques	6	65	12 151,75 €	3 929,11 €	- €	199,75 €	26,1
33	01C054	Interventions sur le rachis et la moelle pour des affections neurologiques	14	84	15 946,94 €	3 795,19 €	- €	352,84 €	33,9
34	01C061	Interventions sur le système vasculaire précérébral, niveau 1	3	13	4 911,25 €	- €	979,86 €	149,55 €	6,1
35	01C062	Interventions sur le système vasculaire précérébral, niveau 2	4	22	6 880,32 €	1 969,07 €	- €	137,57 €	9,0
36	01C063	Interventions sur le système vasculaire précérébral, niveau 3	5	41	10 081,71 €	3 201,39 €	- €	119,76 €	16,8
37	01C064	Interventions sur le système vasculaire précérébral, niveau 4	7	74	14 033,85 €	3 952,14 €	- €	353,57 €	29,8
38	01C081	Interventions sur les nerfs crâniens ou périphériques et autres interventions	0	6	2 633,14 €	- €	- €	79,78 €	3,4
39	01C082	Interventions sur les nerfs crâniens ou périphériques et autres interventions	5	40	7 026,13 €	4 392,99 €	- €	66,60 €	10,5
40	01C083	Interventions sur les nerfs crâniens ou périphériques et autres interventions	0	81	9 756,67 €	- €	- €	67,10 €	24,5
41	01C084	Interventions sur les nerfs crâniens ou périphériques et autres interventions	14	138	13 580,98 €	3 824,31 €	- €	184,04 €	55,3

La tarification à l'Activité (T2A)

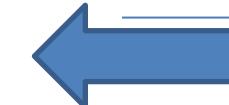
EXH (EXtrême Haut) et EXB (EXtrême Bas).

Si un séjour n'atteint pas un nombre de jours minimal fixé par l'arrêté (lorsqu'il est fixé, tous les séjours n'ont pas de borne basse), l'établissement voit le tarif diminuer. Cette même logique s'applique aux séjours qui cette fois dépassent un nombre de jour maximal (borne haute), appelé EXH. Dans ce cas, chaque jour d'hospitalisation du patient au-delà du nombre de jours maximal fixé pour ce GHS sera payé via un montant fixe par jour supplémentaire (Tarif EXB, Tarif EXH)

N° GHS	N° GHM	Libellé du GHM	Borne basse	Borne haute	Tarif	Forfait EXB	Tarif EXB	Tarif EXH
22	01C031	Craniotomies pour traumatisme, âge supérieur à 17 ans, niveau 1	4	19	3 736,60 €	- €	322,59 €	115,67 €

Ici un séjour pour « craniotomies ... » de 2 jours (inférieur à la borne basse) est considéré comme EXB. Son tarif sera de $3736,60 - [(4-2) \times 322,59] = 3091,42$

On soustrait 322,59 euros par jour (différentiel par rapport à la borne basse)



0 jour

3736,60 euros

4 jours

On ajoute 115,67 euros par jour (différentiel par rapport à la borne haute)



19 jours

Les suppléments tarifaires

Certains séjours peuvent donner lieu à la facturation de supplément.

Leur facturation est conditionnée par la présence de certains actes, certaines unités médicales ou un indice de gravité spécifique (calculé à partir des constantes du patient notamment)

Code	Libellé
REP	Supplément de réanimation pédiatrie
REA	Supplément de réanimation
STF	Supplément de soins intensifs
SRC	Supplément de surveillance continue
NN1	Supplément néonatalogie
NN2	Supplément néonatalogie avec soins intensifs
NN3	Supplément réanimation néonatale
DIP	Supplément dialyse péritonéale
RAP	Supplément radiothérapie
ANT	Supplément <i>ante partum</i>

1 Les bases PMSI MCO : la table B (T_MCOAAB) : table des séjours

Les variables sur les Suppléments

Variable	Libellé de la variable
NBR_SUP_REA	Nombre de suppléments pour REA (réanimation)
NBR_SUP_SOI	Nombre de suppléments soins intensifs provenant de la réanimation
NBR_SUP_STF	Nombre de suppléments pour STF (soins intensifs)
NBR_SUP_SRC	Nombre de suppléments pour SRC (surveillance continue)
NBR_SUP_NN1	Nombre de suppléments NN1
NBR_SUP_NN2	Nombre de suppléments NN2
NBR_SUP_NN3	Nombre de suppléments NN3
NBR_SUP REP	Nombre de suppléments REP (réanimation pédiatrique)
CAI_SUP_NBR	Nombre de suppléments caisson hyperbare
SUP_HEM_HS	Nombre de suppléments pour hémodialyse hors séances
SUP_ENT_DPA	Nombre de suppléments pour les entraînements à la dialyse péritonéale automatisée hors séances
SUP_ENT_DPC	Nombre de suppléments pour les entraînements à la dialyse péritonéale continue ambulatoire hors séances
SUP_ENT_HEM	Nombre de suppléments pour les entraînements à l'hémodialyse hors séances
DLY_ACT	Forfait dialyse

Pour les suppléments, il est indiqué le nombre de journées de suppléments (0 à n)

Leur tarif est disponible dans les arrêtés tarifaires disponibles sur le site de l'ATIH

Les variables sur les GHS

TAR_SEQ_NUM	Numéro séquentiel de tarifs
GRC_VER	<i>Version de la classification utilisée par la clinique</i>
GRC_GHM	<i>GHM calculé par la clinique</i>
GRC_RET	<i>Code retour obtenu par la clinique</i>
GRG_VER	<i>Groupage GENRSA : Version de la classification</i>
GRG_GHM	GHM calculé par le GENRSA
GRG_RET	Code retour obtenu par GENRSA
GHS_NUM	Numéro de GHS (du GHM GENRSA)
BEH_NBJ	Nombre de journées au-delà de la borne extrême haute
BEB_SEJ	Type de séjour inférieur à la borne extrême basse
EXB_NBJ	Nb journées EXB
SEJ_COD_CONF	Confirmation du codage du séjour

Attention, valeur multipliée par 10

Il est conseillé d'utiliser les **variables commençant par GRG** (groupage par GENRSA) et non GRC (groupage établissement)

GRG_VER étant sur 2 caractères, il est impossible de connaître quelle est la version de classification

GRG_RET -> 78% des codes retour du GHM est = à 000 -> GHM OK , pour 12% à 024 -> séjours fictifs, et pour 9% pour extension documentaire obligatoire pour un acte CCAM mais absente.

1 Les bases PMSI MCO : la table B (T_MCOAAB) : table des séjours

EXEMPLE

Numéro FINESS	N° d'index du RSA	Numéro de version du format du RSA	Numéro séquentiel de tarifs		Année de sortie	Mois de sortie			
ETA_NUM	RSA_NUM	RSS_NUM	TAR_SEQ_NUM	SOR_ANN	SOR_MOI				
340780477	0000032433	217	002	2010	12				
Age en années	Age en jours	Sexe	Code géographique de résidence	Département de résidence	Age gestationnel	Poids d'entrée (en grammes)			
AGE_ANN	AGE_JOU	COD_SEX	BDI_COD	BDI_DEP	AGE_GES	POI_NAI			
82		1	34130	34					
Numéro de GHS (du GHM GENRSA)	GHM calculé par la clinique	Code retour obtenu par la clinique	Version de la classification utilisée par la clinique	GHM calculé par le GENRSA	Code retour obtenu par GENRSA	Groupage GENRSA : Version de la classification	Diagnostic principal (DP)	Diagnostic relié (DR)	
GHS_NUM	GRC_GHM	GRC_RET	GRC_VER	GRG_GHM	GRG_RET	GRG_VER	DGN_PAL	DGN_REL	
2888	08C484	000	11	08C484	000	11	M840		
10 956,84€		Autres prothèses de hanche, niveau 4				11b et non 11	Fracture mal consolidée		
Durée totale du séjour dans le champ du PMSI (vide si séances)	Nombre de séances	Type de séjour	Mode d'entrée dans le champ du PMSI-MCO	Provenance	Destination	Mode de sortie du champ PMSI-MCO	Nombre de journées au-delà de la borne extrême haute	Nb journées EXB *10 (nb jours inférieures à la borne basse)	Type de séjour inférieur à la borne extrême basse
SEJ_NBJ	NBR_SEA	SEJ_TYP	ENT_MOD	ENT_PRV	SOR.Des	SOR_MOD	BEH_NBJ	EXB_NBJ	BEB_SEJ
64	0	8			2	7	9	0	0
64 > Borne haute (55), soit 9j au dessus de la borne Hte			Domicile	Vers un étab. de soins de suite et de réadaptation				Transfert normal vers une autre étab.	

② Les bases PMSI MCO : la table UM (T_MCOAAUM) : table des UM

La table : commune établissements publics et privés

La table UM (T_MCOAAUM) : table des RUM

ETA_NUM	Numéro FINESS e-PMSI
RSS_NUM	Numéro de version du format du RSA
RSA_NUM	N° d'index du RSA
UM_ORD_NUM	N° séquentiel de RUM
ETA_NUM_GEO	Premier numéro FINESS géographique
DGN_PAL	DP
DGN_REL	DR
IGS2_COD	IGS2
AGE_GES	Age gestationnel du RUM
DGN_ASS_NBR	Nombre de diagnostics associés du RUM (Nb_DA_R_1)
ACT_RUM_NBR	Nombre de zones d'actes du RUM (NB-Act_R_1)
PAR_DUR_SEJ	Durée séjour partielle
AUT_TYP1_UM	Premier type d'autorisation d'UM
SUP_TYP1_NAT	Nature du supplément pour le premier type
SUP_TYP1_NBR	Nombre de supplément pour le premier type
AUT_TYP2_UM	Deuxième type d'autorisation d'UM
SUP_TYP2_NAT	Nature du supplément pour le deuxième type
SUP_TYP2_NBR	Nombre de supplément pour le deuxième type

Variables de jointure :
ETA_NUM ; RSA_NUM

② Les bases PMSI MCO : la table UM (T_MCOAAUM) : table des UM

Information sur le FINESS géographique de la Table UM

- La variable **ETA_NUM_GEO** figure dans la table UM du PMSI MCO. Cette variable **contient le numéro de FINESS géographique** où se situe l'Unité Médicale.
- Attention, la table UM contient une ligne par unité médicale fréquentée. Donc attention de ne pas générer des doublons !

② Les bases PMSI MCO : la table UM (T_MCOAAUM) : table des UM

Variables sur les unités médicales

Variable	Libellé de la variable	Variable	Libellé de la variable
ETA_NUM	Numéro FINESS	AUT_TYP1_UM	Premier type d'autorisation d'UM
RSS_NUM	Numéro de version du format du RSA	SUP_TYP1_NAT	Nature du supplément pour le 1er type
RSA_NUM	N° d'index du RSA	SUP_TYP1_NBR	Nombre de supplément pour le 1er type
DGN_PAL	DP	AUT_TYP2_UM	Deuxième type d'autorisation d'UM
DGN_REL	DR	SUP_TYP2_NAT	Nature du supplément pour le 2ème type
IGS2_COD	IGS2	SUP_TYP2_NBR	Nombre de supplément pour le 2ème type
DGN_ASS_NBR	Nombre de diagnostics associés du RUM	UM_ORD_UM	Numéro d'ordre de l'UM
ACT_RUM_NBR	Nombre de zones d'actes du RUM		Peu renseigné
PAR_DUR_SEJ	Durée séjour partielle		

Pour chaque RSA, on a un ou plusieurs RUM (Résumé d'Unités Médicales), les informations du RUM sont disponibles dans cette table

Pour chaque RUM, on a un diagnostic principal et éventuellement un diagnostic relié, GENRSA sélectionne le DP parmi les DP des différents RUM du séjour. Ces diagnostics ne sont plus dans la table D depuis 2010;

Indice de gravité simplifié (IGS II) : sa mention ne concerne que les malades hospitalisés dans une unité de réanimation, de soins intensifs ou de surveillance continue

Dans SUP_TYP1_NAT et SUP_TYP2_NAT, on retrouve le nombre de suppléments de la table B, mais les suppléments de dialyse, de caisson hyperbare et de soins intensifs provenant d'unité médicale « réanimation » ne sont pas identifiés (=0)

② Les bases PMSI MCO : la table UM (T_MCOAAUM) : table des UM

EXEMPLE

ETA_NUM	RSS_NUM	RSA_NUM	DGN_PAL	DGN_REL	IGS2_COD	DGN_ASS_NBR	ACT_RUM_NBR	PAR_DUR_SEJ
Numéro FINESS	Numéro de version du format du RSA	N° d'index du RSA	DP	DR	IGS2	Nombre de diagnostics associés du RUM (Nb_DA_R_1)	Nombre de zones d'actes du RUM (Nb_Act_R_1)	Durée séjour partielle
340780477	217	0000032433	M840		37	8		27
340780477	217	0000032433	N990		57	9		2
340780477	217	0000032433	N990		39	3		7
340780477	217	0000032433	N990		000	5		0
340780477	217	0000032433	I501		46	3		8
340780477	217	0000032433	I500		000	8		20

DP principal du séjour (1ère unité médicale dans l'ordre de la base) : "Fracture mal consolidée"

AUT_TYP1_UM	SUP_TYP1_NAT	SUP_TYP1_NBR	AUT_TYP2_UM	SUP_TYP2_NAT	SUP_TYP2_NBR
Premier type d'autorisation d'UM	Nature du supplément pour le premier type	Nombre de supplément pour le premier type	Deuxième type d'autorisation d'UM	Nature du supplément pour le deuxième type	Nombre de supplément pour le deuxième type
03	03	27			
01	01	2			
03	03	7			
02	02	0			
01	01	8			
02	02	20			
Surveillance continue		10 suppléments en réanimation 20 suppléments en soins intensifs 34 suppléments de surveillance continue			
Réanimation					
Soin intensif					

Durée de séjour dans chaque unité médicale

Le même diagnostic associé peut être présent sur plusieurs RUM

③ Les bases PMSI MCO : la table D (T_MCOAAD) : les diagnostics

La table : commune établissements publics et privés

La table D (T_MCOAAD) : table des Diagnostics Associés (DA)

ETA_NUM	Numéro FINESS e-PMSI
RSS_NUM	Numéro de version du format du RSA
RSA_NUM	N° d'index du RSA
DGN_ASS_NUM	Numero de diagnostic par couple eta_num rsa_num
ASS_DGN	Diagnostic associé

Variables de jointure :
ETA_NUM ; RSA_NUM

La table D contient la liste des diagnostics associés (ASS_DGN) enregistrés au cours du séjour. Les diagnostics des Unités médicales n'ayant pas fourni le diagnostic principal (présents dans la table UM) ne sont pas présents dans la table des diagnostics associés

Exercice 3 : Cartographie des pathologies (ex : Parkinson)

Algorithme de repérage des séjours MCO pour la maladie de Parkinson :

Séjours en MCO (DP ou DR) pour maladie de Parkinson ou démence de la maladie de Parkinson pour l'année 2016,

et/ou séjours en MCO pour l'année 2016 pour tout autre motif avec une maladie de Parkinson ou démence de la maladie de Parkinson comme complication ou morbidité associée (DP ou DR d'un des RUM ou DA).

Code CIM 10 utilisés :

G20 (Maladie de Parkinson)

F02.3 (Démence de la maladie de Parkinson)

La table : commune établissements publics et privés

La table A (T_MCOAAA) : table des actes CCAM

ETA_NUM	Numéro FINESS e-PMSI
RSS_NUM	Numéro de version du format du RSA
RSA_NUM	N° d'index du RSA
ENT_DAT_DEL	Délai depuis la date d'entrée
CDC_ACT	Code CCAM
EXT_PMSI	Extension PMSI
PHA_ACT	Phase
ACV_ACT	Activité
DOC_ACT	Extension documentaire
MOD_ACT	Modificateurs
REM_EXP_ACT	Remboursement exceptionnel
ANP_ACT	Association non prévue
NBR_EXE_ACT	Nombre de réalisations de l'acte n° 1 pendant le séjour
CMP_DAT	Dates de validité de l'acte compatibles avec les dates du RUM

Variables de jointure :
ETA_NUM ; RSA_NUM

Le codage des prestations CCAM

Honoraires : ce qui est en CCAM, ce qui reste en NGAP

- La CCAM concerne les **actes techniques** de tous les **médecins** (généralistes et spécialistes), y compris IRMN et scanners
 - Ajout des actes techniques bucco-dentaires (hors ODF) des **chirurgiens-dentistes et stomatologues** suite à la mise en place de la CCAM dentaire depuis le 1^{er} juin 2014
 - Ajout des actes des sages-femmes depuis mars 2016
- La NGAP reste temporairement applicable pour :
 - Les consultations et visites
 - Les actes des auxiliaires médicaux
 - Les actes communs aux médecins et auxiliaires médicaux (*pour les rhumatologues et la médecine physique et de réadaptation*)

Cf. chap ACE

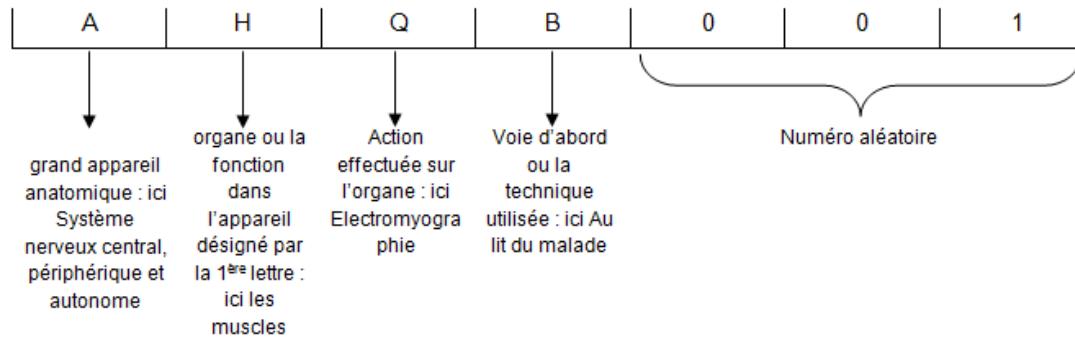
Avant janvier 2015 : un seul tarif par acte quelque soit le secteur conventionnel

Le codage des prestations CCAM

La CCAM est constituée des 5 éléments suivants :

1) Le code affiné sur 7 caractères

AHQ^B001 : Electromyographie au lit du malade



Ce code affiné CCAM peut représenter à lui seul :

- Un **acte CCAM isolé**, c'est-à-dire un acte réalisable de façon indépendante, et que l'on pourra associer à un ou plusieurs autres
- Une **procédure**, c'est-à-dire un regroupement sur 1 seul code de plusieurs actes CCAM (1 code acte CCAM regroupant une association d'actes prévue, anticipée, car rencontrée très souvent)
- Un **geste complémentaire** (les gestes complémentaires font l'objet d'un chapitre à part entière de la CCAM : le chapitre 18)
- Un **supplément** (les suppléments font l'objet d'un chapitre à part entière de la CCAM : le chapitre 19, codés en YYYY) qui ne peut être codé qu'avec un autre acte CCAM

Le codage des prestations CCAM

- 2) L'activité : identifie les actions des differents intervenants pour un même acte
- 3) La phase : permet de repérer la phase de traitement d'un acte dont le libellé prévoit qu'il se déroule en plusieurs temps, permet ainsi de déclencher la facturation par phase
- 4) Les majorations liées aux codes modificateurs (4 au maximum)

Information associée à un libellé qui identifie un critère particulier pour la réalisation et / ou la valorisation de l'acte. Crée pour prendre en compte l'existant NGAP non transposable en CCAM : *urgence, âge du patient, majoration de radiologie....*

Le codage des prestations CCAM

Code		Activité	Phase	Tarif (en euro)	Regroupement
MJMA006	<p>4 lettres et 3 chiffres</p> <p>Reconstruction d'un tendon de la main par transplant libre, en deux temps</p> <p>[A, J, K, 7]</p> <p>Modificateurs autorisés</p> <p>Suppléments autorisés</p> <p>(GELE001)</p>				
	<p>Phase 1 : reconstruction de la gaine fibreuse digitale avec pose de prothèse provisoire, par abord direct</p> <p>Avec ou sans : réfection de la partie cruciforme de la gaine fibreuse digitale [poulie de réflexion]</p>	1	1	167,27	ADC
	<p>anesthésie</p> <p>Phase 2 : transplant libre de tendon de la main</p>	4	1	65,24	ADA
	<p>anesthésie</p>	1	2	203,46	ADC
		4	2	65,24	ADA

Variables sur les éléments du codage CCAM

Variable	Libellé de la variable
ETA_NUM	Numéro FINESS
RSS_NUM	Numéro de version du format du RSA
RSA_NUM	N° d'index du RSA
ENT_DAT_DEL	Délai depuis la date d'entrée
CDC_ACT	Code CCAM
ACV_ACT	Activité
PHA_ACT	Phase
MOD_ACT	Modificateurs
ANP_ACT	Association non prévue
REM_EXP_ACT	Remboursement exceptionnel
DOC_ACT	Extension documentaire
NBR_EXE_ACT	Nombre de réalisations de l'acte
cmp_dat	Dates de validité de l'acte compatibles avec les dates du RUM

Cette table contient les informations sur les actes CCAM réalisés au cours du séjour

Le codage d'un acte avec la CCAM associe obligatoirement les informations suivantes :

- le **code principal CDC_ACT** (7 caract. alphanumériques) ;
- l'**activité** : toujours codée « 1 » au minimum mais, **pour un acte donné, la saisie de tous les codes d'activité est obligatoire**;
- la **phase** : presque toujours codée « 0 » (seul un petit nombre d'actes connaissent une réalisation en phases distinctes) ;
- le **nombre de réalisations de l'acte**. **Attention** cette variable peut-être mal renseignée (ex : 2 appendicites)

Les autres informations :

date de réalisation (délai depuis l'entrée) permet de savoir la date de l'acte en l'additionnant à la date de début de séjour , extension documentaire, modificateur, remboursement exceptionnel, association d'actes sont facultatives.

Attention : Pour les séjours du public seuls des actes dits "classants" vers un GHM sont exhaustifs, les autres actes ne sont pas toujours renseignés. Si un acte n'est pas "classant" alors le fait qu'il soit codé ou non ne changera pas le niveau de valorisation du séjour (exemple des accouchements en commentaire).

De même, le codage d'une seule activité d'un acte permet d'être classé dans un GHM. Même si la saisie de l'ensemble des activités est obligatoire, certains établissements ne saisissent pas toutes les activités.

(Rappel sur la CCAM en annexe)

5 Les bases PMSI MCO : la table E (T_MCOAAE) : les établissements

La table : commune établissements publics et privés

La table E (T_MCOAAE) : table des établissements

Nom_variable	Libellé	Type	Longueur
ETA_NUM	Numéro FINESS e-PMSI	Char	9
ETB_EXE_FIN	Numéro FINESS sans clé	Char	8
SOC_RAI	Raison sociale	Char	80
REG_ETA	Région	Char	40
ANN_TRT	N° du trimestre PMSI transmis	Char	7
STA_ETA	Statut de l'établissement	Char	3
VAL_ETA	Validation des données	Char	20

Variable de jointure :
ETA_NUM

Exercice 4 : Acte CCAM

**Calculer le nombre d'Abdominoplasties par établissement dans le Cher 18 en 2016
(Acte QBFA001)**

On rajoutera la raison sociale de l'établissement;

⑤ Les bases PMSI MCO : la table E (T_MCOAAE) : les établissements

A partir du 1er janvier 2016, évolution des règles de production des séjours pour les établissements publics (préconisation)

- Avant 2016, le séjour d'un patient qui passait dans plusieurs sites géographiques d'une même unité juridique **dans le public** figurait dans le PMSI dans **un seul séjour RSA**. Alors que **pour le privé**, il y avait **autant de séjours que de sites géographiques**
- À partir janvier 2016, **harmonisation public/privé** : quel que soit le statut juridique de l'établissement, les passages successifs (date d'entrée du 2ème résumé = date de sortie du 1er résumé) d'un même patient dans des unités médicales situées sur des sites géographiques différents, relevant d'une même entité juridique, **peuvent donner lieu à la production (et facturation pour le champ MCO) d'autant de séjours que de passages successifs dans des entités géographiques différentes.**

⑤ Les bases PMSI MCO : la table E (T_MCOAAE) : les établissements

Variables sur les établissements

Variable	Libellé de la variable
ETA_NUM	N°FINESS
SOC_RAI	Raison sociale
REG_FTA	Région
ANN_TRT	N° du trimestre PMSI transmis
STA_ETA	Statut de l'établissement
VAL_ETA	Validation des données

Cette table contient 1 ligne par établissement La variable de jointure : ETA_NUM.

Les données de l'APHP, APHM et HCL sont disponibles que sous le finesse juridique dans le PMSI EGB contrairement au PMSI «complet».

ETA_NUM est le finesse de l'entité juridique pour le public et géographique pour le privé.

Les 2 premiers caractères de ETA_NUM correspondent au numéro de département

Elle permet de distinguer les établissements selon leur statut selon leur mode de financement :

OQN : établissement privé à but lucratif ou non (Objectif Quantifié National avant T2A)

DGF : établissement public sous Dotation Globale (127 HL en 2010, 0 en 2016)

STC : établissement sans taux de Conversion (ESPIC, CHU, CH, HL)

ANN_TRT contient le numéro de l'année et du dernier mois transmis, elle permet de savoir si la base contient l'activité jusqu'à la fin de l'année.

VAL_ETA est toujours = à "VALIDE PAR LA REGION" .

6 Les bases PMSI MCO : la table C (T_MCOAAC) : chaînage patient

La table : commune établissements publics et privés

La table C (T_MCOAAC) : table de chaînage

Nom variable	Libellé
ETA_NUM	Numéro FINESS e-PMSI
FOR_NUM	N° format
VID_HOSP_FOR	N° format VID-HOSP
SOR_MOI	Mois de sortie
SOR_ANN	Année de sortie
NIR_ANO_17	N° pseudonymisé
SEJ_NUM	N° de séjour
RSA_NUM	N° séquentiel dans fichier PMSI
ENT_DAT	date d'entrée
SOR_DAT	date de sortie
EXE_SOI_DTD	Date d'entrée (date)
EXE_SOI_DTF	Date de sortie (date)
NIR_ANO_MAM	N° anonyme mère-enfant
HOS_NN_MAM	Hospitalisation d'un nouveau-né auprès de la mère
HOS_PLO	Hospitalisation pour prélèvement d'organe

Variables de jointure :
ETA_NUM ; RSA_NUM

6 Les bases PMSI MCO : la table C (T_MCOAAC) : chaînage patient

La variable de chainage des bénéficiaires

La table T_MCOAAC est la seule table de séjours qui contient l'identifiant du patient pour réaliser une jointure :

NIR_ANO_17 = BEN_NIR_PSA du DCIR

(si extraction DCIR on parle du NUM_ENQ)

(pour le PMSI de EGB on parle du BEN_NIR_IDT)

L'identifiant SNDS, « appelé pseudo-NIR », est composé de 3 éléments : **NIR de l'assuré ouvreur de droit || date de naissance du bénéficiaire || code sexe du bénéficiaire**

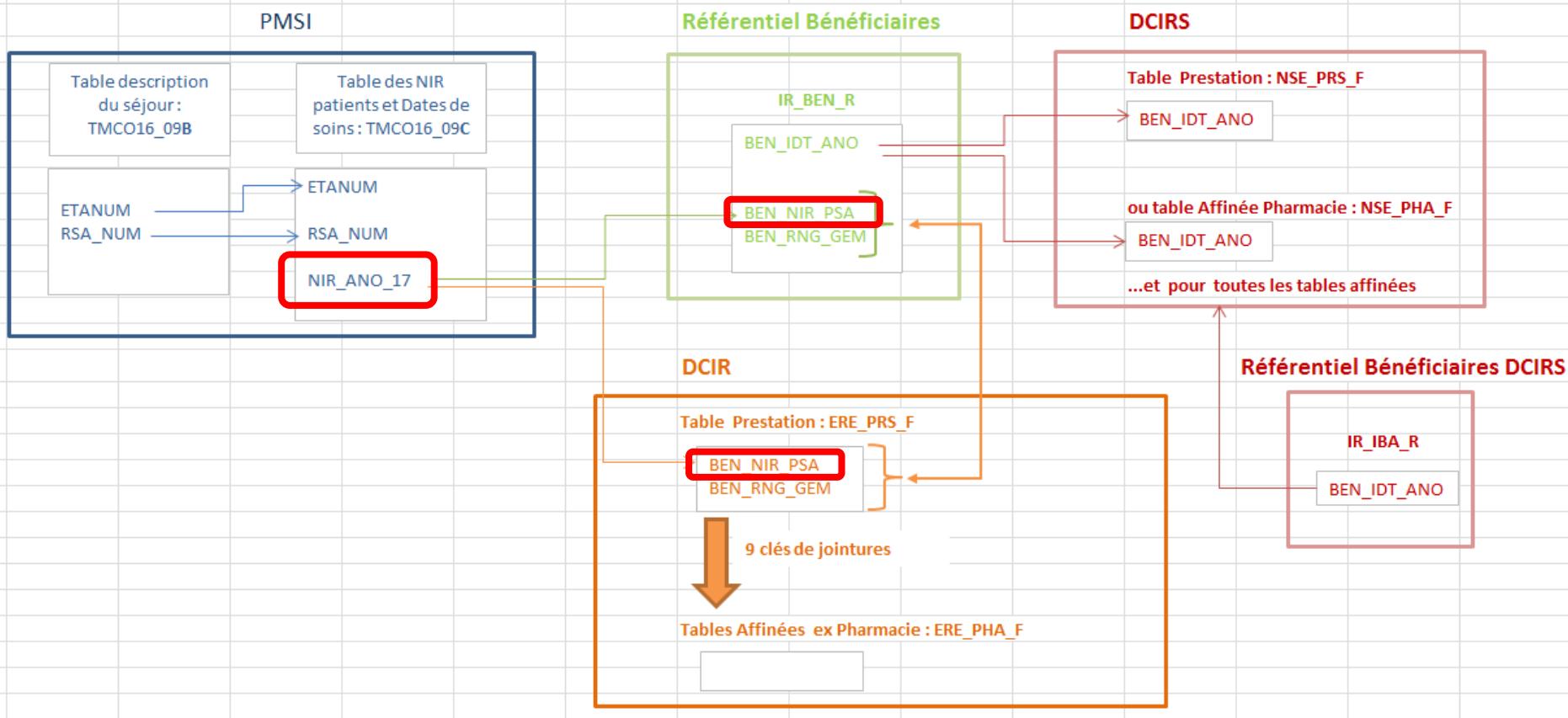
Le NIR_ANO-17 n'est donc pas unique : un individu a plusieurs identifiant durant sa vie, autant que d'assurés :

- Lorsque l'individu est enfant, il peut être assuré par 1 ou 2 parents. L'individu peut donc avoir à ce moment de la vie, 1 ou 2 identifiants différents
- Lorsqu'il devient étudiant, il devient son propre assuré. Il a donc à ce moment de la vie un nouvel identifiant.
- Lorsque l'individu est adulte, il est la plupart du temps son propre assuré ; c'est le cas de tout travailleur salarié ou indépendant. Mais il peut également ne plus être son propre assuré (femme, homme au foyer par exemple), et être assuré par son conjoint. L'individu a alors un nouveau pseudo NIR.

Le rang de naissance permet de distinguer les naissances de même sexe. Une étude montre que contrairement à ce qu'on pourrait attendre sur le rang de naissance lors de la naissance de jumeaux (50 % à 1 et 50% à 2), on est quand même assez loin de ce résultat. Par conséquent, la fiabilité de cette information ne nous permet pas encore de l'utiliser. Il est conseillé en revanche, à défaut de faire la jointure avec le rang de naissance, de le ramener comme une variable pour départager après coup les NIR_ANO_17 correspondant à des naissances gémellaires de même sexe.

Récap : jointures PMSI, DCIR et DCIRS

Le Chaînage Ville Hôpital : Les principales jointures entre les tables du PMSI et les bases écoles DCIR et DCIRS



6 Les bases PMSI MCO : la table C (T_MCOAAC) : chaînage patient

Les variables de contrôle code retour qualité de chaînage

champ : public et privé

Variable	Libellé de la variable
NIR_RET	Code retour contrôle « n° sécurité sociale »
NAI_RET	Code retour contrôle « date de naissance »
SEX_RET	Code retour contrôle « sexe »
SEJ_RET	Code retour contrôle « n° d'identification administratif de séjour »
FHO_RET	Code retour « fusion ANO-HOSP et HOSP-PMSI »
PMS_RET	Code retour « fusion ANO-PMSI et fichier PMSI »
DAT_RET	Code retour contrôle « date de réf.» (date d'entrée)
COH_NAI_RET	Code retour contrôle cohérence date de naissance et
COH_SEX_RET	Code contrôle cohérence sexe

Les variables de contrôle permettent de déterminer si le Numéro du patient est correctement crypté : elles doivent pour cela être = à 0, le séjour n'est pas valorisé si une des variables de contrôle est différente de 0

Même si les variables de contrôle sont = 0, le NIR peut être mal pseudonymisé : si l'une des informations servant à pseudonymiser est fausse (ou problème de logiciel dans l'établissement).

⑥ Les bases PMSI MCO : la table C (T_MCOAAC) : chaînage patient

La reconstitution du parcours hospitalier d'un patient

Si les fichiers d'activité sont différents selon les champs du PMSI (MCO, SSR, HAD, Psychiatrie), le fichier des identifiants patients est identique. L'identifiant patient est stable dans le temps, le type de prise en charge hospitalière et sur l'ensemble du territoire national.

Un séjour est identifié par le couple établissement et numéro de RSA



Il est donc possible de chainer les différentes hospitalisations d'un même patient, au niveau national, dans les différents champs de prise en charge (MCO, SSR, HAD, PSY)

Les filtres sur les variables codes retours patients

Pour établir des statistiques sur les patients et pour chaîner sur les différents PMSI (plusieurs années et/ou entre les différents champs du PMSI)

On applique le filtre suivant pour éliminer des clés de chainage incorrectes

Where (t1.COH_NAI_RET = '0' AND t1.COH_SEX_RET = '0' AND t1.FHO_RET = '0' AND t1.NIR_RET = '0' AND t1.NAI_RET = '0' AND t1.SEX_RET = '0' AND t1.DAT_RET = '0' AND t1.SEJ_RET = '0' AND t1.PMS_RET = '0' AND NIR_ANO_17 not in ('xxxxxxxxxxxxxxxxxx' 'XXXXXXXXXXXXXXXXXXD'))

EXEMPLE

La table T_MCO10E

ETA_NUM	SOC_RAI	REG_ETA	ANN_TRT	STA_ETA	VAL_ETA
N°FINESS	Raison sociale	Région	N° du trimestre PMSI transmis	Statut de l'établissement	Validation des données
340780477	CHU MONTELLIER	LANGUEDOC-ROUSSILLON	2010-12	STC	VALIDE PAR LA REGION

La table T_MCO10C

ETA_NUM	FOR_NUM	VID_HOSP_FSOR_MOI	SOR_ANN	NIR_RET	NAI_RET	SEX_RET	SEJ_RET	FHO_RET	PMS_RET	DAT_RET
N° FINESS	N° format VID-HOSP	N° format VID-HOSP	Mois de sortie	Année de sortie	Code retour contrôle « n° sécurité sociale »	Code retour contrôle « date de naissance »	Code retour contrôle « sexe »	Code retour contrôle « n° d'identification administratif de séjour »	Code retour « fusion ANO-HOSP et HOSP-PMSI »	Code retour « fusion ANO-PMSI et fichier PMSI »
340780477	002	005	12	2010	0	0	0	0	0	0

Les codes retour sont à 0, le pseudo NIR est théoriquement correct

BEN_NIR_IDT	SEJ_NUM	RSA_NUM	ENT_DAT	SOR_DAT
N° anonyme	N° de séjour	N° séquentiel dans fichier PMSI	date d'entrée	date de sortie
69BB9T0M7T9GTT17D	23050	0000032433	28092010	01122010

Le patient est resté au CHU entre le 28 septembre 2010 et le 01 décembre 2010

Exercice 3 partie bis (avec nombre de patients)

Trouver toutes les personnes hospitalisées en MCO pour Parkinson pour l'année 2016 avec le même algorithme que précédemment

Indication :

On repart des séjours identifiés à l'exercice 3 et on utilise le filtre avancé pour la qualité de chaînage :

```
t1.COH_NAI_RET = '0' AND t1.COH_SEX_RET = '0' AND t1.FHO_RET = '0' AND  
t1.NIR_RET = '0' AND t1.NAI_RET = '0' AND t1.SEX_RET = '0' AND t1.DAT_RET =  
'0' AND t1.SEJ_RET = '0' AND t1.PMS_RET = '0'
```

Tables de facturation en établissements publics et ESPIC

Table **T_MCOAASTC**

Les données relatives aux séjours en établissements publics et ESPIC proviennent du fichier ANO de l'ATIH = informations de prise en charge

- Cette table **T_MCOAASTC** contient autant de lignes que de séjours identifiés par le couple **ETA_NUM || RSA_NUM**
- A partir du 1er janvier 2016, évolution des règles de production des séjours pour les établissements publics
 - Avant 2016, le séjour d'un patient qui passait dans plusieurs sites géographiques d'une même unité juridique **dans le public** figurait dans le PMSI dans **un seul séjour RSA**. Alors que **pour le privé**, il y avait **autant de séjours que de sites géographiques**
 - À partir janvier 2016, **harmonisation public/privé** : quel que soit le statut juridique de l'établissement, les passages successifs (date d'entrée du 2ème résumé = date de sortie du 1er résumé) d'un même patient dans des unités médicales situées sur des sites géographiques différents, relevant d'une même entité juridique, donnent lieu à la production (et facturation pour le champ MCO) **d'autant de séjours que de passages successifs dans des entités géographiques différentes**

Les médicaments en SUS

De manière globale, le cout des médicaments est couvert par le GHS. Toutefois, lorsque le médicament est innovant et couteux, il peut faire l'objet d'un remboursement sur la liste en SUS (remboursement en plus du GHS). **Cela vise à favoriser l'accès aux traitements innovants et coûteux.**

Les conséquences:

On ne récupère pas les médicaments prescrits à l'hôpital qui sont inclus dans le forfait (exemple insuline, antidouleurs etc...) sauf s'ils font l'objet d'une inscription sur la liste en SUS

Exemple : anticancéreux AVASTIN® MABTHERA ® HERCEPTIN ®

Traitements des maladies inflammatoires REMICADE ® TYSABRI ®

Etc..

Les médicaments en SUS : code UCD

Le code UCD (unité commune de dispensation) correspondent à la plus petit unité de dispensation (flacon, comprimé ..).

Ils sont utilisés pour les médicaments délivrés à l'hôpital contrairement aux médicaments délivrés en ville qui utilisent le CIP (qui renvoi au conditionnement).

A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N
UCD 7	SPECIALITE	CODE_LES	INSCRIPTION UCD 13	DCI	LABO	LIB INDICATI	DATE DEBUT	DATE FIN	CLASS IND 1	CLASS IND 2	GENER		
9196246	ABELCET	I000001	oui	3400891962468	AMPHOTERICIN C.S.P.	Traitement c	01/03/2014		Anti infectie	Infection fongique			
9196246	ABELCET	I000002	oui	3400891962468	AMPHOTERICIN C.S.P.	Traitement c	01/03/2014		Anti infectie	Infection fongique			
9211371	ACLOTINE	I000003	oui	3400892113715	ANTITHROMBIN LFB BIOMEDI	Traitement c	01/03/2014		Facteur de c	Déficits congénitaux en antithrombine			
9211371	ACLOTINE	I000004	oui	3400892113715	ANTITHROMBIN LFB BIOMEDI	Traitement c	01/03/2014		Facteur de c	Déficits acquis en antithrombine			
9211388	ACLOTINE	I000003	oui	3400892113883	ANTITHROMBIN LFB BIOMEDI	Traitement c	01/03/2014		Facteur de c	Déficits congénitaux en antithrombine			
9211388	ACLOTINE	I000004	oui	3400892113883	ANTITHROMBIN LFB BIOMEDI	Traitement c	01/03/2014		Facteur de c	Déficits acquis en antithrombine			

<https://www.atih.sante.fr/unites-communes-de-dispensation-prises-en-charge-en-sus>

Les médicaments en SUS

Table MED

Table MED : Médicament en sus (fich comp)

Nom variable	Libellé	Type	Longueur	Remarques
ETA_NUM	N° FINESS e-PMSI	char	9	
ETA_NUM_ENT	N° FINESS du fichier d'entrée	char	9	Note 1
PRS_TYP	Type de prestation	char	2	
ANN	Année période	char	4	
MOI	N° période (mois)	char	2	
RSA_NUM	N° d'index du RSA	char	10	
NBR_SEJ	Nombre de séjours impliqués	num	6	
UCD_UCD_COD	Code UCD	char	13	A partir du 2015 transmise sur 13 caractères par ATIH avt générée par CNAMTS
ADM_NBR	Nombre administré éventuellement fractionnaire	num	10,3	
ADM_NBR_PRI	Prix d'achat multiplié par le nombre administré	num	10,3	
ADM_MOIS	Mois de la date d'administration	char	2	
DAT ADM ANN	Année de la date d'administration	char	4	
DELAII	Délai entre la date d'entrée du séjour et la date de dispensation	num	4	
INI_VAL_PRS	Validation initiale de la prescription par un centre de référence ou de compétence	char	1	
TOP UCD AUTO	Top transcodage UCD13 auto	char	1	1=oui, 2=non
COD LES	Code indication des spécialités pharmaceutiques inscrites sur la liste en sus	char	7	Obligatoire au 1er septembre (code_LES sur https://www.atih.sante.fr/unites-communes-de-dispensation-prises-en-charge-en-sus)

Table de valorisation des séjours hospitaliers en établissements publics et ESPIC

Table :
T_MCOAAVALO

Table de valorisation des séjours

- Les séjours des établissements publics (STA_ETA dans la table E = 'STC') sont valorisés via le PMSI : la valeur du séjour se trouve dans la **table T_MCOAAVALO** du PMSI
 - Seule exception : le centre médico chirurgical de WALLERSTEIN qui est en **facturation directe** et donc dans le flux assurance maladie. Les séjours figurent néanmoins dans la table **T_MCOAAVALO** avec la variable FLAG_FIDES = '1'.

2eme
JOUR

Exercice 5 : séjours non programmés

Créer une table des séjours non programmés en Indre et Loire

Définition des séjours:

Séjour avec entrée par les urgences et/ou ceux dont la première unité médicale fait partie de la liste ci-dessous :

- 01A Réanimation adulte hors grands brûlés*
- 01B Réanimation adulte grands brûlés*
- 02A Soins intensifs en cardiologie = USIC*
- 02B Autres soins intensifs (hors UNV, USIC, néonatalogie)*
- 03A Soins surveillance continue adulte hors grands brûlés*
- 03B Soins surveillance continue adulte grands brûlés*
- 04 Néonatalogie sans soins intensifs*
- 05 Néonatalogie avec soins intensifs*
- 06 Néonatalogie et réanimation périnatale*
- 07A UHCD structures des urgences générales*
- 07B UHCD structures des urgences pédiatriques*
- 13A Réanimation pédiatrique hors grand brûlé*
- 13B Réanimation pédiatrique grands brûlés*
- 14A Soins surveillance continue pédiatrique hors grands brûlés*
- 14B Soins surveillance continue pédiatrique grands brûlés*
- 18 Soins intensifs en unité neurovasculaire.*

Indication :On peut s'aider de la fonction ci-dessous :

`in('01','02','03','04','05','06','07','13','14','18')` ou se contenter des Unités médicales de réanimation commençant par 01 ou 13...

La facturation dans les établissements privés

La facturation en établissement privé



n° 12278*01

identification de l'établissement dont n° FINESS

coefficient MCO :

Le bénéficiaire des soins

nom et prénom(s)

(nom de famille (de naissance) suivi du nom d'usage (facultatif et s'il y a lieu))

n° d'immatriculation et clé

à défaut, date de naissance

code organisme de rattachement

date début hospitalisation

entrée le

à

heures.

sortie le à heures.

maladie

conditions de prise en charge
code exonération

1

maternité	date du début de grossesse ou date d'accouchement	AT/MP	n° ou dat
-----------	---	-------	-----------

frais de structure et de soins (1)

période

du

au

prix

unitaire

quantité

coeff.

montant

facturé

codes

exo.

On y trouve les éléments relatifs au séjour
(GHS)/prestation hospitalière

GHS/ATU, FFM

2

transfert	mode de traitement	DMT	prestation	n° GHS	n° d'identification du prescripteur	date de prescription	date d'implantation	libellé
-----------	--------------------	-----	------------	--------	-------------------------------------	----------------------	---------------------	---------

On y trouve les médicaments et LPP en SUS

3

relevé des honoraires médicaux, para médicaux et actes de laboratoire								
transfert	n° de cas	numéro d'identification du prescripteur	spécialité	numéro d'identification de l'exécutant	spécialité	date des actes	date de la prescription	n° GHS

On y trouve les actes et honoraires

HHFA016, CS

Bordereau S3404

T_MCOxxFA
Résumé factures

T_MCOxxFB

Prestations Hospitalières

T_MCOxxFH (medicament) /

T_MCOxxFP(LPP)

T_MCOxxFM (actes CCAM)

T_MCOxxFC (honoraires)

Tables de facturation en établissements privés

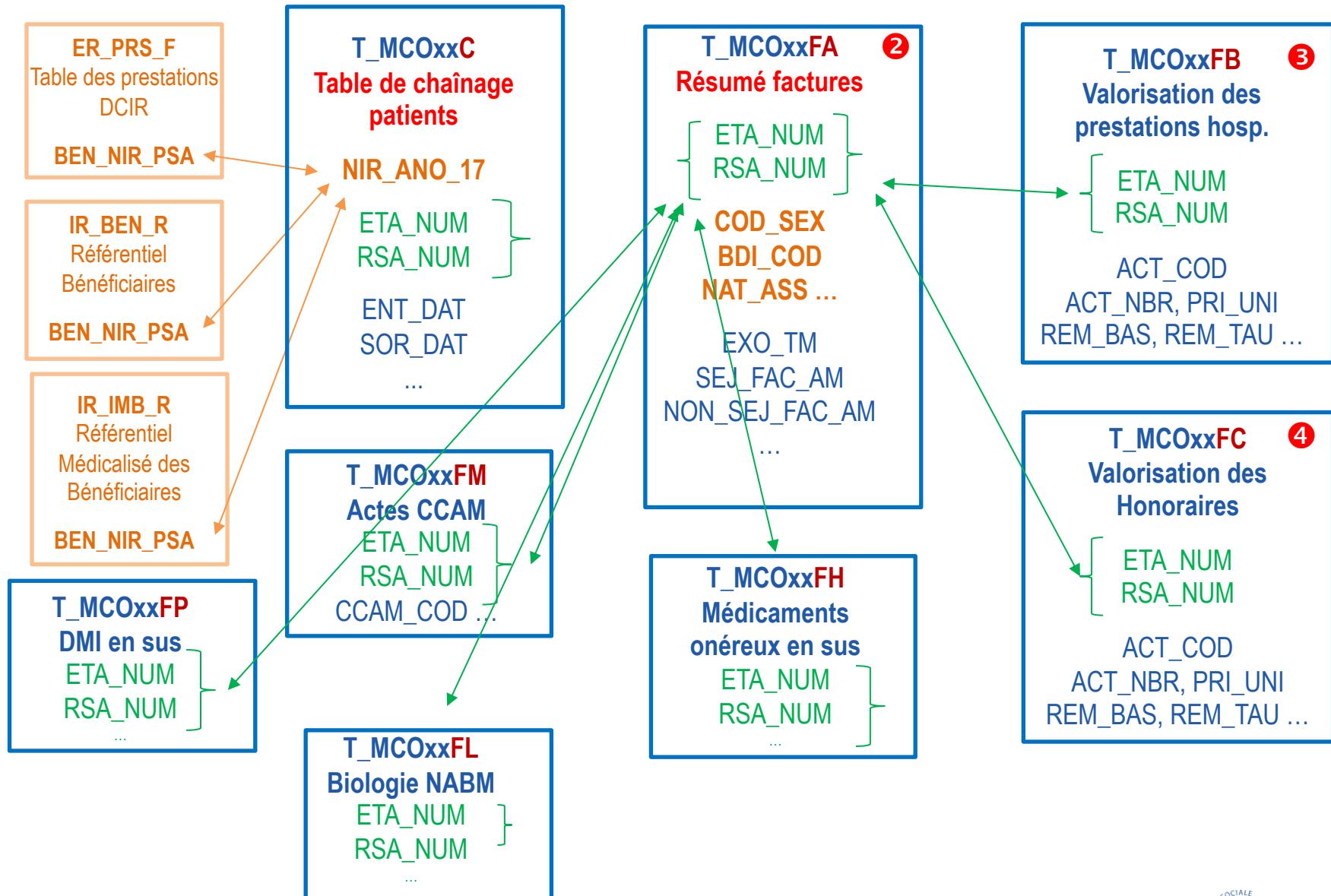
Nom des tables :
T_MCOAAF +

Les données de facturation proviennent du fichier ATIH des Résumés Standardisés de Factures Anonymes (RSFA)

- A **table de prise en charge du séjour**
- B **table de valorisation (facturation) des prestations hospitalières**
- C **table de valorisation des honoraires**
- H **table de facturation des médicaments onéreux en sus du GHS (codage UCD)**
- I **table de facturation des prestations hospitalières pour interruption de séjour**
- M **table de codage CCAM des actes techniques pratiqués**
- P **table de facturation des dispositifs médicaux implantables (codage LPP)**
- L **table de facturation des actes de biologie (NABM)**

- **Les séjours des établissements privés (STA_ETA dans la table E = 'OQN')** sont **valorisés directement dans les tables de l'Assurance Maladie (DCIR)**. Le PMSI contient des tables de facturation des séjours privés mais il n'est pas certain qu'elles correspondent aux montants réellement facturés et remboursés par l'AM.

Pas d'ACE pour les privés ! Mais on trouve les prestations hospitalières



Les Actes et Consultations Externes des établissements publics

Les Actes et Consultations Externes (ACE) concernent uniquement les établissements publics

Passages aux urgences

Rdv chez un professionnel de santé pour un acte ou une consultation réalisée sans hospitalisation

Ils contiennent l'activité de médecins, infirmiers, kiné, biologistes, ...

Ils ne contiennent pas les actes faits en chirurgie ambulatoire ou en hospitalisation de jour

Financement : Depuis 2005, tarification à l'activité (T2A) comme pour l'activité réalisée en libéral

Champ : Tous régimes, contient aussi des factures non facturables à l'Assurance maladie

Les tables d'activité externe :

- 9 tables contenant des informations sur l'activité externe des établissements publics**

Il n'existe pas d'activité externe en établissement privé, elle est considérée comme du soin de ville libéral

Tables des Actes et Consultations Externes en établissements publics

Nom des tables :
« T_MCOAA » +

↑
Données MCO de l'année AA

Variables de jointure :
ETA_NUM
SEQ_NUM

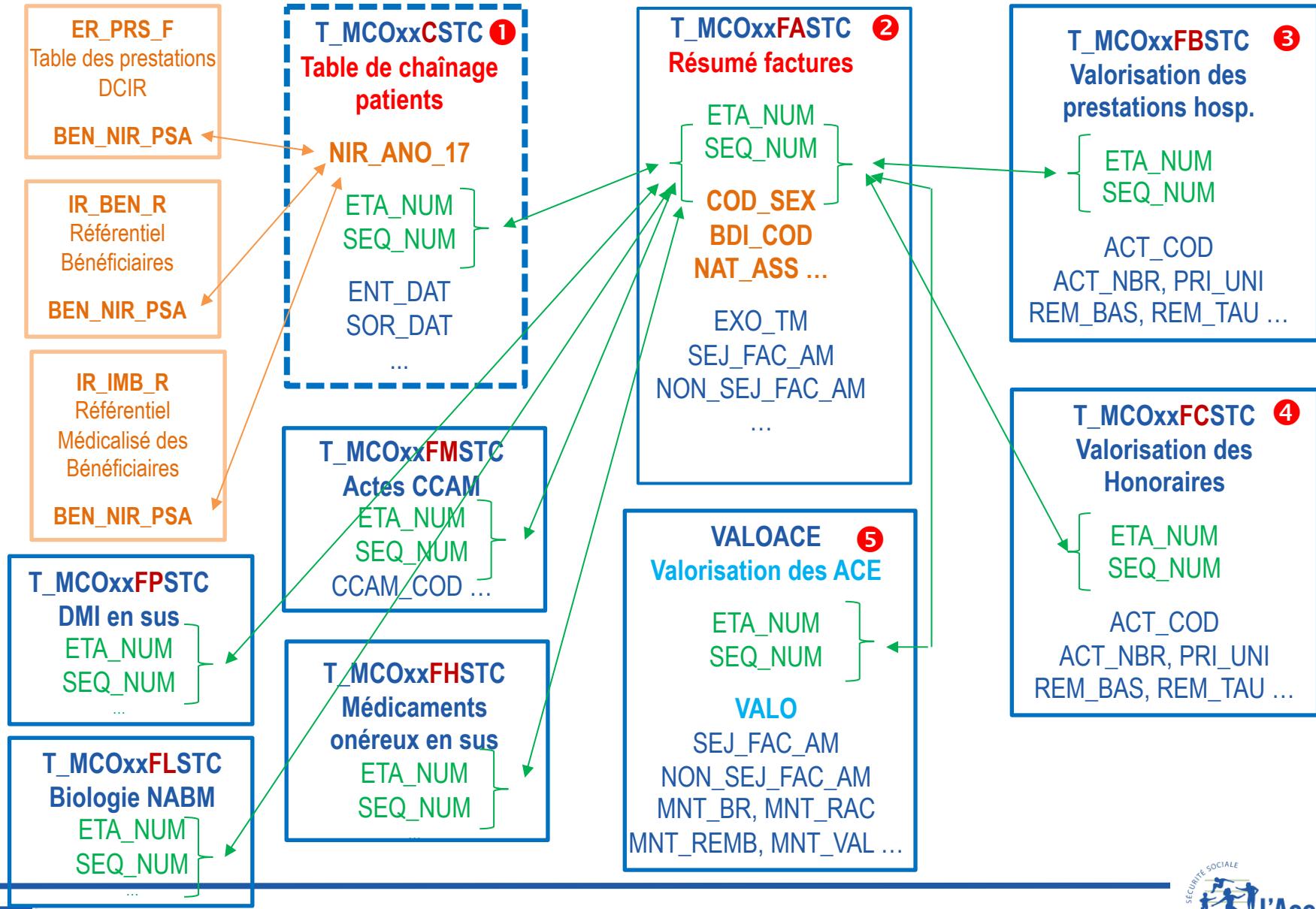
Tables de description
et de facturation des
soins externes

Tables pour les établissements publics uniquement

- ① CSTC (patients)
- ② FASTC (résumé factures)
- ③ FBSTC (valorisation des prestations Hospitalières)
- ④ FCSTC (valorisation des honoraires)
- ⑤ VALOACE (valorisation des Actes et Consultations Externes)
FMSTC (Actes CCAM plus détaillé mais sans valorisation)
FHSTC (Médicaments Onéreux en Sus)
FPSTC (DMI en sus)
FLSTC (Biologie NABM) Cf. ANNEXE

NB : La notion de "séjour" dans la description des tables et des variables pour l'activité externe est un abus de langage lié au fait que le format de la table externe est identique aux tables de facturation des séjours en privé.

ACE : structuration des tables dans le SNDS (modèle en étoile)



1

La table T_MCO16CSTC (patients)

Variable	Libellé de la variable
ETA_NUM	N° FINESS
SEQ_NUM	N° séquentiel
NIR_ANO_17	N° Anonyme du patient
SEJ_NUM	N° de séjour
ENT_DAT	Date d'entrée
SOR_DAT	Date de sortie
NIR_RET	Code retour contrôle « n° sécurité sociale
NAI_RET	Code retour contrôle « date de naissance
SEX_RET	Code retour contrôle « sexe »
IAS_RET	Code retour contrôle « n° d'identification administratif de séjour
ENT_DAT_RET	Code retour contrôle « date de référence» (date d'entrée)
EXE_SOI_DTD	Date d'entrée en format date
EXE_SOI_DTF	Date de sortie en format date

Elle contient 1 ligne par "facture".

Variables de jointure : ETA_NUM et SEQ_NUM

Elle permet d'avoir les informations sur le patient

NIR_ANO_17 = Numéro du Patient avec la même pseudonymisation que DCIR

Date d'entrée et date de sortie (identifiants potentiels en JJMMMAAA) en caractère ; UTILISER LES FORMATS DATES

Le numéro de séjour du patient (SEJ_NUM) est théoriquement séquentiel. Parfois le passage d'un patient en externe se retrouve décomposé en plusieurs "factures" dans la base. Dans ce cas, l'ensemble des "factures" du patient peuvent être identifiées soit via SEJ_NUM identique, soit les dates d'entrée/sortie identique (cf. exemple page suivante).

Les variables de contrôles XXX_RET permettent de déterminer si le Numéro du patient est correctement crypté elles doivent pour cela être = à 0.

Les Actes et Consultations Externes

1

Exemple : Table T_MCOCSTC

Le Patient n°xxxxxxxxxx55

Dans l'Établissement : 060780988

Le nir semble correctement anonymisé (tous les codes retour sont =0)

3 passages en activité externe en 2010: Le 3ème passage a été décomposé en 3 factures (mêmes dates et même SEJ_NUM)

ETA_NUM	SEQ_NUM	BEN_NIR_IDT	SEJ_NUM	ENT_DAT	SOR_DAT	NIR_RET	NAI_RET	SEX_RET	IAS_RET	ENT_DAT_RET
N° FINESS	N° séquentiel	N° Anonyme du patient	N° de séjour	Date d'entrée	Date de sortie	Code retour contrôle « n° sécurité sociale	Code retour contrôle « date de naissance »	Code retour contrôle « sexe »	Code retour contrôle « n° d'identification	Code retour contrôle « date de référence»
060780988	00031403	xxxxxxxxxx55	25632	11032010	11032010	0	0	0	Administratif de	(date d'entrée)
060780988	00042987	xxxxxxxxxx55	25667	15042010	15042010	0	0	0	0	0
060780988	00055853	xxxxxxxxxx55	25699	17052010	17052010	0	0	0	0	0
060780988	00055854	xxxxxxxxxx55	25699	17052010	17052010	0	0	0	0	0
060780988	00055855	xxxxxxxxxx55	25699	17052010	17052010	0	0	0	0	0

Information sur l'établissement à partir de la table MCO10E :

- CH de Cannes

ETA_NUM	SOC_RAI	REG_ETA	STA_ETA	ANN_TRT	VAL_ETA
060780988	CH DE CANNES	PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	STC	2010-12	VALIDE PAR LA REGION

Les Actes et Consultations Externes

② La table T_MCO16FASTC (prise en charge de l'ACE)

Elle contient 1 ligne par "facture". Variables de jointure : **ETA_NUM** et **SEQ_NUM**

Variable	Libellé de la variable
ETA_NUM	Numéro FINESS
SEQ_NUM	N° séquentiel
SOR_ANN	Année de sortie
SOR_MOI	Mois de sortie
COD_SEX	Sexe
BDI_COD	Code géographique
COD_CIV	Code civilité
PS_IND	Indicateur du parcours de soins
OPE_NAT	Nature opération
NAT_ASS	Nature assurance
EXO_TM	Justification d'exonération du TM
NOE_RGM	Code Gd régime
SEJ_FAC_AM	Séjour facturable à l'assurance
NON_SEJ_FAC_AM	Motif de la non facturation à l'assurance maladie

Cette table permet d'avoir quelques informations supplémentaires sur le patient et les montants totaux des factures.

- Le sexe **COD_SEX**
- Le code géographique **BDI_COD** correspond généralement au code postal (= identifiant potentiel)
- Information sur l'assuré / ayant droit (**COD_CIV**) , et le parcours de soin (**PS_IND**)
- La nature d'assurance **NAT_ASS** = le risque (maladie, maternité...)
- Le code grand régime d'affiliation du patient (**NOE_RGM**) : 01=Régime Général
- Le motif d'exonération du ticket modérateur (**EXO_TM**), si le patient est exonéré alors il est pris en charge à 100%, sinon ce sont les mêmes taux que pour les soins de ville.
- **SEJ_FAC_AM** (actes externes facturables à l'Assurance Maladie) est lié aux droits du patient (1=oui). S'il n'est pas facturable à l'AM, le motif se trouve dans **NON_SEJ_FAC_AM**
- Pas d'info sur la variable OPE_NAT, sauf que la modalité 1 correspond à paiement

Attention : les informations sur les patients sont déclaratives, aucun contrôle n'est réalisé par l'ATIH. Les modalités figurant dans la base peuvent ne pas figurer dans la nomenclature.

Les Actes et Consultations Externes

② La table T_MCO16FASTC (prise en charge de l'ACE)

EXO_TM

- 0 Pas d'exonération
- 1 Soins en rapport avec un K ou un KC = ou > 50 (NGAP), A compter du 1/1/2004, les actes en rapport avec un acte « K ou Z >= 50 » non présent sur la facture, ne sont plus exonérés.
- 2 Soins relatifs à un séjour > 30 jours (réservé à un établissement)
- 3 Soins particuliers exonérés (traitement de la stérilité, soins aux prématurés, actes exonérants , soins en établissements des nourrissons dans les 30 premiers jours de vie, test de dépistage du virus HIV)
- 4 Soins relatifs aux affections liste, hors liste, ou multiples (ALD)
- 5 Assuré ou bénéficiaire exonéré (C.A.S) (régime exonérant)
- 6 Réserve SESAM-VITALE pour les régimes spéciaux SNCF
- 7 Soins dispensés en risque maladie et exonérés dans le cadre d'un dispositif de prévention
- 8 Réserve Régime Général
- 9 FSV ou FSI (ancien FNS)
- C Soins exonérés en codage CCAM du fait de la nature de l'acte, ou du dépassement du seuil. La facture est exonérée.

FAC_SEJ_AM

0 : non / 1 : oui / 2 : En attente de décision sur le taux de prise en charge du patient / 3 : En attente de décision sur les droits du patient

NON_FAC_AM Motif de la non facturation à l'assurance maladie

(Si SEJ_FAC_AM=0)

- 1 Patient en AME
- 2 Patient sous convention internationale
- 3 Patient payant
- 4 Patient pris en charge dans le cadre du dispositif des soins urgents (article L. 254-1 du CASF)
- 5 Patient hospitalisé dans un autre établissement
- 6 Acte ou consultation externe réalisé dans le cadre de l'activité libérale d'un praticien hospitalier
- 9 Autres situations

NOE_RGM « Code grand régime »

- 01 Régime général
- 02 Régime Agricole
- 03 Régime social des indépendants (RSI)
- 04 Régime spécial de sécurité sociale de la CPRP de la S.N.C.F.
- 05 Régime spécial de sécurité sociale des agents de la R.A.T.P.
- 06 Etablissement National des Invalides de la Marine (ENIM)
- 07 Régime spécial de sécurité sociale des Mineurs et Assimilés
- 08 Régime spécial de sécurité sociale des militaires de carrière
- 09 Régime spécial de sécurité sociale de la banque de France
- 10 Régime spécial de sécurité sociale des clercs et employés de notaires
- 12 Régime spécial d'assurance maladie -maternité de la chambre de commerce et d'industrie de Paris
- 14 Régime spécial de sécurité sociale de l'assemblée nationale
- 15 Régime spécial de sécurité sociale du sénat
- 16 Régime spécial de sécurité sociale du port autonome de Bordeaux
- 17 Régime spécial de sécurité sociale des français de l'étranger
- 90 Régime des ministres des cultes et des membres des congrégations et collectivités religieuses
- 91 M.G.E.N (Mutuelle Générale de l'Education Nationale)
- 92 M.G. (Mutuelle Générale)
- 93 M.G. P. (Mutuelle Générale de la Police)
- 94 M.F.P.S (Mutualité Fonction Publique Services)
- 95 M.N.H (Mutuelle Nationale des Hospitaliers et des Professionnels de la Santé et du Social)
- 96 M.N.A.M (Mutuelle Nationale Aviation Marine)
- 99 Autres Mutualées
- 88 Valeur inconnue

Les Actes et Consultations Externes

② La table T_MCO16FASTC (prise en charge de l'ACE)

Grand régime=01 Régime général		Grand régime=02 Régime agricole	
Code gestion	Libellé	Code gestion	Libellé
10	Régime général, assurés cotisants et assimilés	A1	Salariés agricoles - assurés obligatoires
11	Régime général, assurés retraités	A2	Exploitants agricoles - assurés obligatoires
12	Régime général, assurés non cotisant	A5	Assurés personnels
13	Invalides de guerre	Les codes gestion permettent de repérer le régime d'affiliation	
18	Adultes handicapés	Grand régime=03 Assurance maladie des professions indépendantes	
23	Fonctionnaires, ouvriers de l'Etat	Code gestion	Libellé
25	Etudiants	N1	Assurance régime obligatoire
29	Agents des collectivités locales	N2	Assurance gratuite
34	Artistes auteurs	Il existe d'autres codes gestions non présentés ici	
65	Détenus	 l'Assurance Maladie	
86	Assurés personnels volontaires invalidité parentale		
89	Assurés bénéficiaires de la CMU Couverture Maladie Universelle		
90	Praticiens et auxiliaires médicaux sauf biologistes		

La table T_MCO10FASTC (prise en charge de l'ACE)

Variable	Libellé de la variable
PH_BRM	Total Base Remboursement Prestation hospitalière
PH_AMO_MNR	Total remboursable AMO Prestation hospitalières
PH_MNT	Montant total facturé pour PH
HON_AM_MNR	Total honoraire remboursable AM
HON_MNT	Total honoraire Facturé
PH_OC_MNR	Total remboursable OC pour les PH
HON_OC_MNR	Total remboursable OC pour les honoraires
PAS_OC_MNT	Total participation assuré avant OC
TYP_ART	Type d'enregistrement
RSF_TYP	Type de format RSF (1 : ancien, 2 : nouveau)
NUM_FAC	N° Facture séquentiel

- **Les montants totaux des factures se décomposent en 2 types :**
 - Les prestations hospitalières (**PH_**) sont :
 - Les forfaits de passage aux urgences : ATU
 - Les forfaits sécurité environnement : SE1 à SE4
 - Les forfaits techniques Scanner, IRMN et Tep
 - Les prestations des professionnels de santé (**HON_**)
 - l'activité de médecins
 - des infirmiers, kiné, biologistes, ...
- **Les agrégats donnés dans cette table :**
 - La base de remboursement uniquement pour les PH
 - **ATTENTION** : le **total remboursable correspond en fait au montant "théoriquement" remboursé.**
 - OC = Organisme Complémentaire, les variables sur l'OC sont généralement = 0.

Les Actes et Consultations Externes

③ La table T_MCO10FBSTC (valorisation des prestations Hospitalières)

Variable	Libellé de la variable
ETA_NUM	Numéro FINESS
SEQ_NUM	N° séquentiel
SOR_ANN	Année des soins
SOR_MOI	Mois des soins
PSH_MDT	Mode de traitement
PSH_DMT	Discipline de prestation (ex
EXO_TM	Justification exo TM
EXE_SPE	Spécialité exécutant
ACT_COD	Code acte
ACT_NBR	Quantité
ACT_COE	Coefficient
ACT_DNB	Dénombrement
PRI_UNI	Prix Unitaire
REM_BAS	Montant Base remboursement
REM_TAU	Taux applicable à la prestation
AMO_MNR	Montant Remboursable par la caisse (AMO)
HON_MNT	Montant des honoraires (dépassement compris) ou
AMC_MNR	Montant remboursable par l'organisme complémentaire

- Elle contient 1 ligne par "prestation hospitalière". Variables de jointure : **ETA_NUM** et **SEQ_NUM**.
- Cette table contient le détail des **prestations hospitalières facturées**.
 - La prestation : **ACT_COD** (ATU, SE 1 à 4, forfaits d'imagerie)
 - La quantité **ACT_NBR** = le dénombrement **ACT_DNB** normalement
 - Le coefficient **ACT_COE** = 1 pour les Prestations Hospitalières
 - **REM_TAU** pour les PH devrait toujours être = **100%** sauf pour les patients dont **SEJ_FAC_AM = 0** dans la table FASTC.
 - La **spécialité de l'exécutant** est déclarative et invérifiable (nous n'avons pas l'identifiant de PS)
- **ATTENTION** : le montant remboursable par la caisse **AMO_MNR** correspond en fait au **montant "théoriquement" remboursé** par l'AM.
- **Il vaut mieux recalculer la base de remboursement = le montant des honoraires = ACT_NBR * PRI_UNI et comparer à REM_BAS et HON_MNT** (pas de dépassement en public).

Les Actes et Consultations Externes

④ La table T_MCO10FCSTC (valorisation des honoraires)

Variable	Libellé de la variable
ETA_NUM	Numéro FINESS
SEQ_NUM	N° séquentiel
SOR_ANN	Année des soins
SOR_MOI	Mois des soins
PSH_MDT	Mode de traitement
PSH_DMT	Discipline de prestation (ex
EXO_TM	Justification exo TM
EXE_SPE	Spécialité exécutant
ACT_COD	Code acte
ACT_NBR	Quantité
ACT_COE	Coefficient
ACT_DNB	Dénombrement
PRI_UNI	Prix Unitaire
REM_BAS	Montant Base remboursement
REM_TAU	Taux applicable à la prestation
AMO_MNR	Montant Remboursable par la caisse (AMO)
HON_MNT	Montant des honoraires (dépassement compris)
AMC_MNR	Montant remboursable par l'organisme complémentaire

- Elle contient 1 ligne par "Acte et Consultation Externe" (**Attention doublons APHP, APHM et HCL**). Variables de jointure : **ETA_NUM** et **SEQ_NUM**.
- Elle contient le détail des prestations réalisées par les professionnels de santé:
 - La prestation est en lettre : **ACT_COD** (C, B, ADI ...), la liste des prestations prises en charge dans le cadre de l'activité externe est définie. Elle est publiée sur le site de l'ATIH (cf. commentaire).
 - La quantité **ACT_NBR** = le dénombrement **ACT_DNB** normalement
 - Le coefficient **ACT_COE** correspond aux coefficients de la NGAP
 - **REM_TAU** correspond aux mêmes taux de remboursement que pour les soins de ville.
- **ATTENTION** : le montant remboursable par la caisse **AMO_MNR** correspond en fait au **montant "théoriquement" remboursé** par l'AM.
- **Il vaut mieux recalculer la base de remboursement** = le montant des honoraires= **ACT_NBR*ACT_COE*PRI_UNI** et comparer à **REM_BAS** et **HON_MNT**. Pour les actes CCAM le **prix unitaire n'inclut pas les modificateurs**, il peut donc y avoir une différence (il n'y a pas de dépassement en public).

T_MCO16VALOACE

- Cette table permet de valoriser les actes et consultations externes des établissements publics depuis 2013 (avant cette période il faut utiliser les montants tables **FBSTC** et **FCSTC**)
- Cette table contient une ligne par ACE valorisé ou non (voir variable VALO)
- Elle contient la valorisation totale ainsi le détail de valorisation par prestation : ATU, FFM, Dialyse, SE, FTN, NGAP, CCAM, DM Externe et le Reste A Charge (RAC) (avant remboursement complémentaire)
- FACTURES non valorisées (VALO = 0)

Les Actes et Consultations Externes

5

T_MCO16VALOACE

Variable	Libellé
ETA_NUM	N° FINESS de l' établissement
SEQ_NUM	N° de facture séquentiel
VALO	0 : facture non valorisée 1 : facture valorisée 2 : facture partiellement valorisée 3 : prise en charge des patients détenus
FIDES	Variable « valorisée par FIDES » du RAFAEL-A
FIDES_OVALIDE	Indicateur (calculé par OVALIDE) servant à la valorisation FIDES : 0 : valorisé par OVALIDE 1 : valorisé par FIDES . : facture antérieure à la bascule FIDES
NBLIGNE	Nb de lignes de la facture
SEJ_FAC_AM	Variable « Séjour facturable à l'assurance maladie » du RAFAEL-A
NON_SEJ_FAC_AM	Variable « Motif de non facturation à l'assurance maladie » du RAFAEL-A
PF18	Participation forfaitaire 18 euros déduite sur la facture : 1 : oui 2 : non

Les Actes et Consultations Externes

5

T_MCO16VALOACE

Montants remboursables	
MNT_BR_ATU	Montant Base de Remboursement ATU
MNT_BR_FFM	Montant Base de Remboursement FFM
MNT_BR_DIA	Montant Base de Remboursement Alternative à la Dialyse en centre
MNT_BR_SE	Montant Base de Remboursement SE
MNT_BR_FTN	Montant Base de Remboursement FTN
MNT_BR_NGAP	Montant Base de Remboursement NGAP
MNT_BR_CCAM	Montant Base de Remboursement CCAM
MNT_BR_DM_EXT	Montant Base de Remboursement DM Externe
MNT_BR	Montant Base de Remboursement Total
MNT_RAC	Montant Remboursable par l'organisme complémentaire (AMC)

Montants Remboursés
MNT_REMB_ATU
MNT_REMB_FFM
MNT_REMB_DIA
MNT_REMB_SE
MNT_REMB_FTN
MNT_REMB_NGAP
MNT_REMB_CCAM
MNT_REMB_DM_EXT
MNT_REMB

Montants AM effectivement valorisés par OVALIDE

MNT_VAL_ATU
MNT_VAL_FFM
MNT_VAL_DIA
MNT_VAL_SE
MNT_VAL_FTN
MNT_VAL_NGAP
MNT_VAL_CCAM
MNT_VAL_DM_EXT
MNT_VAL

Cette table rassemble les différents montants par catégorie de prestations

Synthèse : Lien entre les Tables d'activité et de Facturation

Lien entre les tables d'activité et de facturation

Les Séjours

T_MCOaaB

Séjours ES
Publics et
privés

Je retrouve les montants associés dans le
PMSI dans

T_MCOaaVALO

ES Publics

Formation PMSI

T_MCOaaFA
T_MCOaaFB

ES Privés

C'est l'équivalent du bordereau S3404. La
consultation externe d'un PS seul
n'apparaît que
dans DCIR/DCIRS

Les Actes et Consultations Externes (ACE publics) ou prestations hospitalières (privés)

ES Privés

NS_PRS_F
ER_PRS_F

FIDES
Prest pour info
Libéraux +
ES privés

Pas exhaustif

ES Publics

T_MCOaaF(X)STC

ES Publics

T_MCOaaVALOACE

Les bases du DCIR/DCIRS
contiennent l'exhaustivité des
ACE et notamment la partie
libérale absente du PMSI

Exercice 6 : passage aux urgences

Calculer le nombre de passages aux urgences avec ou sans hospitalisation dans l'Indre et Loire en 2016 (Public et Privé) .

On peut repartir de l'exercice 1

Pour bien commencer sur le PMSI SSR

Les principales notions

Présentation PMSI SSR

- ✓ **Recueil d'informations médicales synthétiques** pour les hospitalisations réalisées dans des structures ayant une activité autorisée en **soins de suite ou de réadaptation.**
- ✓ Les structures SSR assure les missions suivantes : :
 - les soins médicaux** (poursuite de soins après hospit, équilibrage d'un traitement etc..)
 - la rééducation et la réadaptation** (d'un membre après chirurgie, rééducation nutritionnelle, adaptation d'une prothèse etc...)
 - la prévention et l'éducation thérapeutique** (obésité, maladies chroniques)
 - l'accompagnement à la réinsertion (sociale, familiale, scolaire ou professionnelle)** ie retour du patient vers son lieu de vie ou de travail.
- ✓ Ce recueil concerne tout séjour d'hospitalisation, qu'il s'agisse **d'hospitalisation complète ou partielle, d'établissements de santé publics comme privés**

Les structures SSR

Il existe des structures SSR pour adultes et des SSR pédiatriques (0-18 ans)

Les SSR dits **polyvalents** assurent une prise en charge globale du patient, autour d'une équipe pluri-disciplinaire afin d'assurer son retour à l'autonomie.

Les **SSR spécialisés** s'articulent autour de 9 prises en charge spécifiques

- appareil loco-moteur
- système nerveux
- cardio-vasculaire
- Respiratoires
- système digestif
- Onco-hématologie
- brûlés
- Conduites addictives
- personnes âgées, polypathologiques

L'hospitalisation en SSR

Par hospitalisation on entend :

- **l'hospitalisation complète** dont l'hospitalisation de semaine (hospitalisation avec hébergement) ;
- **l'hospitalisation à temps partiel** (hospitalisation sans hébergement durée <12H) de jour ou de nuit (limitée à la période nocturne : exemple en psychiatrie),
- **les séances** (traitement et cures ambulatoires, acte thérapeutique habituellement répétitif et identique, sur un mode séquentiel)

L'hospitalisation en SSR

Lors de l'hospitalisation complète la présence des patients est continue (hors permission).

Dans le cadre de l'hospitalisation à temps partiel, les séjours peuvent correspondre à des présences discontinues.

Les prestations qui y sont dispensées **se distinguent de celles qui sont délivrées lors de consultations ou de visites à domicile.**

Comme pour le MCO il existe également des Actes et Consultations Externes en SSR (même fonctionnement)

Schéma simplifié des concepts

Chaque concept fera l'objet
d'une présentation
spécifique



Processus
d'anonymisation

RHA Résumé
hebdomadaire
Anonyme



GMT (groupe médico-tarifaire)



GME (groupe médico-économique)



Algorithme de groupage (groupage au séjour pour HC et à chaque RHS pour hospit partielle)

FPP

MMP

AE

DAS

AVQ

Actes

Actes

Code CIM 10 de la classification des maladies
diagnostics

Echelle dépendance

CCAM ou CSARR

Score RR



RHS Résumé
hebdomadaire
standardisé

UM

Hospitalisation partielle ou complète



Actes et consultations externes

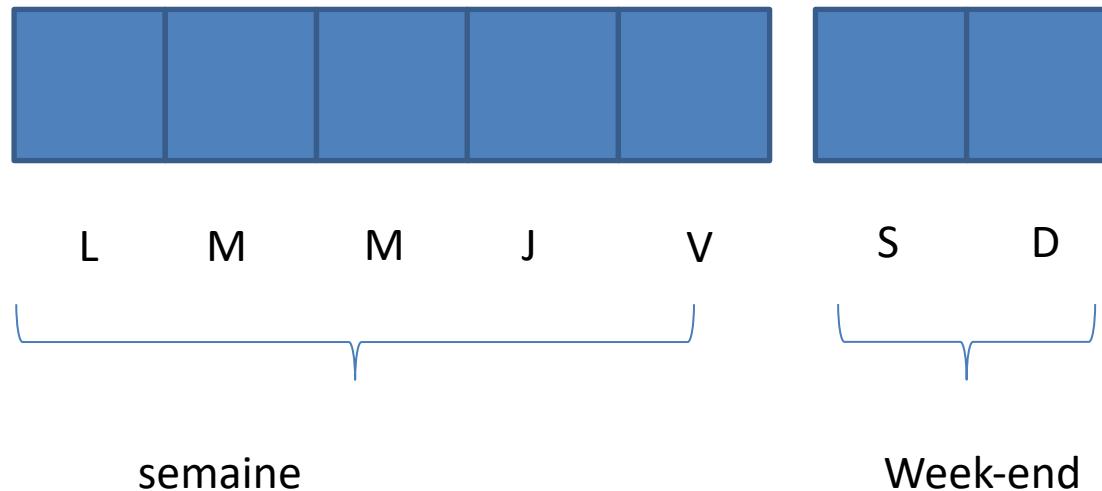
Établissement SSR

Les grands principes du codage du PMSI SSR

L'unité de base à partir de laquelle on raisonne n'est plus le séjour hospitalier (comme en MCO) **mais la semaine calendaire d'hospitalisation**, soit du lundi au dimanche.

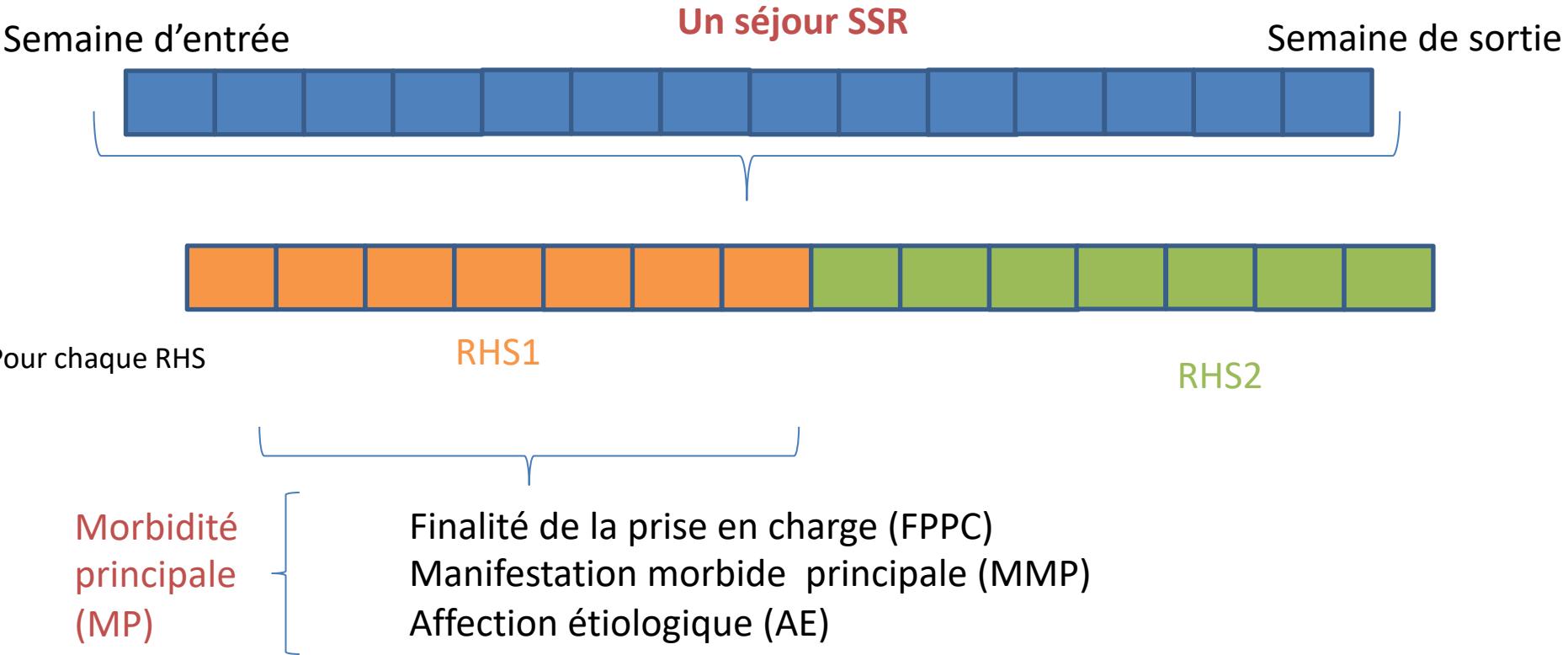
Les informations recueillies constituent les **Résumés Hebdomadaires Standardisés (RHS)**

RHS1



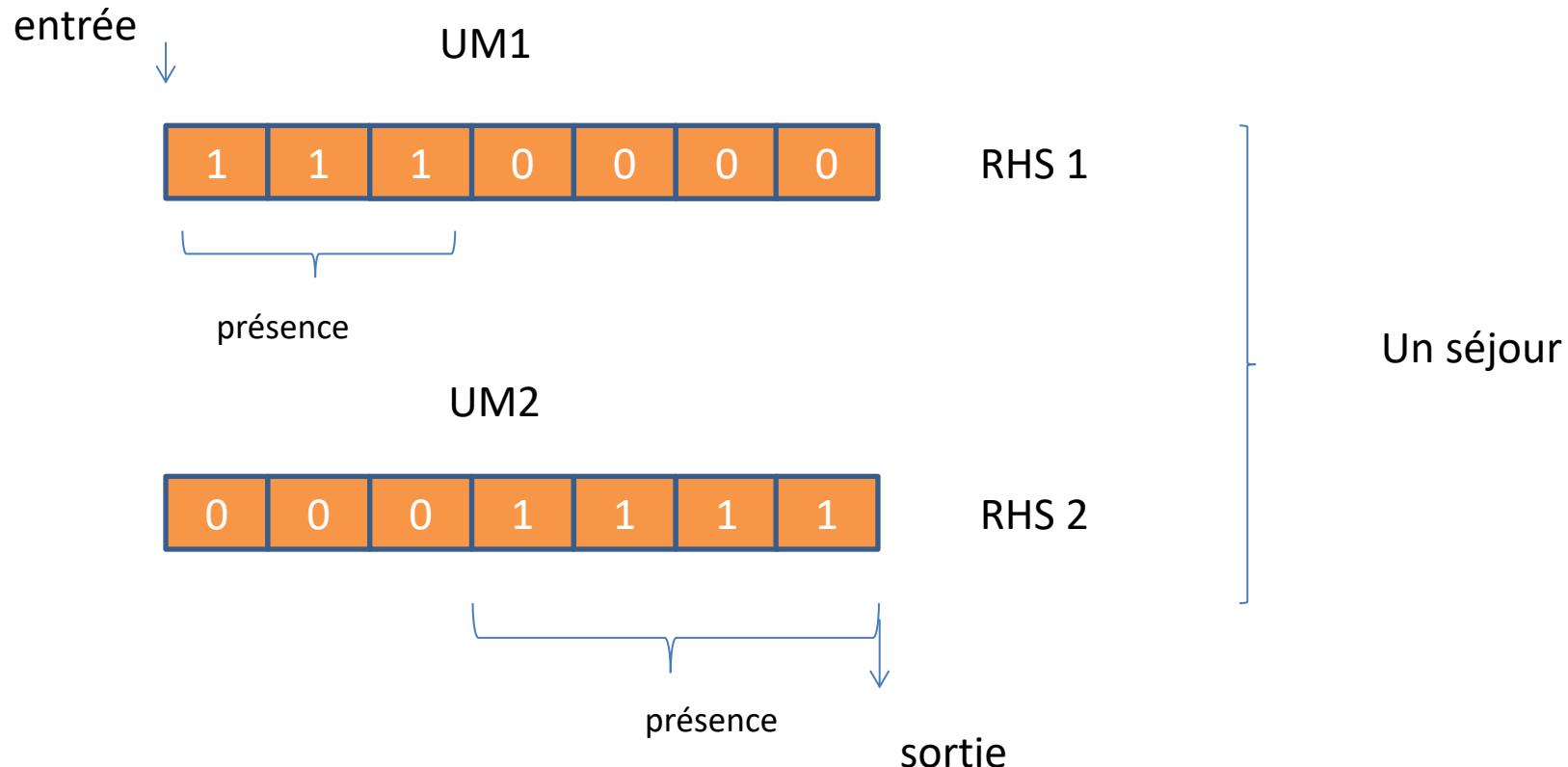
Les grands principes du codage du PMSI SSR

Un séjour hospitalier en SSR est couvert par un ou plusieurs Résumés Hebdomadaires Standardisés (RHS). Dans ces résumés, les jours de présence effective des malades sont indiqués pour chaque jour de la semaine. (Première semaine de chaque année définie comme celle contenant le 4 janvier)



Les grands principes du codage du PMSI SSR

- Les unités médicales (= services) codent des RHS : 1 RHS par UM



Les grands principes du codage du PMSI SSR

Chaque RHS contient :

- des infos administratives et de mouvements
- des diagnostics
- des actes médicaux (CCAM)
- une échelle de dépendance cognitive(AVQ)
- des actes de rééducation-réadaptation (actes CSARR)

Les RHS sont restitués dans le PMSI SSR sous forme de RHA (RHS anonymisés) et de suites de RHA (séjours)

La structuration des tables PMSI SSR dans le SNDS

Dans le SNDS, la table principale des RHA est T_SSR<année>B

On identifie un RHA par les clés de jointure suivantes :

ETA_NUM	N° FINESS d'inscription
RHA_NUM	N° Séquentiel du séjour
RHS_NUM	Numéro séquentiel du RHS

On identifie un séjour par les clés de jointure suivantes :

ETA_NUM	N° FINESS d'inscription e-PMSI
RHA_NUM	N° Séquentiel du séjour

Celles-ci servent de clés de jointure selon les tables

La structuration des tables PMSI SSR dans le SNDS

Jointure avec le RHA
ETA_NUM || RHA_NUM || RHS_NUM

Table Acte CCAM : T_SSRAaCCAM

ETA_NUM	N° FINESS de l'établissement
RHA_NUM	N° Séquentiel du séjour
RHS_NUM	Numéro séquentiel du RHS
CCAM_ACT	Code de l'acte CCAM

Table Acte CSARR : T_SSRAaCSARR

ETA_NUM	N° FINESS de l'établissement
RHA_NUM	N° Séquentiel du séjour
RHS_NUM	Numéro séquentiel du RHS
CSARR_COD	Code principal

Table DAS : T_SSRAaD

ETA_NUM	N° FINESS de l'établissement
RHA_NUM	N° Séquentiel du séjour
RHS_NUM	Numéro séquentiel du RHS
DGN_COD	DAS

Table RHA FIXE : T_SSRAaB

ETA_NUM	N° FINESS d'inscription e-PMSI
GRG_GME	Groupage GME GENRHA
RHA_NUM	N° Séquentiel du séjour
RHS_NUM	Numéro séquentiel du RHS
AGE ANN	Age
COD_SEX	Sexe
BDI_COD	Code géographique de résidence
MOI_ANN_SOR_SEJ	Mois/ Année de sortie du séjour
HOS_TYP_UM	Type d'hospitalisation UM
AUT_TYP_UM	Type d'autorisation d'UM
FP_PEC	Finalité principale de prise en charge
MOR_PRP	Manifestation morbide principale
ETL_AFF	Affection étiologique
NBR_DGN	Nombre de diagnostics associés dans ce RHS
NBR_CSARR	Nombre d'actes CSARR dans ce RHS
NBR_CCAM	Nombre d'actes CCAM dans ce RHS

Jointure avec le séjour
ETA_NUM || RHA_NUM

Table GME : T_SSRAaGME

ETA_NUM	N° FINESS de l'établissement
RHA_VER	N° version du format du RHA
RHA_NUM	N° Séquentiel du séjour
NBR_JOU	Nombre de jours
GME_COD	Code GME

Table Chaînage : T_SSRAaC

ETA_NUM	N° FINESS
RHA_NUM	N° Séquentiel du séjour
NIR_ANO_17	N° anonyme
EXE_SOI_DTD	date d'entrée
EXE_SOI_DTF	date de sortie

Table Synthèse séjour : T_SSRAas

Nom variable	Libellé des zones
ETA_NUM	FINESS
RHA_NUM	N° Séquentiel du séjour
SUI_TYP	Type de suite
SEJ_NBJ	Durée du séjour
PRE_JOU_NBR	Nombre de journées de présence
ENT_MOD	Mode d'entrée
ENT_PRV	Provenance
SOR_MOD	Mode de sortie
SOR DES	Destination
ACT_TYP	Type d'hospitalisation
NBR_MUT	Nombre de mutations
NBR_RHA	Nombre de RHA
NBR_CM	Nombre de CM (nc)
NBR_GME	Nombre de GME (ng)

PMSI SSR : Suppression des RHA et SSRHA en erreur

On élimine les erreurs de groupage des RHA et ou des séjours en appliquant le filtre sur la variable GRG_GME de la table T_SSR_aaB ou GME_COD de la table T_SSR_aaGME

Exclusion des RHA en erreur (T_SSR_aaB)

GRG_GME not like '90%'

OU

Exclusion des parties des séjours groupés en erreur (T_SSR_aaGME)

GME_COD not like '90%'

Exclusion des RHA générés automatiquement (T_SSR_aaB)

TYP_GEN_RHA in ('0', '4')

Il s'agit de « faux » séjours générés automatiquement pour les besoins de facturation. Par principe , ils sont éliminés par la condition sur le GME.

Un séjour est une somme de RHS

- **Un séjour ne peut correspondre qu'à un seul type d'hospitalisation :**

Il s'agit de la variable :

- HOS_TYP_UM dans la table des RHA : T_SSR<année>B
- et ACT_TYP dans la table de synthèse des séjours T_SSR<année>S

- 1 : hospitalisation complète ou de semaine
- 2 : hospitalisation partielle de jour
- 3 : hospitalisation partielle de nuit
- 4 : séances

Découpage du séjour en RHS :

- Un RHS ne peut concerner qu'une unité médicale (UM)
- Un RHS couvre exactement une semaine civile (lun-dim) mais pas nécessairement les jours de présence
- Les jours de présence sont notés
- Les permissions (pas plus de 2 nuits) n'interrompent ni le séjour ni le RHS

Les séjours et les RHS

Les jours de présence :

Au niveau de la table des **RHA T_SSR<année>B**, deux variables permettent de déterminer les jours de présence au cours de la semaine calendaire :

- **JP_HWE : Jours de présence hors week-end sur 5 caractères**
- **JP_WE : Jours de présence en week-end sur 2 caractères**

Chaque jour de présence est indiqué par 1 0 si absence

Exemple présence le lundi mardi jeudi

JP_HWE : 11010

JP_WE : 00

La durée de séjour dans l'UM peut potentiellement s'obtenir au niveau de chaque RHA grâce aux variables (*séjours clos*) :

RHS_ANT_SEJ_ENT : Antériorité du RHS par rapport à l'entrée dans le séjour
SEJ_ANT : Antériorité du RHS par rapport à l'entrée dans l'UM

En ajoutant 7 jours sauf si :

DEB_FIN Semaine de fin de séjour SSR =1 (1: oui / 2 : non)

En tenant compte du dernier jour de présence

Les séjours et les RHS

Un séjour = ETA_NUM || RHA_NUM

Il contient 5 RHA mais le séjour dure 4 semaines

		RHS_ANT_SEJ_ENT	SEJ_ANT
UM1	RHA1	0	0
	RHA2	7	7
UM2	RHA3	7	0
	RHA4	14	4
	RHA5	21	11

7 jours

The diagram illustrates the structure of a stay (ETA_NUM || RHA_NUM). It shows five rows, each representing an RHA (Résidence Hospitalière Assurée) sequence. Each sequence is 7 days long. The first four rows belong to UM1 (Unité de Maladie 1) and the last one to UM2 (Unité de Maladie 2). The columns represent the days of the week. The values in the cells indicate the presence (1) or absence (0) of an RHA for that specific day and RHA number. The total duration of the stay is calculated by summing the number of days with at least one RHA across all RHAs.

Durée = 21 + 7 = 28 jours

Les séjours et les RHS

En pratique, pour calculer une durée ou le nombre de jours de présence d'un séjour, on privilégie plutôt les informations sur la table **T_SSR<année>S** avec les variables :

SEJ_NBJ : Durée du séjour

PRE_JOU_NBR : Nombre de journées de présence

en ne s'intéressant qu'aux séjours terminés dans l'année.

On pose une condition sur la variable

SUI_TYP Type de suite

Modalité type de suite pour recueil année N

- 1 (clos)
- 2 (clos)
- 3 (non clos)
- 4 (non clos)
- 5 (non clos)

Date de début

- Année N
- Avant année N
- Année N
- Année N-1
- Avant année N-1

Date de fin

- Année N
- Année N
-
-
-

Donc les modalités 1 et 2 correspondent aux séjours terminés dans l'année

Exercice 7 : séjours hebdomadaires en hospitalisation complète et partielle

Pour l'établissement Maison de Réadapt. Fonct. Le Côteau (Finess=450002456)

Calculer en 2016 par type d'hospitalisation Complète et à Temps partiel :

a/Effectif moyen de RHA par séjours : moyenne sur l'ensemble des séjours (à partir du nombre de RHA renseigné dans les séjours)

(b/ la durée moyenne d'hospitalisation (DMH) et de séjours (DMS) : durée moyenne hospitalière pour un séjour calculée à partir du nombre de journées de présence des RHA correspondants pour les séjours terminés dans l'année

c/ Effectif moyen de RHA par séjour (séjours complets) : moyenne sur l'ensemble des séjours (à partir des séjours complets (i.e débutés et finis dans l'année)

Exercice 7 : résultats attendus

Type d'hospitalisation	Effectif moyen de RHA par séjour	DMH (en journées) par patient	DMS (en journées, sur séjours complets ou finis dans la période)	Effectif moyen de RHA par séjour (séjours complets)
Hospitalisation complète	7,3	42,7	46,7	6,4
Hospitalisation à temps partiel	6,5	16,1	46,9	6,6

Autorisations des unités médicales

Le type d'UM est codé sur 3 caractères :

- 1^{er} caractère toujours égal à 5
- 2^{ème} caractère selon la discipline
- 3^{ème} caractère selon la catégorie d'âge des patients de l'unité :
 - A : Adulte > ou égal à 18 ans
 - J : Juvénile : de 6 à 17 ans
 - E : Enfant : âge < 6 ans
 - P : pédiatrie indifférenciée < 18 ans

L'information de l'UM est restituée dans la variable **AUT_TYP_UM**

50A - Soins polyvalents
50E - Soins polyvalents
50J - Soins polyvalents
51A - Affections de l'appareil locomoteur
51E - Affections de l'appareil locomoteur
51J - Affections de l'appareil locomoteur
52A - Affections du système nerveux
52E - Affections du système nerveux
52J - Affections du système nerveux
53A - Affections cardio vasculaires
53E - Affections cardio vasculaires
53J - Affections cardio vasculaires
54A - Affections respiratoires
54E - Affections respiratoires
54J - Affections respiratoires
55A - Affections des systèmes digestif, métabolique et endocrinien
55E - Affections des systèmes digestif, métabolique et endocrinien
55J - Affections des systèmes digestif, métabolique et endocrinien
56A - Affections onco hématologiques
56E - Affections onco hématologiques
56J - Affections onco hématologiques
57A - Affections des brûlés
57E - Affections des brûlés
57J - Affections des brûlés
58A - Affections liées aux conduites addictives
58J - Affections liées aux conduites addictives
59A - Affections de la personne âgée poly pathologique, dépendante

A partir de 2018 on identifie les types d'unités spécifiques (variable TYP_US) : Identification des codes des 3 types d'unités spécifiques

Unité de Soins Palliatifs : 08 .

Unité Cognitivo-Comportementale : 09 .

-Unité EVC-EPR (Etat Végétatif Chronique - Etat Pauci Relationnel) 10

Exercice 8 : type d'autorisation

Objectifs : déterminer le nombre de jours de présence par type d'hospitalisation et type d'autorisation (UM).

Reconstituer le Nb de jours de présence par entité géographique sur l'établissement précédent à partir des RHA en 2016.

Vous pouvez utiliser la fonction avancée :

```
input( substr(t1.JP_HWE,1,1),1.)+input( substr(t1.JP_HWE,2,1),1.)+input( substr(t1.JP_HWE,3,1),1.)+input( substr(t1.JP_HWE,4,1),1.)+input( substr(t1.JP_HWE,5,1),1.) +  
input( substr(t1.JP_WE,1,1),1.)+input( substr(t1.JP_WE,2,1),1.)
```

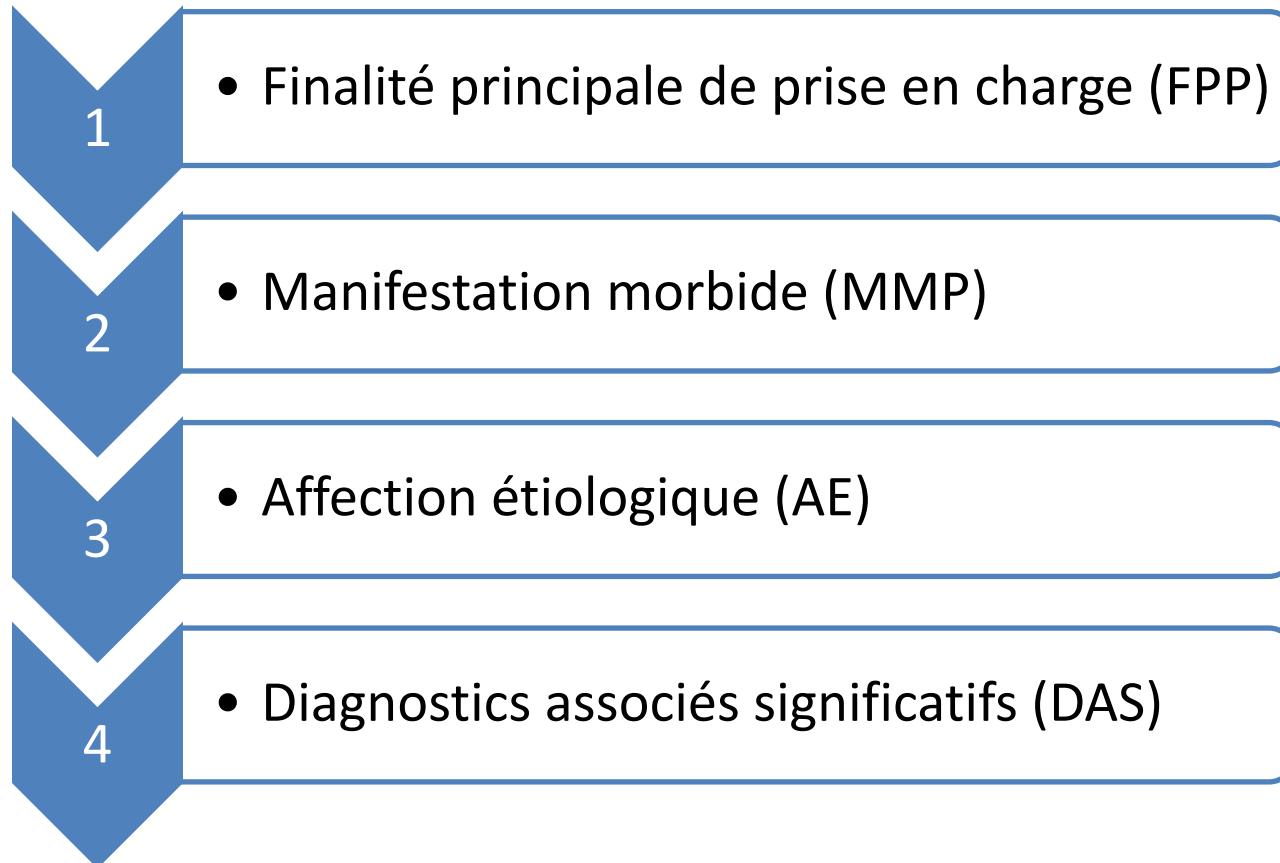
a/ En déduire le Nb de RHA et de jours de présence par séjour et vérifier à l'aide de la table synthèse

b/ Calculer la part de séjours avec plus de 90 jours de présence en 2016 pour les hospitalisations complètes

c/ Calculer le Nombre de journées par type d'autorisation et d'hospitalisation sur chaque entité géographique.

Codage de la Morbidité

Codage en 4 étapes :



Ce codage est effectué via la CIM 10 (Classification Internationale des Maladies de l'OMS, 10^{ème} révision)

Finalité Principale de Prise en Charge (FPP)

Dans le SNDS variable FP_PEC

Type de prise en charge (action) qui a mobilisé l'essentiel de l'effort médical et non médical au cours de la semaine dans l'unité médicale

- Déterminée de façon rétrospective au terme de la semaine
- En connaissance de l'ensemble des informations acquises au cours de cette période

Répond à la question : quelle sorte de soin ai-je pratiqué sur ce patient pendant cette semaine?

⇒ A ce stade, on ne code pas une pathologie, on utilise donc un code « Z » de la Classification Internationale des Maladies (CIM 10)

Finalité Principale de Prise en Charge (FPPC)

1. prise en charge thérapeutique (rééducation réadaptation) d'une affection :

Rééducation: Z50.-

Soins post-opératoires Sans Autre Indication (SAI) : Z48.9

Soins palliatifs : Z51.

2. Surveillance ou convalescence d'une affection connue

Convalescence : Z54.-

Examens de contrôle : Z08.-, Z09.-

Surveillance de stomies : Z43.-

3. Nouvelle affection mise en évidence et nécessitant une prise en charge spécifique pendant la semaine considérée

ZAIGU.- (disparait en 2019)

4. Phase de suspicion de maladie :

Z03_ : observation pour suspicion de...

5. Quand on ne sait pas :

Z519 : soin médical sans précision

Manifestation Morbide Principale (MMP)

Dans le SNDS variable **MOR_PRP** :

Affection ou symptôme qui a motivé la prise en charge au cours de la semaine d'observation dans le service

Répond à la question : quel problème ai-je pris en charge chez ce patient pendant cette semaine ?

Codage :

chapitres 1 à 19 de la CIM-10

certains codes Z "état"

Affection Etiologique(AE)

Dans le SNDS variable **ETL_AFF**

Non obligatoire sauf dans certains cas

Etiologie ou diagnostic à l'origine de la manifestation conduisant à la prise en charge dans le service

Répond à la question : quelle est l'affection-cause du problème pris en charge chez ce patient pendant cette semaine ?

Codage :

Chapitres 1 à 19 de la CIM-10

Pas de codes symptômes

Pas de codes Z

Exemple 1 : Rééducation d'une hémiplégie au stade spastique, due à un infarctus par embolie cérébrale

Résultat :

Finalité principale de prise en charge (FPP) Z50.1 Autres thérapies physiques,

Manifestation Morbide Principale (MMP) : G81.1 Hémiplégie spastique;

Affection Etiologique (AE) : I63.4 Infarctus cérébral dû à une embolie des artères cérébrales;

Différences FPP/MMP/AE

Exemple 2 : Soins après pneumonectomie

Un patient ayant subi une pneumonectomie pour cancer bronchique a bénéficié dans la première semaine de soins postopératoires (lutte contre la douleur...), puis d'une rééducation respiratoire les deux semaines suivantes.

Codage du premier RHS du séjour => Soins postchirurgicaux

FPP : soins postopératoires ; Z48.8 Autres soins de contrôle chirurgicaux précisés

MMP : pneumonectomie; Z90.2 Absence acquise de poumon [partie de]

AE : cancer bronchique lobaire supérieur; C34.1 Tumeur maligne du lobe supérieur, bronches ou poumon

Codage des 2^{ème} et 3^{ème} RHS du séjour => Rééducation

FPP: rééducation respiratoire; Z50.1 Autres thérapies physiques

MMP : pneumonectomie; Z90.2 Absence acquise de poumon [partie de]

AE : cancer bronchique lobaire supérieur; C34.1 Tumeur maligne du lobe supérieur, bronches ou poumon

Dans ce cas, seul la Finalité Principale de Prise en charge change au cours du séjour

Exercice 9 : Prise en charge de l'AVC en Indre et Loire

Rechercher le nombre patients ayant séjourné dans un établissement SSR d'Indre et Loire pour AVC en 2016.
On distingue les AVC hémorragiques des AVC ischémiques

Calculer la part de RHA produits par UM et le poids des UM dédiées pour ces patients en 2016

Indications :

- Le codage des AVC hémorragiques utilise les catégories suivantes :

- I60 Hémorragie sous arachnoïdienne; cette catégorie inclut la rupture d'anévrisme d'artère cérébrale;
- I61 Hémorragie intracérébrale ;
- I62 Autres hémorragies intracrâniennes non traumatiques; cette catégorie inclut l'hémorragie sous-durale et extradurale.

Le codage des AVC ischémiques ou AVC par infarctus cérébral —embolie, thrombose, bas débit sont codés avec la catégorie I63 Infarctus cérébral

Les UM dédiées sont les UM ayant des types d'autorisations :

Affections du système nerveux

Affections de la personne âgée polypathologique, dépendante ou à risque de dépendance.

On peut utiliser le filtre avancé :

```
t1.COH_NAI_RET = '0' AND t1.COH_SEX_RET = '0' AND t1.FHO_RET = '0' AND t1.NIR_RET = '0' AND  
t1.NAI_RET = '0'
```

```
AND t1.SEX_RET = '0' AND t1.DAT_RET = '0' AND t1.SEJ_RET = '0' AND t1.PMS_RET = '0'
```

Diagnostics associés significatifs(DAS)

Dans le SNDS variable DGN_COD de la Table des Diagnostics associés (T_SSRAaD)

- Codés à partir de la CIM 10
- Significatif : on s'en occupe pendant la semaine
- Peuvent intervenir dans le groupage (niveaux de sévérité) mais pas de manière systématique.

Codage spécifique des actes de rééducation et réadaptation (CSARR)

CSARR = Catalogue Spécifique des Actes de Rééducation et de Réadaptation.

Les informations concernant les actes CSARR du RHA sont dans la table T_SSRAaCSARR

CSARR = Nomenclature officielle avec laquelle il est demandé de coder, selon des règles précises, l'activité de rééducation et de réadaptation réalisée par les professionnels de santé (ou autres) de l'établissement chaque semaine.

Chaque année, une nouvelle version du CSARR qui ajoute et supprime des actes.

Les 12 chapitres du CSARR

01	FONCTIONS CÉRÉBRALES
02	FONCTIONS SENSORIELLES ET DOULEUR
03	FONCTIONS DE LA VOIX ET DE LA PAROLE
04	FONCTIONS CARDIAQUES, VASCULAIRES ET RESPIRATOIRES
05	FONCTIONS DIGESTIVES ET NUTRITION
06	FONCTIONS GÉNITO-URINAIRES ET REPRODUCTIVES
07	FONCTIONS DE L'APPAREIL LOCOMOTEUR ET LIÉES AU MOUVEMENT
08	FONCTIONS DE LA PEAU ET DES PHANÈRES
09	APPAREILLAGE
10	ÉDUCATION ET INFORMATION
11	ACTIVITÉ ET PARTICIPATION
12	GESTES COMPLÉMENTAIRES, MODULATEURS EXTENSIONS DOC.

Précisions à coder en même temps que l'acte CSARR

- Codes d'intervenants :
 - 10 MEDECIN
 - 21 INFIRMIER
 - 22 MASSEUR KINESITHERAPEUTHE
 - 23 PEDICURE - PODOLOGUE
 - 24 ORTHOPHONISTE
 - 25 ORTHOPTISTE
 - 26 DIETETICIEN
 - 27 ERGOTHERAPEUTE
 - 28 PSYCHOMOTRICIEN
 - 29 (NEURO) PSYCHOREEDUCATEUR
 - 30 PSYCHOLOGUE
 - 31 ORTHOPROTHESISTE
 - 32 PODOORTHESISTE
 - 41 MANIPULATEUR EN ELECTRORADIOLOGIE
 - 61 EDUCATEUR SPECIALISE
 - 62 ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL
 - 63 EDUCATEUR JEUNES ENFANTS
 - 64 ANIMATEUR
 - 65 MONITEUR ATELIER
 - 66 MONITEUR EDUCATEUR
 - 67 ENSEIGNANT GENERAL
 - 68 INSTITUTEUR SPECIALISE
 - 69 EDUCATEUR SPORTIF
 - 70 ENSEIGNANT EN ACTIVITE PHYSIQUE ADAPTEE
 - 71 ERGONOME
 - 72 PSYCHOTECHNICIEN
 - 73 CONSEILLER EN ECONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE
 - 74 DOCUMENTALISTE
 - 75 MONITEUR AUTOECOLE
 - 76 CHIROPRACTEUR OSTEOPATHE
 - 77 SOCIO-ESTHETICIEN
 - 88 AUTRE INTERVENANT
- Modulateurs acceptés selon les codes :
 - ZV Réalisation de l'acte au lit du patient
 - ME Réalisation de l'acte en salle de soins
 - QM Réalisation de l'acte en piscine ou en balnéothérapie
 - TF Réalisation de l'acte en établissement, en extérieur sans équipement
 - RW Réalisation de l'acte en établissement, en extérieur avec équipement
 - HW Réalisation de l'acte hors établissement en milieu urbain
 - LJ Réalisation de l'acte hors établissement en milieu naturel
 - XH Réalisation de l'acte sur le lieu de vie du patient
 - BN Nécessité de recours à un interprète*N'existe plus depuis 2018
 - EZ Réalisation fractionnée de l'acte
- Indicateur du nombre de patient : codage numérique dépendant de l'acte
- Gestes complémentaires
- Extension documentaire



Exemples d'actes CSARR extrait classification

05	FONCTIONS DIGESTIVES ET NUTRITION	Gestes complémentaires	Modulateurs
05.01.03	Actes d'évaluation à visée de diagnostic et de synthèse des troubles de la nutrition Par régime standard, on entend : régime alimentaire établi pour une ou plusieurs affections sans personnalisation pour le patient ou régime préétabli dans l'établissement		
HSQ+289	Évaluation diététique initiale qualitative sans élaboration de stratégie diététique Avec ou sans : prescription de régime standard		ZV
HSQ+014	Évaluation diététique initiale qualitative et quantitative sans élaboration de stratégie diététique Avec ou sans : prescription de régime standard		ZV
05.02.01	Actes de prise en charge à visée thérapeutique des troubles des fonctions digestives Les actes de rééducation de la déglutition incluent : la participation des infirmiers et diététiciens		
HQR+293	Séance de rééducation des troubles la déglutition À l'exclusion de : Séance de rééducation des troubles de la déglutition par rétrocontrôle [biofeedback] (HQR+062)		EZ
HQR+062	Séance de rééducation des troubles de la déglutition par rétrocontrôle [biofeedback]		EZ
HSR+155	Séance individuelle de rééducation d'un trouble des fonctions de la sphère buccale et péribuccale		EZ
HSR+122	Séance collective de rééducation d'un trouble des fonctions de la sphère buccale et péribuccale		EZ

Exercice 10 : Balnéothérapie

Calculer :

Calculer en 2016 le Nombre d'actes de balnéothérapie ainsi que le Nombre d'actes avec modulateur de lieu QM pour l'établissement Maison de Réadaptation fonctionnelle LE COTEAU (FINESS=450002456) (Cf Tableau [1.D.2.BALNEO] de E-Pmsi)

Informations :

Actes CSARR de balnéothérapie : PEQ+059, PER+118,PER+112,
PER+056,DKR+254 ,DKR+182 ,DKR+016,DKR+194

filtre avancé :

in ('PEQ+059', 'PER+118', 'PER+112', 'PER+056', 'DKR+254',
'DKR+182','DKR+016','DKR+194')

.

Exercice 10 : résultats attendus

Balnéothérapie	Effectif actes	CM la plus fréquente	% actes dans la CM la plus fréquente
Actes de balnéothérapie		10 08 Affections et traumatismes du système ostéoarticulaire	100,0
Actes avec modulateur de lieu QM-Réalisation de l'acte en piscine ou en balnéothérapie	838	08 Affections et traumatismes du système ostéoarticulaire	87,9
Total des actes de balnéothérapie	848	08 Affections et traumatismes du système ostéoarticulaire	88,1

Pondération des actes CSARR

Pondération : nombre rattaché à chaque acte CSARR

= mesure de l'intensité et des coûts de réalisations de chaque acte CSARR

-Intéressant pour comparer 2 actes CSARR

-Contribue au calcul du score Rééducation Réadaptation utilisée pour le groupage en GME (**score RR**)

Actes CCAM

Les actes médicaux sont codés avec la **CCAM descriptive à usage PMSI, dite CCAM PMSI** (cf partie CCAM MCO)

Le codage CCAM est important sur 3 points en PMSI SSR :

➤ Certains actes ont une pondération associée, comme des actes CSARR, et contribuent ainsi au **score RR** car ils sont considérés comme des actes de RR. Il y a 55 actes

➤ Certains actes correspondent à une CoMorbidité Associé (CMA)

A retenir : 1 acte CCAM SSR qui est CMA, groupe le séjour en niveau 2 systématiquement

➤ La typologie de codage CCAM renseigne sur la nature de la prise en charge.

Actes CCAM

Liste des codes de la CCAM considérés comme CMA en 2017

Codes	Libellés
EBLA003/0	POSE CATHÉ RELIÉ À 1VN PROF. MB SUP/COU TRANSCUT+DIFFUSEUR SSCUT.
EPLF002/0	POSE 1CATHÉ CTR TRANSCUT.
FELF004/0	TRANSFU. CG > 1/2MASSE SANG CHEZ ADULTE/À 40ML/KG CHEZ N-NÉ MOINS/24H
GLLD002/0	VENTIL. DISCONTINUE MASQUE/EMBOUT PR KINÉSITHÉRAPIE/24H
GLLD015/0	VENTIL. TRACH. +PEP < 6+FIO2 < 60%/24H
HFCB001/0	GASTROSTOMIE TRANSCUT. +GUID ENDOS.
HFCH001/0	GASTROSTOMIE TRANSCUT. +GUID ÉCHO +/-RADIO
HKD001/0	CHANGT 1SONDE GASTROSTOMIE V. EXT. SANS GUID
HKH001/0	CHANGT 1SONDE GASTR.STOM/GASTR.JÉJ.STOM V. EXT. GUID RADIO
HGCH001/0	JÉJ.STOM +GUID ÉCHO +/-RADIO
HMCH001/0	CHOLÉCYSTOSTOMIE TRANSCUT. +GUID ÉCHO +/-RADIO
HSLD002/0	ALIMT ENTÉR. SONDE >35CAL/KG/J/24H
HSLF001/0	ALIMT ENTÉR. +PARENTÉRALE >35CAL/KG/J/24H
HSLF003/0	ALIMT PARENTÉRALE >35CAL/KG/J/24H
JAKD001/0	CHANGT 1SONDE NÉPHROSTOMIE/PYÉLOSTOMIE
JCKD001/0	CHANGT 1SONDE URÉT.STOM CUT.
JCLE001/0	POSE 1SONDE URÉTÉRALE THÉRAP. ENDOS. RÉTROGRADE
JDKD001/0	CHANGT 1SONDE CYSTOSTOMIE
JDLF001/0	POSE 1CATHÉ. INTRAVÉSICAL TRANSCUT. SUPRAPUBIENNE
PCLB002/0	SÉANCE BOTOX MUSC. TRANSCUT. SANS EMG DÉTECTION
PCLB003/0	SÉANCE BOTOX MUSC. TRANSCUT. + EMG DÉTECTION

Score rééducation-réadaptation (Score RR)

- Le score des actes de rééducation-réadaptation (score RR) est calculé en additionnant les pondérations de chaque acte de rééducation-réadaptation codé (à partir du CSARR et de la CCAM) en tenant compte d'éventuels modulateurs associés à l'acte, puis en divisant le résultat obtenu par le nombre total de jours de présence en semaine (du lundi au vendredi) dans la période (séjour ou semaine : voir ci-dessous).
- Les pondérations des actes CSARR et CCAM sont disponibles dans l'annexe 8 du volume 1 du manuel de groupage des GME.
- Dans les situations où aucun jour de semaine n'est coché, les jours de week-end sont utilisés pour calculer ce score.
- Pour un séjour d'hospitalisation complète (HC), le score RR est calculé sur l'ensemble des RHS du séjour. On a donc un score RR par séjour.
- Pour un séjour d'hospitalisation à temps partiel (HP), le score RR est calculé indépendamment pour chaque RHS. Pour un séjour d'HP, il y aura donc autant de scores RR que de semaines dans le séjour.

La dépendance du patient dans les prises en charge en temps plein

Relevée à chaque début de séquence de soins. Elle peut évoluer durant le séjour et donc changer d'un RHA à l'autre.

Par une grille des Activités de la Vie Quotidienne (AVQ) spécifique pour le PMSI
Echelle de 1 (autonomie) à 4 (Assistance Totale).

4 variables de dépendance physique

Habillage HAB_DEP

Déplacements locomotion DPL_DEP

Alimentation ALI_DEP

Continence CON_DEP

Dépendance forte si score supérieur à 12

2 variables de dépendance cognitive

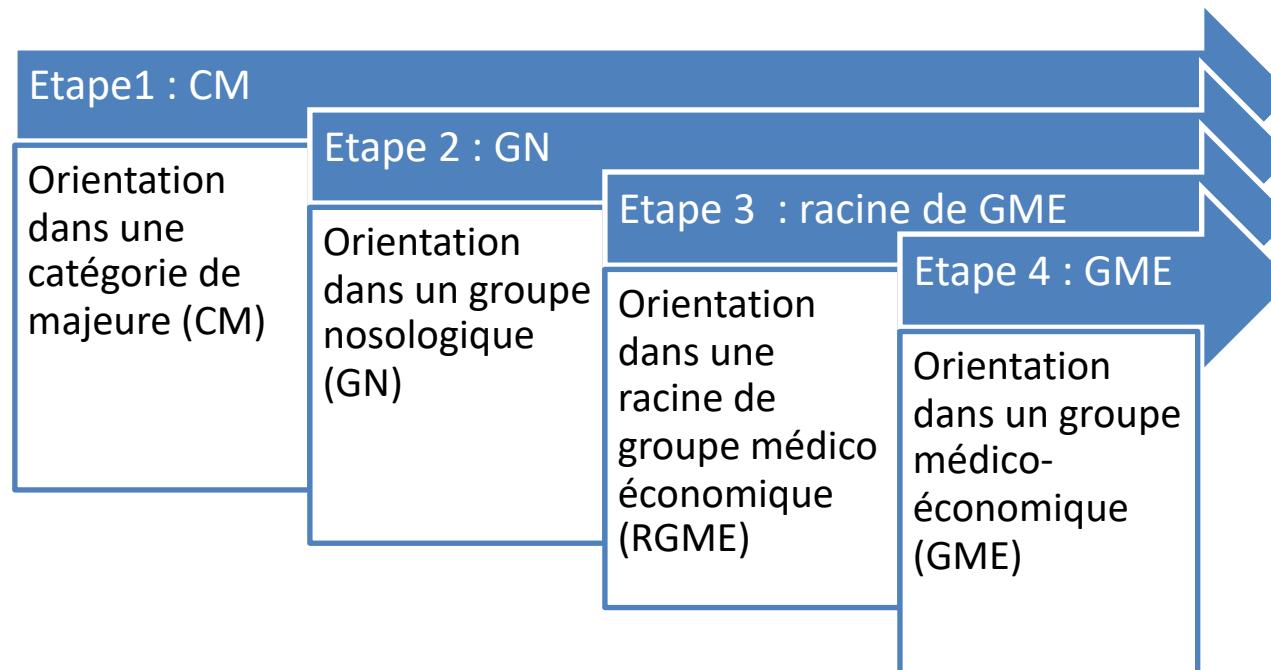
Comportement CPT_DEP

Relation / communication REL_DEP

Dépendance forte si score supérieur à 6

Principes de la classification en Groupes Médico Économiques (GME)

Arbre de décision en 4 niveaux hiérarchiques :



Catégories Majeures (CM)

15 CM

Correspondent le plus souvent à un appareil ou à une discipline

- 01 - Affections du système nerveux
- 02 - Affections de l'œil
- 03 - Affections des oreilles, du nez, de la gorge, de la bouche et des dents
- 04 - Affections de l'appareil respiratoire
- 05 - Affections de l'appareil circulatoire
- 06 - Affections des organes digestifs
- 08 - Affections et traumatismes du système ostéo-articulaire
- 09 -Affections de la peau, des tissus sous-cutanés et des seins
- 10 - Affections endocriniennes, métaboliques et nutritionnelles
- 11 - Affections de l'appareil génito-urinaire
- 16 - Affections du sang, des organes hématopoïétiques, du système immunitaire, et tumeurs malignes de siège imprécis ou diffus
- 18 - Certaines maladies infectieuses, virales ou parasitaires
- 19 -Troubles mentaux et du comportement
- 23 -Autres motifs de recours aux services de santé
- 27 - Post transplantation d'organe

Groupes Nosologiques (GN)

Correspondent à un regroupement d'affections au sein d'une catégorie majeure

De 1 à 21 Groupes Nosologiques par CM

21 GN pour les «Affections de l'appareil locomoteur»

16 GN pour les «Affections du système nerveux»

1 GN pour les «Affections oculaires»

92 GN (2018)

Exemple : Groupes Nosologiques de la CM 04 :

0403 Tumeurs malignes de l'appareil respiratoire

0406 Insuffisances respiratoires chroniques

0409 Asthmes

0412 Tuberculoses pulmonaires

0415 Infections broncho-pulmonaires (non tuberculeuses)

0418 Embolies pulmonaires

0424 Autres affections de l'appareil respiratoire

Racines de GME (RGME)

255 Racines de Groupes Médico Economiques

Correspondent à la subdivision d'un GN prenant en compte d'autres variables parmi :

- l'âge
- la dépendance physique
- la dépendance cognitive
- le score RR
- l'antériorité chirurgicale

Les subdivisions en Racines de GME n'utilisent pas toujours les mêmes variables.

Pour une même variable, les valeurs retenues pour la segmentation en RGME dépendent des GN considérés.

Groupes Médico Économiques (GME)

743 Groupes Médico Economiques (2018)

Subdivision des RGME en GME

- GME «zéro jour» hospitalisation à temps partiel hospitalisation complète avec date d'entrée identique à la date de sortie
- GME «niveau 1» : sans CMA
- GME «niveau 2» : avec CMA

CMA: codes CIM-10 ou actes CCAM augmentant significativement la durée de séjour, déterminés par la méthode statistique des «effets isolés» et non exclus par les diagnostics classant le séjour dans le GN

Exercice 10 bis en démo : Balnéothérapie

Calculer :

A partir du calcul précédent, rechercher les Catégories Majeures les plus fréquentes pour ces actes

(Cf Tableau [1.D.2.BALNEO] de E-Pmsi)

Tarification Groupe Médico Tarifaire (GMT)

Depuis le 1^{er} mars 2017, pour chacun des GME, correspond un forfait de séjour et de soins dénommé «groupe médico-tarifaire» (GMT), à l'exception de l'activité de soins palliatifs pour laquelle :

- **GME 2303A1 sont associés trois GMT :**

Le GMT 9551 lorsque la prise en charge a lieu dans une unité de soins palliatifs ;

Le GMT 9501 lorsque la prise en charge a lieu dans un lit dédié aux soins palliatifs ;

Le GMT 9500 sinon.

- **GME 2303B1 sont associés trois GMT :**

Le GMT 9553 lorsque la prise en charge a lieu dans une unité de soins palliatifs ;

Le GMT 9503 lorsque la prise en charge a lieu dans un lit dédié aux soins palliatifs ;

Le GMT 9502 sinon.

- **GME 2303C1 sont associés trois GMT :**

Le GMT 9555 lorsque la prise en charge a lieu dans une unité de soins palliatifs ;

Le GMT 9505 lorsque la prise en charge a lieu dans un lit dédié aux soins palliatifs ;

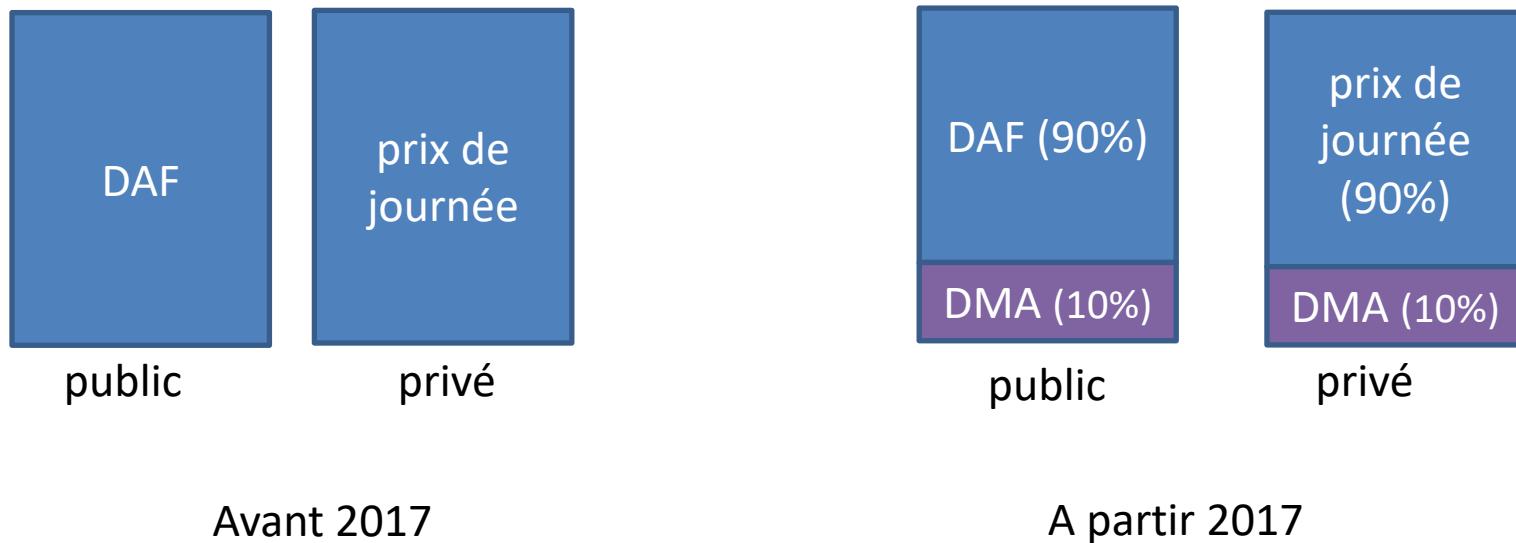
Le GMT 9504 sinon.

Le financement en SSR

La réforme du financement SSR

Introduction de la DMA dotation modulée à l'activité sur la base d'un recueil PMSI: données médicales et paramédicales CSARR.

En 2017 :



3eme
JOUR

Exercice 11 guidé : Chainage entre le PMSI MCO et le SSR :

Rechercher les patients hospitalisés au 1er semestre 2016 (séjours terminés) en Indre et Loire ayant un GHM de Chirurgie de la CMD 05 avec un niveau de sévérité au moins égal à 3 et une dure de séjour supérieur à 3 jours et non décédés. On récupérera le département , l'âge et le sexe du patient le Diagnostic Principal et la date de sortie du dernier séjour connu en table finale.

A partir de ces informations, calculer le taux de patients ayant une hospitalisation en SSR dans le mois qui suit sa sortie de MCO et récupérer les Résumés Hebdomadaires de Séjour trier par patient , séjour et RHS

Indications : on appliquera les tests sur la qualité du chainage numéro patient MCO sur les variables suivantes :

NIR_RET	Code retour contrôle « n° sécurité sociale »
NAI_RET	Code retour contrôle « date de naissance »
SEX_RET	Code retour contrôle « sexe »
SEJ_RET	Code retour contrôle « n° d'identification administratif de séjour »
FHO_RET	Code retour « fusion ANO HOSP et HOSP PMSI »
PMS_RET	Code retour « fusion ANO PMSI et fichier PMSI »
DAT_RET	Code retour contrôle « date de référence» (date d'entrée)
COH_NAI_RET	Code retour contrôle « Cohérence date naissance »

On peut utiliser le filtre avancé :

```
t1.COH_NAI_RET = '0' AND t1.COH_SEX_RET = '0' AND t1.FHO_RET = '0' AND t1.NIR_RET = '0' AND t1.NAI_RET = '0'  
AND t1.SEX_RET = '0' AND t1.DAT_RET = '0' AND t1.SEJ_RET = '0' AND t1.PMS_RET = '0'
```

Pour augmenter la date max d'un mois utiliser la fonction avancée pour calculer une variable date_max_1mois
dhms(intnx("MONTH",datepart(date_max),1,"SAMEDAY"),0,0,0) → fonction SAS

Lui appliquer le format : DATETIME20.

LE PMSI HAD

L'Hospitalisation A Domicile (HAD)

Qu'est ce que l'HAD ?

L'hospitalisation à domicile (HAD) est une forme d'hospitalisation. Elle permet d'assurer à domicile des soins médicaux et paramédicaux. Elle constitue une alternative à l'hospitalisation complète.

Une structure d'HAD assure des soins non réalisables en ville car trop complexes, trop intenses ou trop techniques, pour des personnes qui ont besoin d'une équipe pluridisciplinaire (infirmières, rééducateurs, assistante sociale, psychologue, diététicienne...) et médicalisée (il y a toujours un médecin coordonnateur en HAD) disponible 24h/24. La coordination de la prise en charge incombe à la structure d'HAD.

Les intervenants en HAD

Les critères s'inclusion en HAD sont les mêmes que celle en hospitalisation complète. L'HAD présente donc les mêmes caractéristiques qu'une hospitalisation classique.

Elle nécessite une coordination entre les différents intervenants.

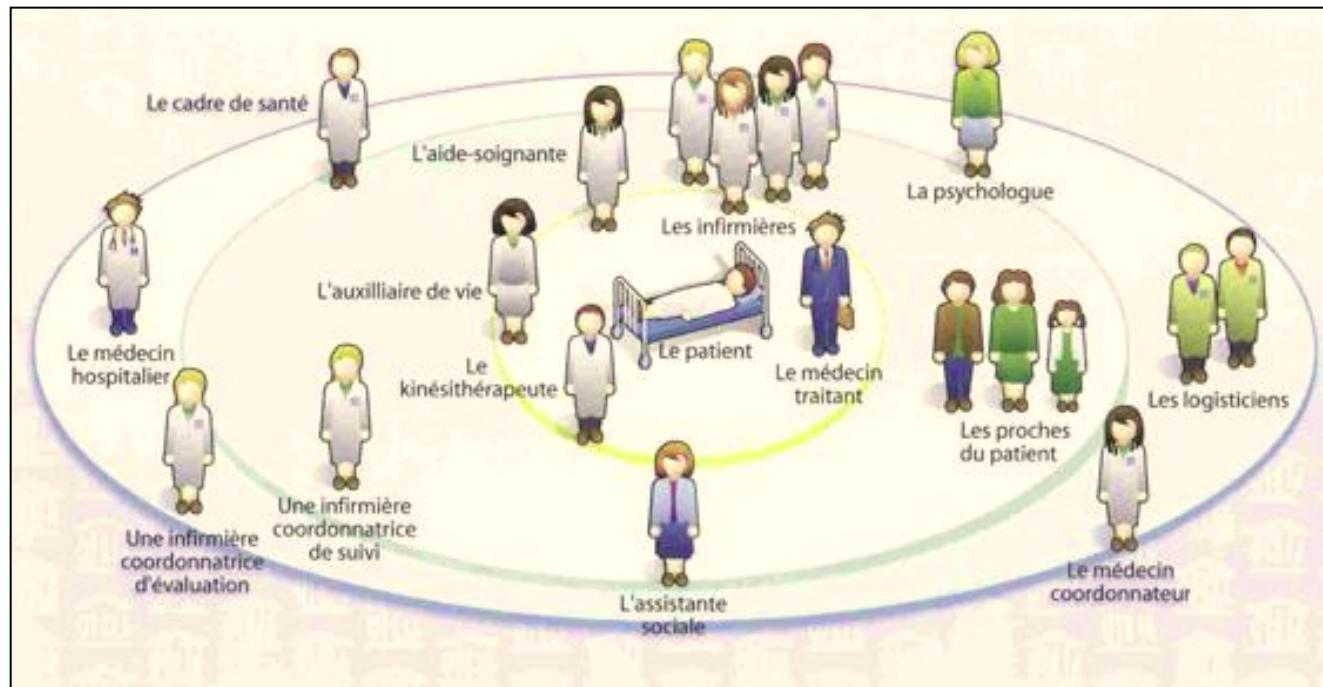


Schéma simplifié des concepts

Chaque concept fera l'objet
d'une présentation
spécifique



Processus
d'anonymisation

RAPSS
Résumé
anonymisé
par sous
séquence



GHT (groupe homogène de tarifaire)

GHPC (groupe homogène de prise en charge)

MPP

MPA

Mode de prise en charge

IK

Indice Karnofsky

AVQ

Echelle dépendance



RPSS
Résumé
par sous
séquence

Hospitalisation à domicile



Structure HAD

le RPSS : Résumé Par Sous-Séquence

un séjour en HAD est fait d'une suite de séquences de soins, elles-mêmes décomposées en sous-séquences

✓ Notion de séquence :

Une séquence : une partie du séjour correspondant à une **combinaison stable** des trois variables qui définissent le groupage : Mode de prise en charge principal, Mode de prise en charge associé, indice de Karnosky

✓ Notion de sous séquence :

Découpage temporel permettant un rythme de facturation compatible avec le fonctionnement de l'établissement.

Le découpage en sous-séquence est fait au gré de l'établissement

Il est produit une facture par sous-séquence

Une sous-séquence ne peut inclure le dernier jour de février et le 1^{er} mars (campagne tarifaire)

L'hospitalisation à domicile

Exemple

Date d'entrée

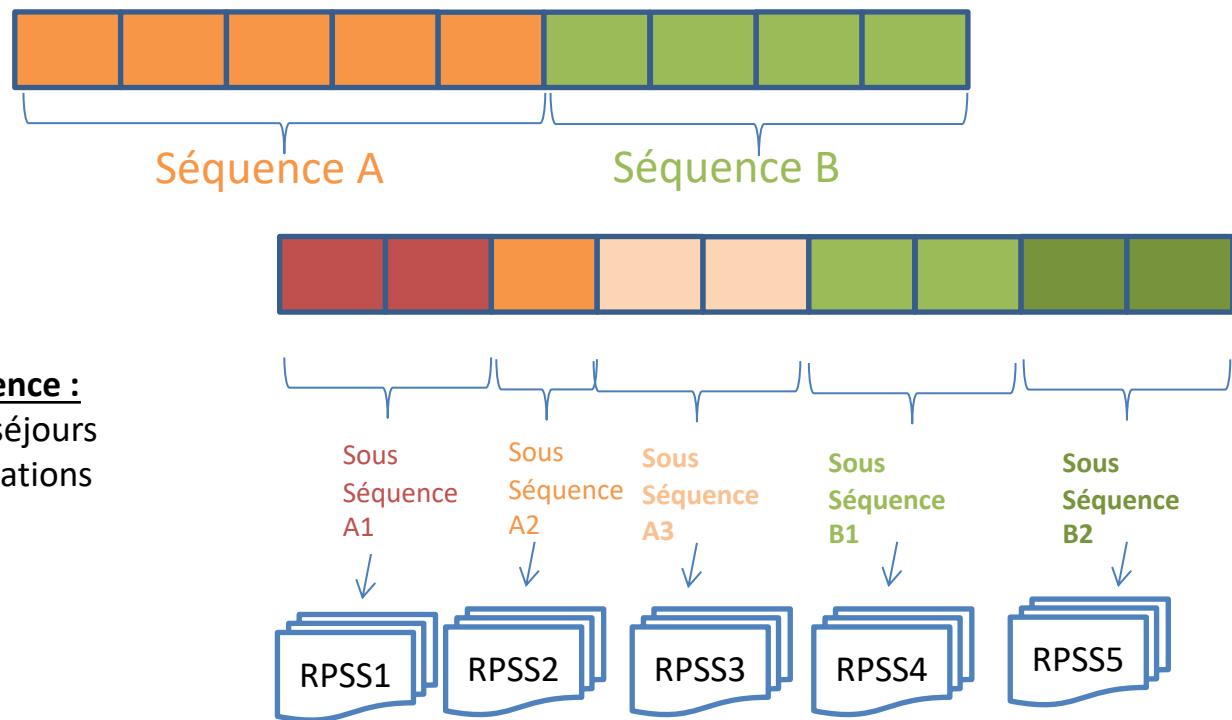


Date de sortie

Séquence :

Déterminée par le mode de prise en charge principal, associé et l'indice de Karnofsky. Tout changement dans une de ces 3 variables, génère une nouvelle séquence

Un séjour



La structuration des tables PMSI HAD dans le SNDS

Dans le SNDS, la table principale fixe des RAPSS est **T_HAD<année>B**

On identifie un RAPSS par les clés de jointure suivantes :

ETA_NUM_ePMSI N° FINESS d'inscription e-PMSI

RHAD_NUM N° Séquentiel du séjour

SEQ_NUM N° de la séquence dans le séjour

SSEQ_NUM N° de la sous-séquence

On identifie un séjour par les clés de jointure suivantes :

ETA_NUM_ePMSI N° FINESS d'inscription e-PMSI

RHAD_NUM N° Séquentiel du séjour

Celles-ci servent de clés de jointure selon les tables

La structuration des principales tables PMSI HAD dans le SNDS

Jointure avec le RAPSS
 ETA_NUM_ePMSI || RHAD_NUM ||
 SEQ_NUM || SSEQ_NUM

Jointure avec le séjour
 ETA_NUM_ePMSI || RHAD_NUM

Table Acte CCAM : T_HADaaA

	N° FINESS e-PMSI
RHAD_NUM	N° séquentiel de séjour d'HAD
SEQ_NUM	N° de la séquence dans le séjour
SSEQ_NUM	N° de la sous-séquence
CCAM_COD	Code de l'acte sans extension PMSI

Table des Diag liés au MPP : T_HADaaDMPP

	N° FINESS e-PMSI
RHAD_NUM	N° séquentiel de séjour d'HAD
SEQ_NUM	N° de la séquence dans le séjour
SSEQ_NUM	N° de la sous-séquence
DGN_ASS_MPP	Diagnostic lié au MPP

Table des GHT et des GHPC: T_HADaaGRP

	N° FINESS e-PMSI
RHAD_NUM	N° séquentiel de séjour d'HAD
SEQ_NUM	N° de la séquence dans le séjour
SSEQ_NUM	N° de la sous-séquence
PAP_GRP_GHPC	n° du GHPC
GHT_NUM	n° du GHT
GHT_NBj	nombre de jours

Table RAPSS FIXE : T_HADaaB

ETA_NUM_ePMSI	N° FINESS e-PMSI
RHAD_NUM	N° séquentiel de séjour d'HAD
SEQ_NUM	N° de la séquence dans le séjour
SSEQ_NUM	Numéro de sous-séquence

AGE ANN	Age en années
AGE_JOU	Age en jours
COD_SEX	Sexe du patient
BDI_COD	Code géographique
PAT_TYP_DOM	Type de lieu de domicile du patient
PEC_PAL	Mode de prise en charge principal
PEC_ASS	Mode de prise en charge associé
DEP_COT	Cotation dépendance selon Karnofsky
AVQ_HAB	Cotation dépendance AVQ
NBR_ACT	Nombre d'actes
DGN_PAL	Diagnostic principal

Table Chaînage : T_HADaaC

ETA_NUM_ePMSI	N° FINESS e-PMSI
RHAD_NUM	N° séquentiel de séjour d'HAD
NIR_ANO_17	N° anonyme
EXE_SOI_DTD	Date d'entrée (format date)
EXE_SOI_DTF	Date de sortie (format date)

Table Synthèse séjour : T_HADaaS

ETA_NUM_EPMSI	Numéro FINESS e-PMSI
RHAD_NUM	Numéro séquentiel d'entrée
COD_SEX	Sexe du patient
SEJ_NBJ	Nombre de journées dans le séjour = durée sur séjours terminés (date de sortie-date d'entrée)
HAD_DUREE	Durée couverte par les séquences (tous séjours)
SEJ_FINI	Indicateur de séjour terminé
SOR_MOI	Mois de la date de sortie du séjour
SOR_ANN	Année de la date de sortie du séjour
ENT_MOD	Mode d'entrée
ENT_PRV	Provenance
SOR_MOD	Mode de sortie
SOR_des	Destination

PMSI HAD : Suppression des séquences et sous séquences en erreur

- **On élimine les erreurs de groupage des séquences et sous séquences en appliquant le filtre sur la variable GHT_NUM de la table T_HADaaGRP**

Exclusion des sous-séquences en erreur

GHT_NUM not in ('99')

Type de lieu de domicile du patient

✓ Variable PAT_TYP_DOM :

Indique le lieu où est pris en charge le patient les modalités sont les suivantes :

- 1 : Domicile personnel
- 2 : Autre domicile
- 3 : EHPAD
- 4 : Patient hébergé en établissement médico-social hors EHPAD
- 5 : Patient hébergé en établissement social

Jusqu'en 2013 les modalités 4 et 5 étaient regroupées avec la 3

Jusqu'en 2017 inclus, l'intervention concomitante de l'HAD et d'un SSIAD (Service de Soins Infirmiers à Domicile) ou d'un SPASAD (Services Polyvalents d'Aide et de Soins à Domicile) n'était pas autorisée

Afin de repérer les journées de prises en charges conjointes avec un SSIAD ou un SPASAD :
Création d'une nouvelle modalité «6» pour le Type de lieu de domicile, signifiant «domicile personnel du patient ou autre domicile avec intervention concomitante d'un SSIAD/SPASAD»

✓ Variable ETA_NUM_ESMS : donne le numéro FINESS de l'établissement

Type de lieu de domicile du patient

✓ Variable ENT_PRV : provenance du patient

Code 1: *En provenance de médecine, chirurgie, obstétrique ou odontologie (MCO),*

Code 2: *En provenance de soins de suite et de réadaptation (SSR)*

Code 3: *En provenance de soins de longue durée*

Code 4 :*En provenance de psychiatrie*

Code 6: *En provenance d'hospitalisation à domicile (HAD)*

Les codes 1 à 4 ci-dessus sont utilisés en cas de mutation ou de transfert, que le patient ait bénéficié d'une hospitalisation à temps complet ou partiel

Code 7 : *En provenance d'une structure d'hébergement médico-sociale*

Code 8 : *Bénéficiait à domicile d'une prise en charge par un service de soins infirmiers à domicile (SSIAD)*

Code 9 : adressé par le médecin traitant

Les modes de prise en charge principal et associé (MPP/MPA)

✓ Le mode de prise en charge principale

Le mode de prise en charge principal (MPP) est celui ayant suscité la consommation la plus importante de ressources : frais de personnels, frais de location de matériel, frais de médicaments.

Mode de prise en charge principal MPP est évaluée au moins 1 fois/semaine

✓ Le mode de prise en charge associé

Si le patient a bénéficié d'un autre mode de prise en charge que le mode principal, ayant consommé moins de ressources que lui, ce deuxième mode est le mode de prise en charge associé (MPA). S'il existe plusieurs modes associés, il faut retenir celui qui, en termes de consommation de ressources, vient immédiatement après le mode principal. Il peut être égal « 00 »

L'association MPP x MPA doit être autorisée.

Mode de prise en charge associé MPA est évaluée au moins 1 fois/semaine

Les modes de prise en charge documentaire (MPD)

✓ Le mode prise en charge documentaire (MPD)

Si le patient a bénéficié de plus de deux modes de prise en charge, ceux qui ne sont pas retenus comme principal et associé peuvent être enregistrés comme **modes de prise en charge supplémentaires**. Il est possible de renseigner jusqu'à 5 modes de prise en charge documentaires.

Les MPD sont de nature descriptive, ils n'interviennent pas dans la tarification.

Liste des MPP et MPA

Mode de prise en charge principal (MPP)

01 – Assistance respiratoire

02 – Nutrition parentérale

03 – Traitement intraveineux

04 – Soins palliatifs

05 – Chimiothérapie anticancéreuse

06 – Nutrition entérale

07 – Prise en charge de la douleur

08 – Autres traitements

09 – Pansements complexes et soins spécifiques (stomies compliquées)

10 – Posttraitement chirurgical

11 – Rééducation orthopédique

12 – Rééducation neurologique

13 – Surveillance post chimiothérapie anticancéreuse

14 – Soins de nursing lourds

15 – Éducation du patient et/ou de son entourage

17 – Surveillance de radiothérapie

18 – Transfusion sanguine 2,15 3,15

19 – Surveillance de grossesse à risque

21 – Post partum pathologique

22 – Prise en charge du nouveau-né à risque

24 – Surveillance d'aplasie

29 – Sortie précoce de chirurgie

*Concernant le MPA , le code « 00 » correspond à l'absence de MPA.
Le code « 22 » ne peut être codé en MPA*

L'hospitalisation à domicile

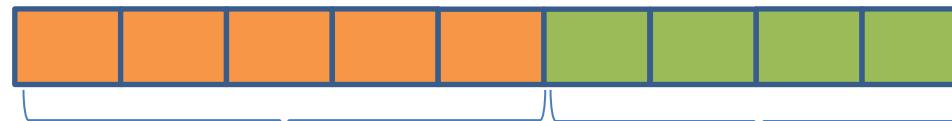
Exemple

Date d'entrée



Date de sortie

Un séjour



Séquence A

Séquence B

Mode de prise en charge:
MPP 03 traitement
intraveineux

Mode de prise en charge:
MPP 09 Pansements
complexes

Mr X est traité par antibiothérapie pour une ostéite du sacrum ; l'antibiothérapie intraveineuse s'achève mais des soins cutanés se poursuivent en raison de l'escarre cutané localisé au talon.

Codage des MPP et MPA en HAD : combinaisons autorisées

Les combinaisons MPP*MPA peuvent être :

- Existantes
- Inattendues (erreur non bloquante)
- Non autorisées (erreur non bloquante)
- Erronées (erreur bloquante)
- Nécessitant une « confirmation de codage » (sinon, bloquantes)

Les associations de MPP/MPA

		MPA																											
		00	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	17	18	19	21	22	24	25	29				
MPP		Non renseigné ou erroné*	Pas de mode de prise en charge associé	Assistance respiratoire	Nutrition parentérale	Traitement intraveineux	Soins palliatifs	Chimiothérapie anticancéreuse	Nutrition entérale	Prise en charge de la douleur	Autres traitements	Pansemements complexes (...)	Post traitement chirurgical	Rééducation orthopédique	Rééducation neurologique	Surveillance postchimio (...)	Soins de nursing lourds	Éducation du patient et/ou de son entourage	Surveillance de radiothérapie	Transfusion sanguine	Surveillance de grossesse à risque	Postpartum pathologique	Prise en charge du nouveau-né à risque	Surveillance d'aplasie	Prise en charge psychologique ou sociale	Sortie précoce de chirurgie			
Non renseigné ou erroné**	Vide**																												
Assistance respiratoire	01																												
Nutrition parentérale	02																												
Traitement intraveineux	03																												
Soins palliatifs	04																												
Chimiothérapie anticancéreuse	05																												
Nutrition entérale	06																												
Prise en charge de la douleur	07																												
Autres traitements	08																												
Pansemements complexes et soins spécifiques (stomies compliquées)	09																												
Post traitement chirurgical	10																												
Rééducation orthopédique	11																												
Rééducation neurologique	12																												
Surveillance postchimiothérapie anticancéreuse	13																												
Soins de nursing lourds	14																												
Education du patient et/ou de son entourage	15																												
Surveillance de radiothérapie	17																												
Transfusion sanguine	18																												
Surveillance de grossesse à risque	19																												
Postpartum pathologique	21																												
Prise en charge du nouveau-né à risque	22																												
Surveillance d'aplasie	24																												
Prise en charge psychologique ou sociale	25																												
Sortie précoce de chirurgie	29																												

LEGENDE



** N'est pas renseigné (vide) ou non-conforme pour ce MP

Association MPP x MPA existante n'engendrant aucun message d'alerte ; GHPC, GHT

Association MPP x MPA inattendue engendrant un message d'alerte (code retour erreur non bloquante n° 530) ; GHPC*, GHT

Association MPP x MPA non prévue ou non autorisée engendrant un message d'alerte (code retour erreur non bloquante n° 517) ; GHPC 9999, GHT

Association MPP x MPA erronée (erreur bloquante N° 025 ou 056) ; GHPC 9999, GHT 99

Les diagnostics

✓ DP (diagnostic principal) (variable DGN_PAL dans le SNDS)

Pas tarifant comme pour le MCO. Le codage de ce diagnostic est obligatoire.

Le diagnostic principal (DP) est l'affection ou problème de santé du patient pris en charge par l'équipe d'HAD qui mobilise l'essentiel des soins et justifie le MPP mis en œuvre par l'équipe.
un changement de DP n'impose pas forcément un changement de MPP.

✓ DCMPP (Diagnostic Correspondant au Mode Prise en charge Principal)

Le(s) DCMPP identifie(nt) le(s) autre(s) affection(s) ou problème(s) de santé du patient pris en charge par l'équipe d'HAD en lien avec le MPP mis en œuvre par l'équipe.

Il est souhaité qu'au moins un DCMPP soit renseigné, et il est possible d'enregistrer jusqu'à neuf DCMPP.

✓ DCMPA(Diagnostic Correspondant au Mode Prise en charge Associé)

Le(s) DCMPA identifie(nt) le(s) affection(s), problèmes de santé et autres facteurs (sociaux, familiaux...) du patient pris en charge par l'équipe d'HAD qui justifie(nt) le MPA mis en œuvre par l'équipe.

Il est possible d'enregistrer jusqu'à neuf DCMPA. La saisie d'au moins un DCMPA pour chaque MPA déclaré est obligatoire à compter du 1er mars 2014.

Deux sousséquences d'une même séquence peuvent comporter des DCMPA différents.

✓ DA (Diagnostic Associé)

Les diagnostics associés (DA) comprennent les autres afflictions, problèmes de santé et autres facteurs (sociaux, familiaux...) pris en charge par l'équipe d'HAD mais qui ne sont pas directement liés aux modes de prise en charge principal et associé déclarés. En effet en cas de lien avec le MPP ou le MPA les diagnostics doivent être codés en DCMPP ou DCMPA. Il peut être enregistré jusqu'à 99 DA.

L'hospitalisation à domicile

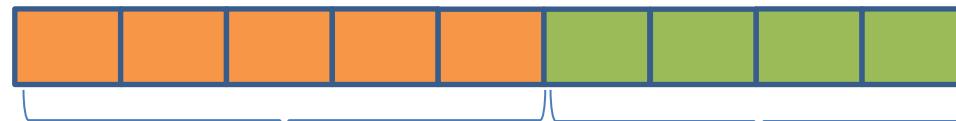
Exemple

Date d'entrée



Date de sortie

Un séjour



Mr Y est hospitalisé à domicile en raison d'un suivi post AVC. Les soins s'achèvent mais des soins cutanés se poursuivent en raison de l'escarre cutané localisé au talon.

Mode de prise en charge:

MPP 12: rééducation neurologique

MPA 06 : nutrition entérale

DP : AVC (I60-I64)

DCMPP :

Hémiplégie (G81)

DCMPA :

Les fausses routes (R13)

Séquence B

Mode de prise en charge:

MPP 09 Pansements complexes

MPA absent

DP : L89.3 Ulcère de décubitus de stade IV.

Exercice 12 : MPP et polyvalence

Estimation de la polyvalence pour les établissements HAD du Calvados en 2016

Polyvalence : nombre de MPP différents ayant plus de 10 séquences dans l'année.

On rajoutera la raison sociale de l'établissement

Résultat attendu :

Polyvalence		
<u>N° Finess</u>	<u>Raison sociale</u>	<u>Nb de MPP différents avec nb de séq.>10</u>
<u>140000035</u>	CH DE LISIEUX	10
<u>140000084</u>	CH AUNAY S/ODON	4
<u>140000100</u>	CHU COTE DE NACRE CAEN	1
<u>140000118</u>	CH DE FALAISE	4
<u>140000159</u>	CH DE VIRE	9
<u>140002619</u>	HAD CROIX-ROUGE	9
<u>140016155</u>	HAD BAYEUX	7
<u>140026709</u>	POLYCLINIQUE DE DEAUVILLE-CRICQUEBOEUF	5

Les diagnostics

✓ DP (diagnostic principal) (variable DGN_PAL dans le SNDS)

Dans le SNDS, le Diagnostic Principal HAD se trouve dans la partie fixe des RAPSS ([T_HADaaB](#))

Pour les 3 autres types de diagnostics, on les retrouve dans 3 tables dédiées qu'on associe à la sous séquence avec la clé de jointure sur le RAPSS

ETA_NUM_ePMSI N° FINESS d'inscription e-PMSI

RHAD_NUM N° Séquentiel du séjour

SEQ_NUM N° de la séquence dans le séjour

SSEQ_NUM N° de la sous-séquence

[T_HADaaMPP](#) pour les DMPP

[T_HADaaMPA](#) pour les DMPA

[T_HADaaD](#) pour les DA

L'état de santé et le niveau de dépendance du patient

✓ L'indice de Karnofsky (IK)

L'indice de Karnofsky (IK) est un indicateur synthétique d'état de santé global du patient, de l'aide dont il a besoin pour les gestes de la vie courante (besoins personnels, habillage, etc.) et les soins médicaux qu'il requiert. Cet indicateur est apprécié par le soignant au moyen de la grille.

L'IK doit être évalué au moins une fois par semaine.

Cotation :

- 100% Le patient ne présente aucun signe ou symptôme de maladie
- 90% Le patient est capable de réaliser les activités normales de la vie quotidienne, symptômes ou signes mineurs de la maladie
- 80% Le patient est capable de réaliser les activités normales de la vie quotidienne avec effort, quelques symptômes ou signes mineurs
- 70% Le patient est capable de se prendre en charge, mais est incapable de mener une vie normale ou de travailler
- 60% Le patient nécessite une aide occasionnelle, mais peut prendre en charge la plupart des soins personnels
- 50% Le patient nécessite une aide suivie et des soins médicaux fréquents
- 40% Le patient est handicapé et nécessite une aide et des soins particuliers
- 30% Le patient est sévèrement handicapé
- 20% Le patient, très malade, nécessite un traitement de soutien actif
- 10% Le patient est moribond, le processus fatal progressant rapidement

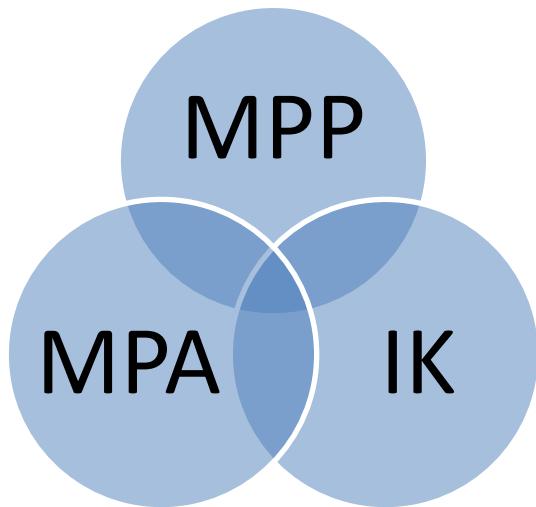
NB: par convention toujours à 100 pour les nouveau-nés.

C'est la variable DEP_COT dans le SNDS

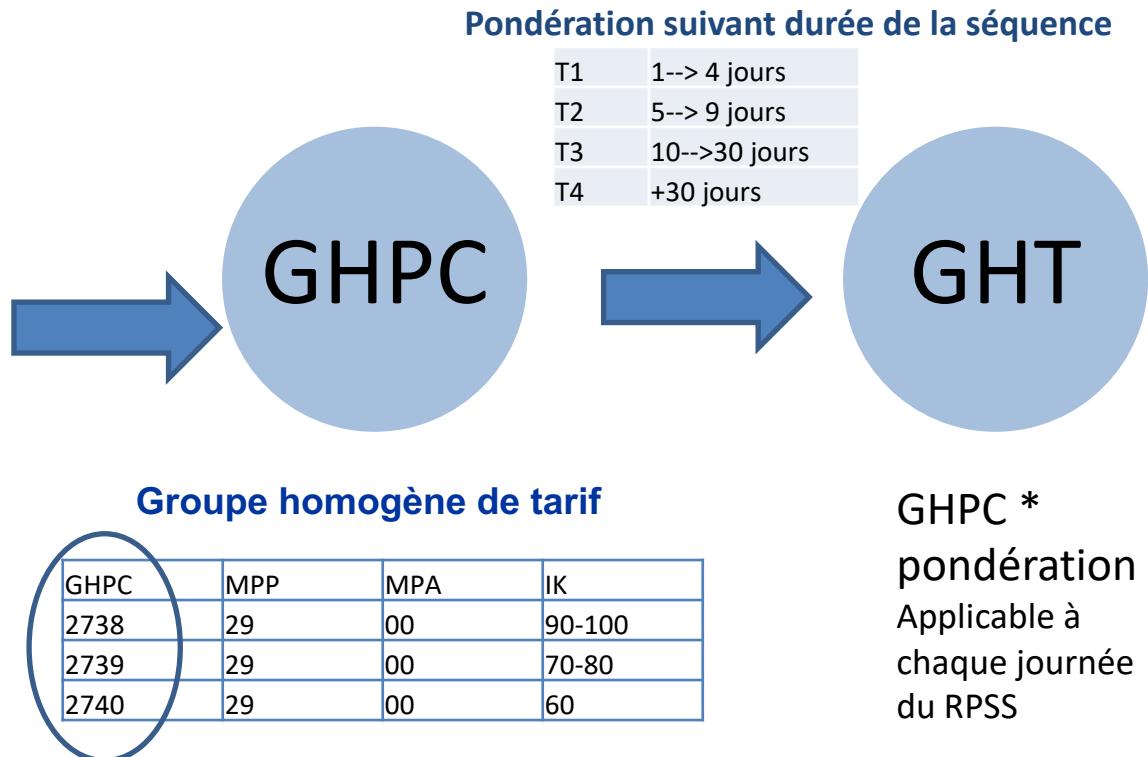
la tarification en GHT (groupe homogène de tarif)

Le GHT fonctionne sur le principe du tarif « tout compris » qui vise à couvrir l'ensemble des moyens mobilisés pour la prise en charge du patient. Tarif à la journée

Prix de la journée déterminé par le **Groupe homogène de prise en charge (GHPC)** qui résulte du triplet {MPP;MPA;IK} : mode de prise en charge principal/mode de prise en charge associé/indice de dépendance (Karnofsky). Une pondération suivant la durée de la séquence permet d'obtenir le **GHT**

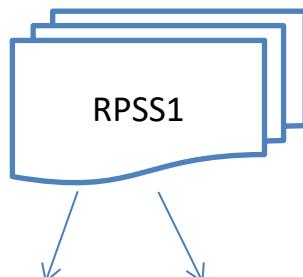
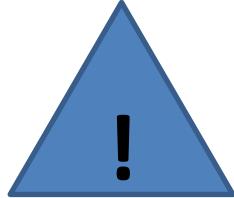


Triplet {MPP;MPA;IK}
Mode de prise en charge principal,
associé, indice Karnofsky



GHPC *
pondération
Applicable à
chaque journée
du RPSS

Point de vigilance GHT



GHT 1 GHT 2

Table des GHT et des GHPC: T_HADaaGRP

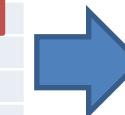
ETA_NUM_ePMSI	N° FINESS e-PMSI
RHAD_NUM	N° séquentiel de séjour d'HAD
SEQ_NUM	N° de la séquence dans le séjour
SSEQ_NUM	N° de la sous-séquence
PAP_GRP_GHPC	n° du GHPC
GHT_NUM	n° du GHT
GHT_NBj	nombre de jours

N lignes dans GHT
(max 4)

Table RAPSS FIXE : T_HADaaB

ETA_NUM_ePMSI	N° FINESS e-PMSI
RHAD_NUM	N° séquentiel de séjour d'HAD
SEQ_NUM	N° de la séquence dans le séjour
SSEQ_NUM	Numéro de sous-séquence
AGE ANN	Age en années
AGE_JOU	Age en jours
COD_SEX	Sexe du patient
BDI_COD	Code géographique
PAT_TYP_DOM	Type de lieu de domicile du patient
PEC_PAL	Mode de prise en charge principal
PEC_AS	Asso
DEP_CC	CC
AVQ_H	Harnofsky
NBR_AC	
DGN_PA	

1 ligne par RAPSS



Les lignes de la table B vont être dupliqués en cas de jointure avec le table des GHT

Extrait de l'arrêté tarifaire

Code	Tarif
1 GHT1	55,62
2 GHT2	72,02
3 GHT3	88,70
4 GHT4	105,16
5 GHT5	121,71
6 GHT6	138,15
7 GHT7	154,69
8 GHT8	171,18
9 GHT9	187,71
10 GHT10	204,28
11 GHT11	220,71
12 GHT12	237,26
13 GHT13	253,74
14 GHT14	270,27
15 GHT15	286,79
16 GHT16	303,24
17 GHT17	319,80
18 GHT18	336,28
19 GHT19	352,81
20 GHT20	369,33
21 GHT21	385,76
22 GHT22	402,38
23 GHT23	418,78
24 GHT24	435,48
25 GHT25	451,84
26 GHT26	468,49
27 GHT27	484,82
28 GHT28	501,25
29 GHT29	517,80
30 GHT30	534,33
31 GHT31	550,79

Disponible sur le site de l'ATIH :

<https://www.atih.sante.fr/les-arretes-prestations-et-tarifaires-mco>

Les arrêtés "prestations" et tarifaires MCO

Trier par date d

01/03/2019

Arrêtés prestations et tarifaires MCO 2019

Arrêté prestations 2019 Arrêté du 22 février 2019 modifiant l'arrêté du 19 février 2015 modifié relatif aux forfaits alloués aux établissements de santé mentionnés à l'article L. 162-22-6 du code de la sécurité sociale ayant des activités de...

L'état de santé et le niveau de dépendance du patient

✓ La cotation de la dépendance (AVQ)

La dépendance est évaluée selon cette grille au début du séjour puis uniquement si l'indice de Karnofsky (IK) se modifie.

L'évaluation des AVQ est déclenchée par la modification de l'IK. De ce fait, la cotation des AVQ a toujours une valeur unique au cours d'une même séquence, et pendant plusieurs séquences successives si le changement de séquence est dû à un changement de/des mode(s) de prise en charge sans modification de l'IK.

Il n'existe à ce jour aucune table de correspondance entre la cotation de l'IK et la cotation selon la grille des AVQ. **En aucun cas cette correspondance ne peut être recherchée pour un patient et une séquence de soins donnée.**

Variables ou dimensions de dépendance (nombre d'actions évaluées)	
Habillement ou toilette	Continence
Déplacements et locomotion	Comportement
Alimentation	Relation et communication

Exercice 13 : indice de Karnofsky

Calcul de la Répartition en journée de présence de l'indice de Karnofsky en 2016 pour l'HAD KORIAN PAYS DES TROIS PROVINCES (Finess=180008278).

On éliminera les RAPSS en erreur. Il s'agit des RAPSS non groupés du fait d'une erreur bloquante (GHT=99) (information disponible dans la table T_HAD16GRP)

Exercice 13 : résultats attendus

Indice de Karnofsky	Nombre de journées de présence	% des journées
IK 10%	17	0,2
IK 20%	539	6,0
IK 30%	2 016	22,3
IK 40%	4 115	45,4
IK 50%	1 358	15,0
IK 60%	727	8,0
IK 70%	282	3,1
Total	9 054	100,0

Pour bien commencer sur le PMSI PSY

Les principales notions du RIM-P

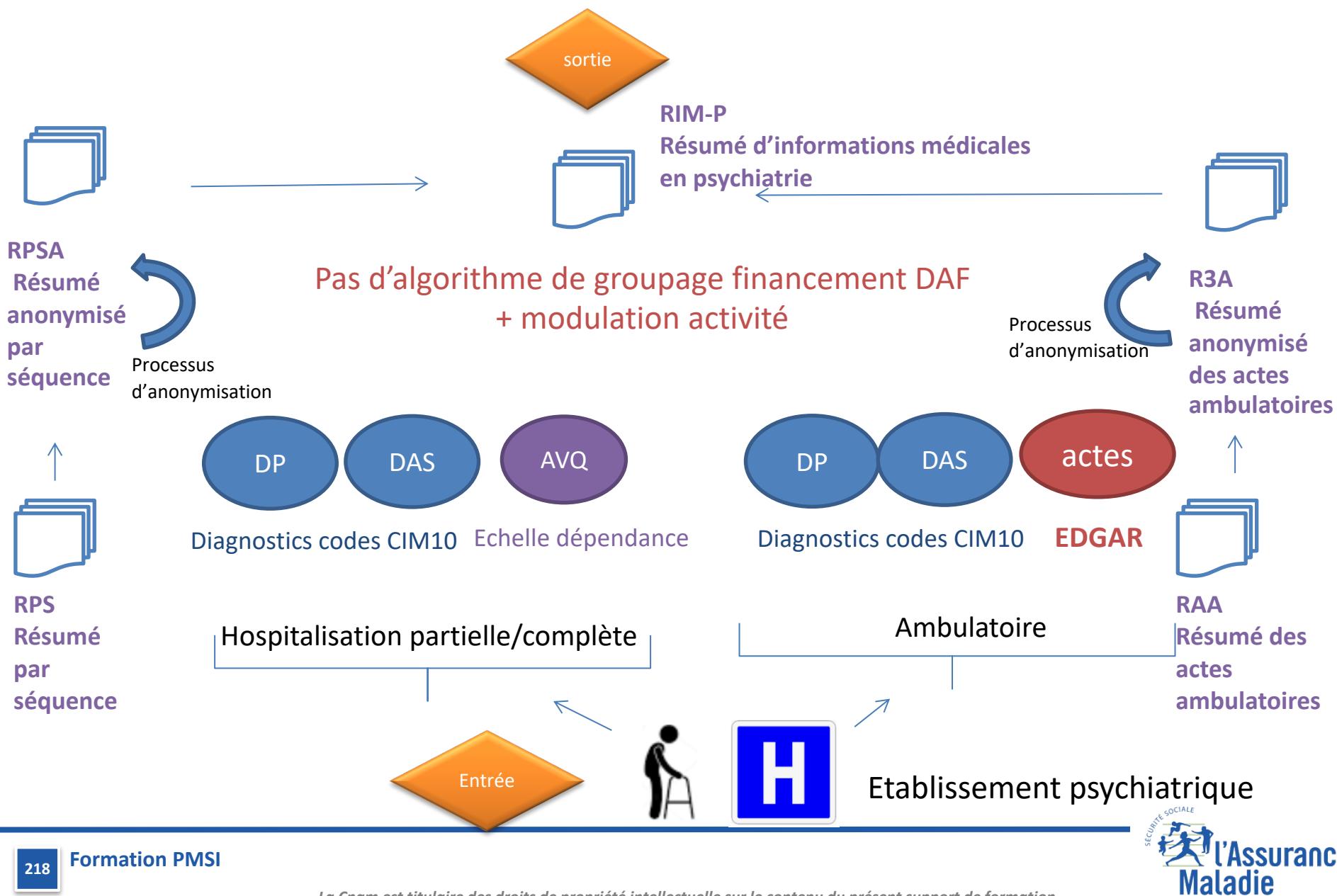
Le PMSI PSY

- ✓ Après les PMSI MCO, HAD et SSR, le recueil d'informations médicalisé en psychiatrie (RIM-P) a été instauré en 2006.

- ✓ **Pas de tarification à l'activité** et d'algorithme de groupage. Financement à la Dotation annuelle de Financement (DAF). Les ARS réfléchissent à un modèle de répartition entre établissements de l'enveloppe au plus juste (principe de péréquation financière).

Schéma simplifié des concepts

Chaque concept fera l'objet
d'une présentation
spécifique

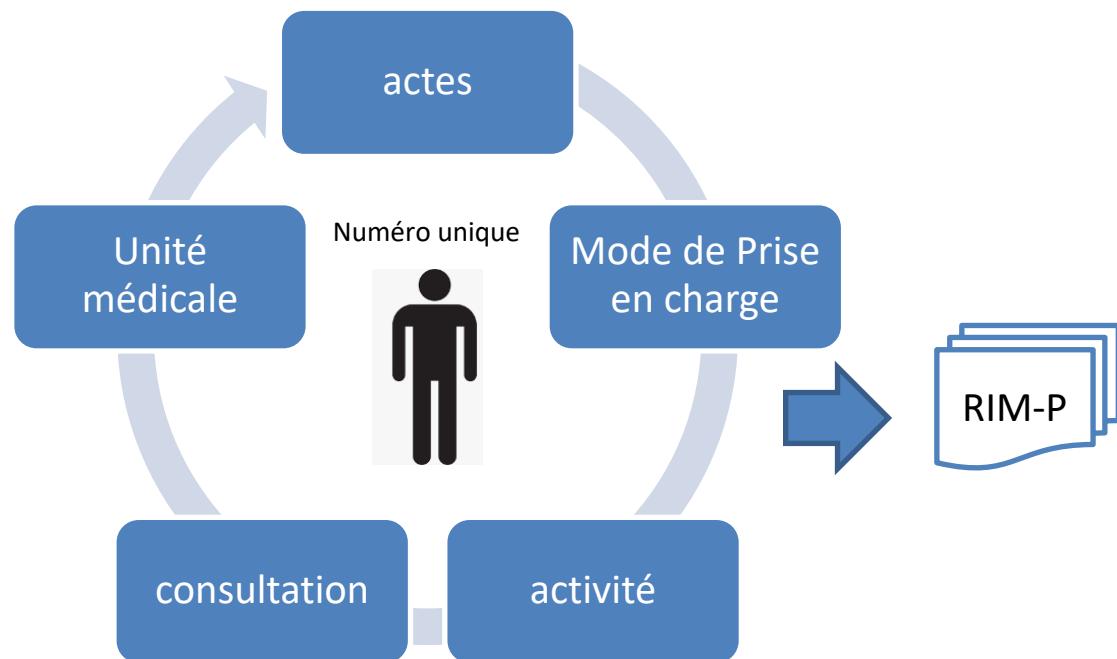


Principe du RIM-P

LE RIM-P décrit toute l'activité réalisée en psychiatrie quelque soit le mode de prise en charge.

La logique de production du **Recueil d'Informations Médicalisé en Psychiatrie (RIM-P)** est de type événementiel centré sur chaque malade (numéro identifiant unique), auquel il est possible de rattacher des informations au fur et à mesure de leur survenue.

Par exemple : *une admission, un changement de forme d'activité ou d'unité médicale, un acte en ambulatoire, la limite trimestrielle*



Périmètre :

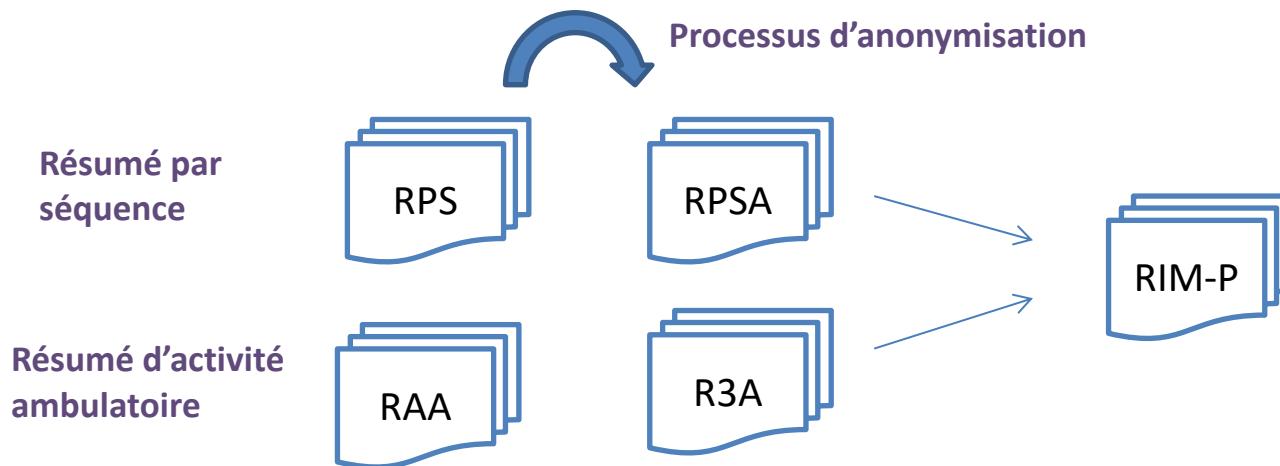
- ✓ Sont Inclus : établissements de santé titulaires d'une autorisation d'activité de soins en psychiatrie
- ✓ Sont exclus : Centres spécialisés de soins aux toxicomanes (CSST), Centres de cures ambulatoires d'alcoologie, qui relèvent du champ médico-social.

Le Recueil d'informations

Le recueil d'informations médicalisé en psychiatrie (RIM-P) a été instauré en 2006. Ce recueil comporte deux supports :

- ✓ **le résumé par séquence (RPS)**, pour les patients admis en hospitalisation, avec ou sans hébergement, commun à tous les établissements publics et privés ;
- ✓ **le résumé d'activité ambulatoire (RAA)** pour les consultations et soins externes (établissements publics).

L'anonymisation du RPS est à l'origine du résumé par séquence anonyme (RPSA) ; l'anonymisation du RAA est à l'origine du résumé d'activité ambulatoire anonyme (R3A).



Le format de recueil

✓ Le Résumé Par séquence RPS (temps complet, temps partiel)

Le séjour comprend au moins une séquence, il peut couvrir plusieurs formes d'activité successives.

✓ Le Résumé Activité Ambulatoire RAA

inclus l'activité libérale ambulatoire des praticiens hospitaliers ; exclut l'activité d'expertise

Dans établissements de santé visés aux d et e de l'article L. 162-22-6 du code de la sécurité sociale (établissements ex OQN), les soins ambulatoires sont considérés comme une activité libérale et ne donnent pas lieu à la production de RAA.

Structuration des tables dans le SNDS

✓ Résumé par Séquence Anonyme (temps complet, temps partiel)

Une table principale par séquence sous la forme :

T_RIP<année>RSA : Partie fixe des RPSA

✓ Résumé Activité Ambulatoire RAA

Une table principale par acte sous la forme :

T_RIP<année>R3A

Exercice 14 : Application RPS et RAA

Extraire :

La base des Résumés par séquence (RPS) des séjours PSY 2016 de l'établissement Georges Sand à Bourges (FINESS='180001158')

La base des Résumés d'Activité Ambulatoires (RAA) pour les consultations et soins externes 2016 du même établissement

La notion de séjour dans le RIM-P

La clôture d'un séjour est commandée par :

- ✓ la sortie de l'établissement ..., y compris une sortie temporaire ou une sortie sans autorisation ;
- ✓ un changement de nature de la prise en charge ;
- ✓ une mutation du patient dans une unité d'hospitalisation MCO, SSR, ... [du même établissement].

D'autres circonstances n'engendrent pas la clôture du séjour :

- ✓ une permission (article R. 1112-56 du code de la santé publique, CSP) ;
- ✓ une absence de courte durée n'excédant pas 12 heures (article L. 3211-11-1 du CSP) ;
- ✓ le changement d'année civile.

Identification d'un séjour dans le SNDS :

Combinaison des variables ETA_NUM_EPMSI || RIP_NUM

La notion de séquence dans le RIM-P

Une séquence : Période du séjour **dans un trimestre donné** avec prise en charge homogène en terme de forme d'activité

Il y a création de séquence au sein d'un séjour : le jour de début de prise en charge à temps complet ou temps partiel

La séquence se termine

- Si changement de trimestre civil
- Si changement d'unité médicale de même nature de prise en charge (facultatif)
- En cas de prise en charge combinée (associée ou parallèle)
- Si changement de mode légal de soins
- Si décision de programme de soins (remplace la sortie d'essai par la loi juillet 2011)

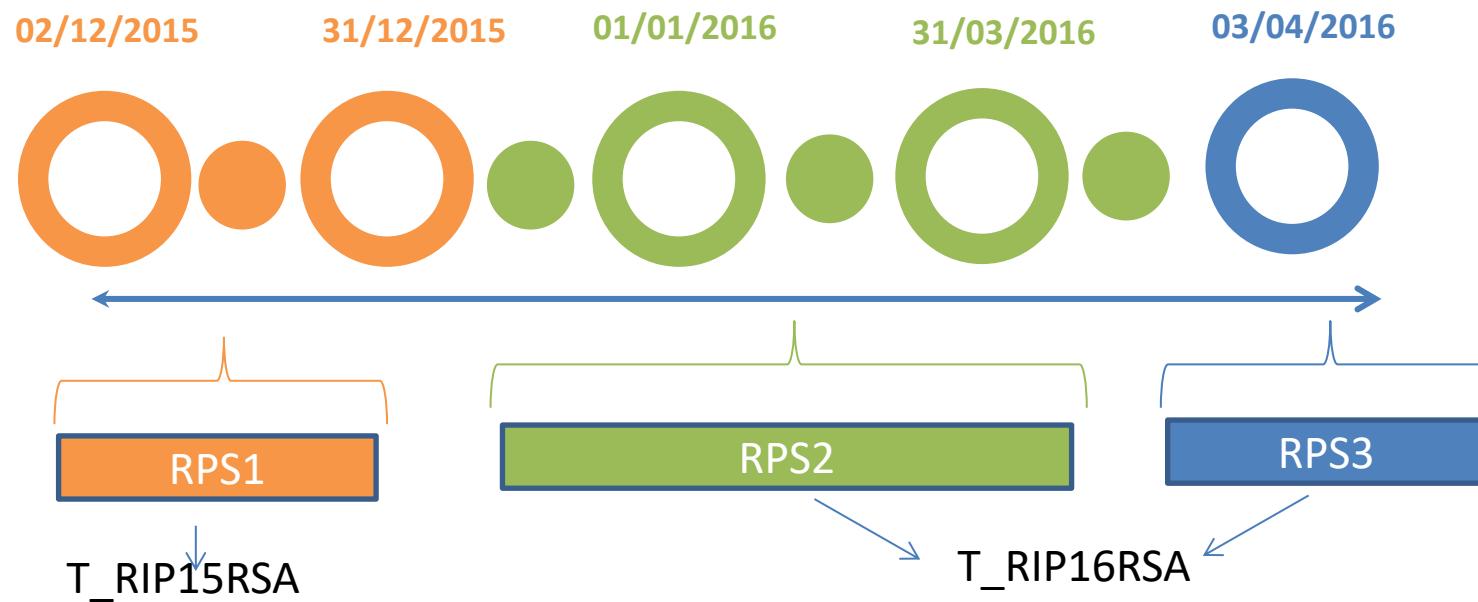
Identification d'une séquence dans le SNDS :

Combinaison des variables ETA_NUM_EPMSI | | RIP_NUM | | SEQ_SEQ_NUM

Exemple séjour séquence dans le RIM-P

Exemple : un séjour débutant le 2 décembre 2015 et se terminant le 3 avril 2016 va se retrouver sur un RPS du RIM-P 2015 (**T_RIP15RSA**) et deux RPS du RIM-P 2016 (**T_RIP16RSA**) avec :

- Le même numéro d'établissement
 - Le même numéro de séjour
 - La même date d'entrée
- des dates de sortie manquantes pour RPS1 et RPS2



Les tables du PMSI PSY dans le SNDS

Liste des tables

Onglet	Table correspondante	Description	Année de création	Année avant disparition	Champ	
					Séjour / ACE	Public / privé
R3A	T_RIPaa_nnRA	Résumé par acte ambulatoire anonymisé	2007		Externe	Public (et qq privé)
R3AD	T_RIPaa_nnR3AD	Diagnostic associé à l'acte	2007		Externe	Public (et qq privé)
RSA	T_RIPaa_nnRSA	Résumé par séquence	2007		Séjour	Public et Privé
CCAM	T_RIPaa_nnCCAM	Actes CCAM	2017		Séjour	Public et Privé
RSAD	T_RIPaa_nnRSAD	Diagnostic associé à la séquence	2007		Séjour	Public et Privé
C	T_RIPaa_nnC	chainage	2007		Séjour	Public et Privé
E	T_RIPaa_nnE	établissement	2007		Séjour	Public et Privé
S	T_RIPaa_nnS	Synthèse du Séjour de Résumé par séquence anonymisé	2015		Séjour	Public et Privé
STC	T_RIPaa_nnSTC	Prise en charge patient pour etb DG	2011		Séjour	Public
ISOCONT	T_RIPaa_nnISOCONT	Fich.Comp : Isolement et contention	2018		Séjour	Public
FA	T_RIPaa_nnFA	debut facture	2010		Séjour	Privé
FB	T_RIPaa_nnFB	prestation hospitalière	2010		Séjour	Privé
FC	T_RIPaa_nnFC	honoraire	2010		Séjour	Privé
FH	T_RIPaa_nnFH	medicament	2010		Séjour	Privé
FI	T_RIPaa_nnFI	interruption de sejour	2010		Séjour	Privé
FL	T_RIPaa_nnFL	actes de Biologie	2012		Séjour	Privé
FM	T_RIPaa_nnFM	ccam	2010		Séjour	Privé
FP	T_RIPaa_nnFP	prothese	2010		Séjour	Privé

La structuration des principales tables PMSI PSY dans le SNDS

Jointure avec la séquence
ETA_NUM_ePMSI||RIP_NUM||SEQ_SEQ_NUM

Table des DIAG : T_RIPaaRSAD

ETA_NUM_ePMSI	N° FINESS e-PMSI
RIP_NUM	N° séquentiel de séjour
SEQ_SEQ_NUM	N° de la séquence dans le séjour
ASS_DGN	Diagnostics et facteurs associés

Table RPSA : T_RIPaaRSA

ETA_NUM_ePMSI	N° FINESS e-PMSI
RIP_NUM	N° séquentiel de séjour
SEQ_SEQ_NUM	N° de la séquence dans le séjour
AGE ANN	Age en années
AGE_JOU	Age en jours
COD_SEX	Sexe du patient
BDI_COD	Code géographique
THE_MS_IND	Indicateur d'accompagnement thérapeutique en milieu scolaire
PRE_JOU_NBJ	Nombre de jours de présence
PRE_DEM_JOU_NBJ	Nombre de demi-journées de présence
THE_ISO_NBJ	Nombre de jours d'isolement thérapeutique
SCO_DEP_HAB	Score pour la dépendance pour l'habillage (AVQ)
SCO_DEP_DPL	Score pour la dépendance pour le déplacement/Locomotion (AVQ)
DGN_PAL	Diagnostic principal ou motif de prise en charge principale
NBR_DGN	Nombre de diagnostics et facteurs associés
NBR_CCAM	Nombre d'actes CCAM
FOR_ACT	Forme d'activité
IPP_IRR_CRY	Cryptage irreversible de l'IPP

Jointure avec le séjour
ETA_NUM_ePMSI||RIP_NUM

Table Chaînage : T_RIPaaC

ETA_NUM_ePMSI	N° FINESS e-PMSI
RIP_NUM	N° séquentiel de séjour
NIR_ANO_17	N° anonyme
EXE_SOI_DTD	Date d'entrée (format date)
EXE_SOI_DTF	Date de sortie (format date)

Table Acte CCAM : T_RIPaaCCAM

ETA_NUM_EPMSI	N° FINESS e-PMSI
RIP_NUM	N° séquentiel de séjour
CDC_ACT	Code de l'acte sans extension PMSI

Tables Hospitalisation

Table Synthèse séjour : T_RIPaaS

ETA_NUM_EPMSI	Numéro FINESS e-PMSI
RIP_NUM	Numéro séquentiel d'entrée
COD_SEX	Sexe du patient
SEJ_NBJ	Nombre de journées dans le séjour = durée sur séjours terminés (date de sortie-date d'entrée)
SEJ_DUREE	Durée couverte par les séquences (tous séjours)
SEJ_FINI	Indicateur de séjour terminé
SOR_MOI	Mois de la date de sortie du séjour
SOR_ANN	Année de la date de sortie du séjour
ENT_MOD	Mode d'entrée
ENT_PRV	Provenance
SOR_MOD	Mode de sortie
SOR_des	Destination

On distingue deux natures de prise en charge pour les prises en charge hospitalières,

- ✓ Prise en charge à temps complet
- ✓ Prise en charge à temps partiel

Les natures de prise en charge s'obtiennent en regroupant les formes d'activités dans le RIM-P (cf diapo suivante)

VARIABLE SNDS FOR_ACT (forme d'activité)

La notion de forme d'activités dans le RIM-P

✓ Pour les prises en charge à temps complet :

- 01 hospitalisation à temps plein
- 02 séjour thérapeutique
- 03 hospitalisation à domicile
- 04 placement familial thérapeutique
- 05 appartement thérapeutique
- 06 centre de postcure psychiatrique
- 07 Centre de crise (incluant centre d'accueil permanent et centre d'accueil et de crise)

✓ Pour les prises en charge à temps partiel :

- 20- hospitalisation de jour
- 21- hospitalisation de nuit
- 22-CATTP et ateliers thérapeutique (*supprimé en 2012*)
- 23- Atelier thérapeutique (crée en 2013)

Cas particulier des activités combinées

✓ Séquences parallèles et Associées :

Lorsqu'un patient pris en charge dans une forme d'activité bénéficie de la mise en œuvre d'une autre forme d'activité en complément de la précédente, on parle de formes d'activité combinées.

Le passage d'une forme d'activité à deux formes combinées **impose un changement de séquence**. En cas de combinaisons de formes d'activité, il faut créer autant de séquences que de formes d'activité.

✓ Indicateur de séquence:

Les séquences sont liées entre elles :

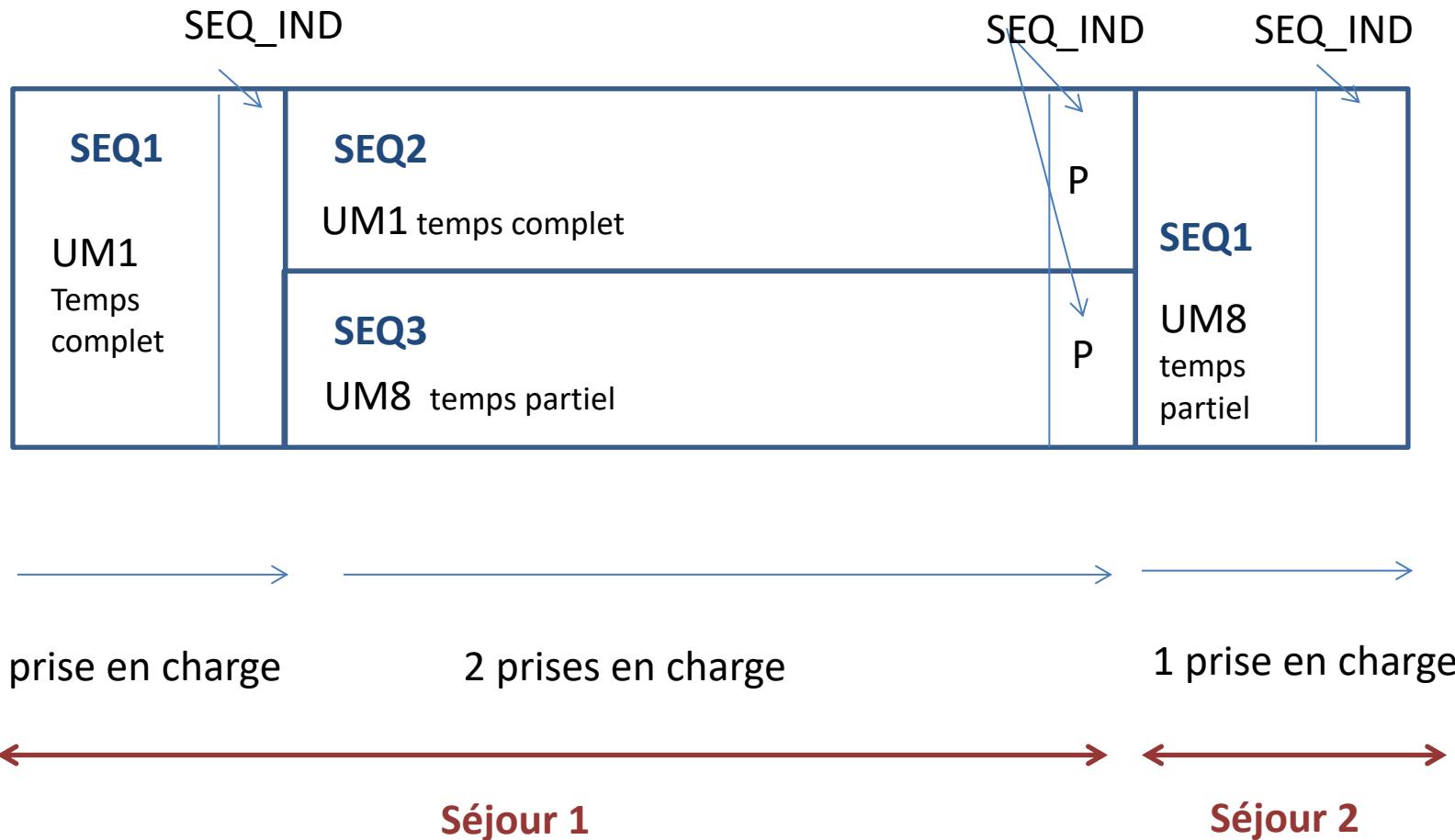
- indicateur de séquence **P (Parallèle)** si le patient débute un Temps Partiel alors qu'il est toujours en Temps Complet
- indicateur de séquence **A (Associé)** si le patient combine deux prise en charge à Temps Partiel

Cette information est identifiée sous la variable **SEQ_IND** « Indicateur de séquence » ('E'-Sortie d'essai, 'P'-Activités parallèles, 'A'-Activités associées)

Normalement, l'indicateur de sortie d'essai (E) est supprimé depuis 2012. En général dans les calculs on supprime les séquences égales à 'E' car elles ne sont pas considérées comme des hospitalisations

L'indicateur de séquence (suite) : Exemple

Passage d'une prise en charge à Temps Complet vers une prise en charge à Temps Partiel avec période d'adaptation : 3 périodes de soins 4 séquences, 2 séjours



Exercice 15 : nombre de séquence de séjours à temps complet

Calculer le Nb de séquences et de séjours en 2016 pour l'établissement Georges Sand à Bourges (FINESS='180001158') pour les séjours pris en charge à temps complet (ie au moins une séquence à temps complet)

Identification Permanente du Patient dans le RIM-P (IPP)

Dans le RIM-P, au sein d'un établissement donné, il existe un **identifiant permanent du patient (IPP)**.

L'IPP est valable à la fois pour les hospitalisations et pour l'activité ambulatoire. « *C'est un numéro créé dans le système d'information de l'établissement, permettant de référencer sous un identifiant unique et permanent l'ensemble des informations relatives à un patient quelle que soit la nature de la prise en charge. ... L'IPP est conservé, et utilisé à chaque nouvelle prise en charge du patient, indépendamment du numéro de séjour, quel qu'en soit le lieu au sein de l'entité juridique. Celle-ci doit se donner les moyens de s'assurer de la fiabilité de l'IPP.* » (extrait du Guide méthodologique 2014).

Cette information se retrouve dans le SNDS sous la variable :
IPP_IRR_CRY « Cryptage irréversible de l'IPP »

Dans les tables :

T_RIP<année>RSA des Résumés de Séquences Anonymes pour les hospitalisation à temps complet, temps partiel RSA

T_RIP<année>R3A pour les Résumés Activité Ambulatoire RAA

Identification Permanente du Patient dans le RIM-P (IPP)

Remarque importantes :

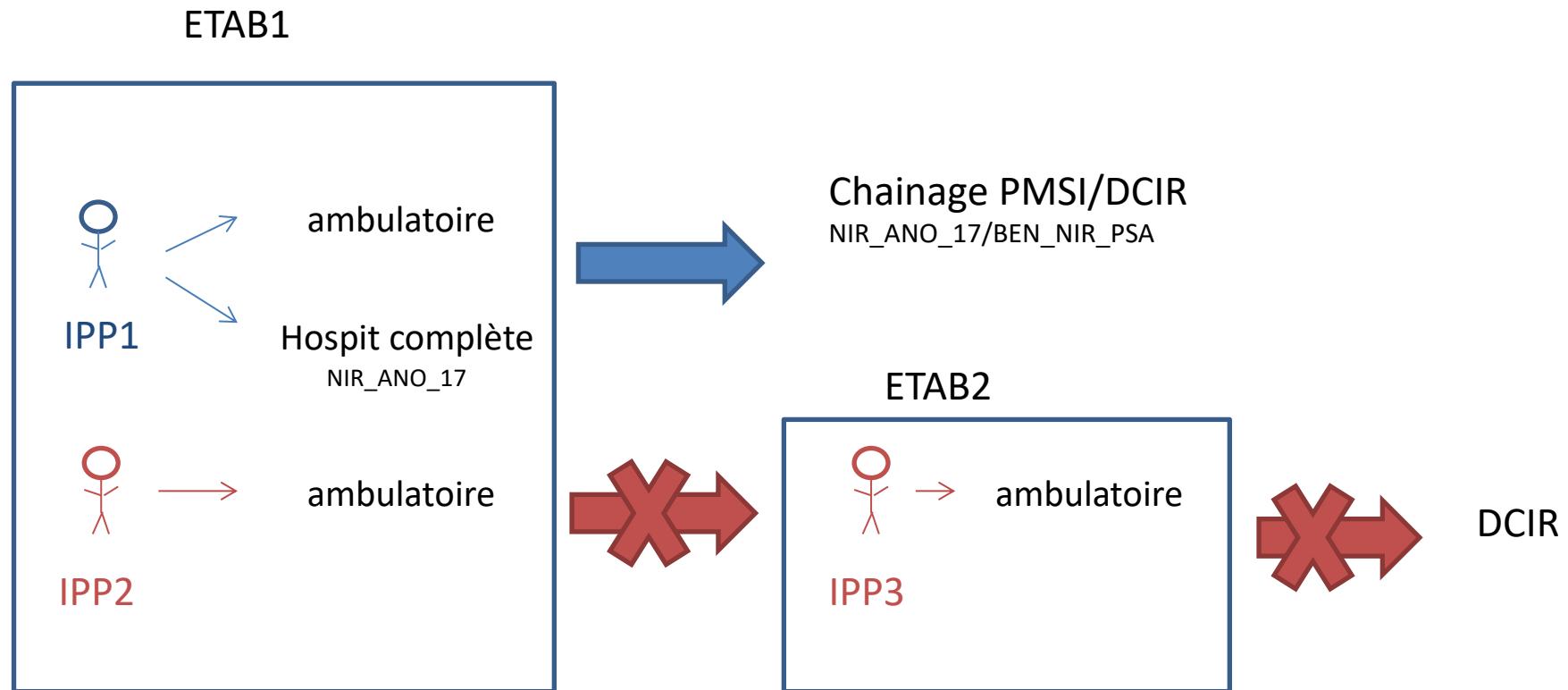
La variable IPP_IRR_CRY est différente du NIR_ANO_17 (qui se trouve dans la table T_RIP<année>C) et il est propre à chaque établissement .

Le chainage avec les autres tables du SNDS est possible uniquement pour les patients hospitalisés à temps plein ou partiel.

Pour l'ambulatoire seul l'IPP existe (pas de NIR_ANO_17 associé).

Conséquence : On ne pourra chaîner un patient passé par une activité ambulatoire en psychiatrie avec le DCIR et/ou les autres tables du PMSI que s'il est passé par une hospitalisation à temps plein ou partiel au sein du même établissement

Identification Permanent du Patient dans le RIM-P (IPP)



Dans le premier cas, on peut chainer le patient qui a eu des actes ambulatoires car il a eu une hospitalisation et de ce fait on récupère le NIR_ANO_17 .

Dans le deuxième cas, il n'y a pas de chainage possible

Comment calculer un nombre de jours de présence ?

Deux variables à prendre en compte :

PRE_JOU_NBJ : Nombre de jours de présence

PRE_DEM_JOU_NBJ : Nombre de demi-journées de présence à multiplier par 0,5

A noter que pour les prises en charge en activité combinée les nombres de journées des deux séquences sont additionnés, bien qu'elles portent sur le même période

Exercice 15 suite

Reprendre la table précédente et ajouter le nombre de journées de présence et Nb de patients associés

La notion de mode légal de soins dans le RIM-P

Il est recueilli lors des prises en charge à temps complet et à temps partiel et codé selon les modalités suivantes : VARIABLE MOD_SOI

1 - Soins psychiatriques libres

2 - Soins psychiatriques à la demande d'un tiers (code supprimé en 2012)

3 - Soins psychiatriques sur décision du représentant de l'État (article L. 3213-1 du code de la santé publique, CSP)

4 - Soins psychiatriques aux personnes jugées pénalement irresponsables (articles L. 3213-7 du CSP et 706-135 du code de procédure pénale)

5 - Soins psychiatriques dans le cadre d'une ordonnance provisoire de placement (OPP)

6 - Soins psychiatriques aux détenus (article D. 398 du code de procédure pénale)

7 - Soins psychiatriques à la demande d'un tiers (2 certificats) ou soins psychiatriques à la demande d'un tiers en urgence (1 certificat) (code créé en 2012)

8 - Soins psychiatriques pour péril imminent (1 certificat, sans tiers) (code créé en 2012)

Isolement thérapeutique THE_ISO_NBJ dans T_RIPaaRSA

Il convient de relever le nombre de jours calendaires où le patient a fait l'objet d'un isolement selon le protocole de surveillance de la Haute Autorité de santé (HAS)31, d'une **durée continue égale ou supérieure à 2 heures.**

Les dates et horaires d'isolement doivent être mentionnés dans le dossier médical du patient.

Pour déterminer si un patient a fait l'objet d'un isolement thérapeutique , on regarde si le nombre de jours d'isolement thérapeutique est supérieur ou égal à 1 (variable **THE_ISO_NBJ**)

Comment retrouver les soins sans consentement?

Les soins sans consentement

La contrainte aux soins constitue une exception psychiatrique, le consentement aux soins étant une condition indispensable à toute prise en charge thérapeutique.

Dès lors que la conscience du trouble ou du besoin de soins peut être altérée, le « recours aux soins sans consentement en psychiatrie est indiqué quand il y a un trouble psychiatrique sévère, un danger pour la personne ou pour autrui et un besoin de traitement ... »

Jusqu'à 2011 inclus, les soins sans consentement n'étaient autorisés que pour les patients hospitalisés à temps plein. A partir de 2012, ces mêmes soins sont possibles quelle que soit la modalité de prise en charge (hors placement familial thérapeutique), y compris en soins ambulatoire.

Mode légal de Soins MOD_SOI compris entre 3 (2 avant 2012) à 8 et forme d'activité différente de 4.

Exercice 16 : isolement thérapeutique

Pour l'établissement Georges Sand à Bourges (FINESS='180001158') en 2016 :

Calculer le Nb de séjours et de journées de présence Nb de patients associés pour les séjours pris en charge à temps complet sans consentement.

Calculer le Nb de séjours et de journées en isolement thérapeutique

La dépendance du patient dans les prises en charge en temps plein

Relevée à chaque début de séquence de soins. Elle peut évoluer durant le séjour et donc changer d'une séquence à l'autre.

Par une grille des Activités de la Vie Quotidienne (AVQ) spécifique pour le PMSI
Echelle de 1 (autonomie) à 4 (Assistance Totale).

4 variables de dépendance physique

Habillage **SCO_DEP_HAB**

Déplacements locomotion **SCO_DEP_DPL**

Alimentation **SCO_DEP_ALI**

Continence **SCO_DEP_CON**

Dépendance forte si score supérieur à 12

2 variables de dépendance relationnelle

Comportement **SCO_DEP_CPT**

Relation / communication **SCO_DEP_COM**

Dépendance forte si score supérieur à 6

L'accompagnement thérapeutique en milieu scolaire Variable THE_MS_IND dans T_RIPaaRSA

scolarisation minimale de 10 heures par semaine sur le lieu de soin

ou

rencontres hebdomadaires d'un membre de l'équipe soignante avec le personnel de l'éducation nationale ou de l'organisme socio-éducatif sur le lieu scolaire ou socio-éducatif

Renseigner l'indicateur par la lettre S

Pour les autres cas l'indicateur reste à blanc

La sectorisation psychiatrique

Unité médicale

ensemble individualisé de moyens matériels et humains.

une seule forme d'activité

nomenclature déterminée par l'Etablissement (fichier structure)

Secteur variable SEC_NUM dans T_RIPaaRSA ou T_RIPaaR3A

numéro alphanumérique à **5 caractères** du secteur dans lequel le malade est pris en charge: **format département_lettre_numéro**

- G** = secteur de psychiatrie générale
- I** = secteur de psychiatrie infanto-juvénile
- P** = secteur de psychiatrie en milieu pénitentiaire
- Z** = dispositif intersectoriel formalisé
- UMD** = Unités Malades Difficiles inter-régionale code du département d'implantation suivi de D00

Exemple de découpage

Format département(lettre)-numéro variable SEC_NUM

Psychiatrie générale : 7 secteurs

XXG01
XXG02
XXG03
XXG04
XXG06
XXG07

Autre département

YYG27

Psychiatrie Infanto-juvénile : 2 secteurs

XXI01
XXI02

Structures intersectorielles formalisées ou non sectorisés

XXZ01 Addictologie
XXZ02 Urgences
XXZ03 Patients suivis au long cours
XXZ04 Thérapies médiatisées.
XXZ05 Psychiatrie légale et victimologie
XXZ08 Thérapies spécialisées

Unité Malade Difficile

XXD00

Psychiatrie pénitentiaire

XXP01
YYP02

Quelques règles de cohérence des informations

1) L'hospitalisation dans une UMD est toujours à temps plein :

un code de numéro de secteur ou de dispositif intersectoriel ayant pour 3e caractère « D » doit donc coexister avec une forme d'activité codée 01 ;

2) L'hospitalisation dans une UMD exclut les soins psychiatriques libres:

un code de numéro de secteur ou de dispositif intersectoriel ayant pour 3e caractère « D » ne peut donc pas coexister avec un mode légal de soins codé « 1 »

3) Seuls des soins psychiatriques libres peuvent être dispensés dans le cadre d'un placement familial thérapeutique ;

un code de forme d'activité 04 doit donc coexister avec un mode légal de soins codé « 1 ».

Le relevé d'actes ambulatoires RAA

Il n'est pas actuellement possible de décrire les actes en utilisant la CCAM dans le recueil réglementaire

La nomenclature de facturation NGAP (CNPSY,AMI...) ne rentre pas dans ce recueil.

il s'agit de relever par patient et par jour, tous les actes en précisant pour chaque acte selon la grille EDGAR

- la nature de l'acte
- le lieu de l'acte
- La date de l'acte
- le type du ou des intervenants
- Le nombre d'intervenants

Nature de l'acte selon la grille EDGAR (Variable ACT_NAT)

Cinq modalités possibles E,D,G,A,R :

EDGAR : Entretien/Démarche/Groupe/Accompagnement/Réunion

Entretien : acte fait en présence d'un seul patient, en présence d'un seul patient avec son entourage proche, ou en présence de l'entourage proche sans le patient

Démarche : action faite pour le patient, mais en l'absence du patient. Une démarche peut impliquer l'entourage proche et/ou d'autres professionnels. Une démarche peut être téléphonique

Groupe : Entretien mais avec plusieurs patients présents en même temps. Sont inclus les ateliers thérapeutiques groupaux faits en CMP ou CATTP, ou encore les psychothérapies familiales et de couple.

Accompagnement : Aide et Accompagnement du patient à faire quelque chose (exemple : visiter une maison de retraite, accompagner le patient faire ses courses, etc)

Réunion : Concertation entre au moins deux professionnels de santé qui ne traite que d'1 seul patient en l'absence du patient.

Quelques exemples d'EDGAR

CAS 1 : « Mme X. se présente comme chaque mois pour son rendez-vous au CATTP et son injection mensuelle. Elle s'entretient avec son psychiatre pendant une demie-heure puis l'infirmière pratique l'injection retard . Mme X. et l'infirmière restent ensemble environ un quart d'heure dans la salle de soins. »

Dans le RAA



Date	Type d'acte	Lieu de l'acte	Total intervenants	Nature intervenants	Nb de patients	Heures	Minutes
08/10/00	E	CATTP	1	1M	1	00	30
08/10/00	E	CATTP	1	1 I	1	00	15

CAS 2 : « Madame Z , assistante sociale du service, se rend du CMP à la faculté des sciences pour rencontrer son homologue à propos de Monsieur L. né le 25 juillet 1975, afin de régulariser sa situation universitaire. Elle est seule pour ce travail, elle y consacre une heure trente, sur place avec son homologue. »

Dans le RAA



Date	Type d'acte	Lieu de l'acte	Total intervenants	Nature intervenants	Nb de patients	Heures	Minutes
26/09/00	D	CMP	1	1A	1	01	30

Le lieu de l'intervention (Variable ACT_LIEU)

Lieu	Code RIMP	Intitulé Fédération Française de Psychiatrie	Code FFP
Centre Médico Psychologique (CMP)	L01	soins en CMP ou unité de consultation du secteur	CO
Lieu de soins psychiatriques de l'établissement	L02	soins en unité de consultation du secteur hors CMP, CATTP et urgences	CO
Centre Médico Psycho Pédagogique, Etablissement social ou médico-social sans hébergement	L03	soins et interventions en établissement médico-éducatif	ME
		soins et interventions en établissement social ou médico-social	ME pour les enfants AA pour les adultes
Etablissement scolaire ou centre de formation	L04	soins et interventions en milieu scolaire ou centre de formation	MS pour les enfants
		soins ambulatoires autres	AA pour les adultes
Protection maternelle Infantile	L05	soins et interventions en PMI	MI

Le lieu de l'intervention (suite)

Lieu	Code RIMP	Intitulé Fédération Française de Psychiatrie	Code FFP
Etablissement pénitentiaire	L06	Soins ou interventions en centre pénitentiaire	COE
		Soins ou interventions Cellule, autre lieu	COA
Domicile du patient hors HAD ou substitut du domicile	L07	Incluant les visites à domicile pour des patients en HAD MCO ou HAD SSR Comprend aussi le logement des parents, et des proches s'il s'agit du lieu de résidence habituelle du patient.	SD
Etablissement social ou médico-social avec hébergement Substitut du domicile	L08	soins et interventions en institutions substitutives au domicile	SI
Unité d'hospitalisation (MCO-SSR-USLD Long séjour)	L09	soins et interventions en unité d'hospitalisation somatique Comprend aussi les lieux de consultation dont peut bénéficier le patient dans chacune de ces activités de soin.	SU
Unité d'accueil d'urgence (SAU, UP, UPATOU)	L10	soins et interventions en unité d'urgence, Comprend les lieux des unités d'accueil des urgences psychiatrie et la psychiatrie de liaison aux urgences MCO.	UR
CATTP	L11	Soins en centre thérapeutique à temps partiel	CA

La structuration des principales tables PMSI PSY dans le SNDS

Jointure avec
ETA_NUM_ePMSI||ORD_NUM||SEJ_IDT

Table de l'activité externe (public)
: T_RIPaaR3A

Nom variable	Libellé
ETA_NUM_EPMSI	N° FINESS e-PMSI
ORD_NUM	N°ordre
SEJ_IDT	Identifiant de séjour
IPP_IRR_CRY	Cryptage irreversible de l'IPP
AGE_ANN	Age du patient en années à la date de réalisation de l'acte
AGE_JOU	Age du patient en jours pour les enfants de moins d'un an
COD_SEX	Sexe du patient
BDI_COD	Code géographique de résidence
FOR_ACT	Forme d'activité
MOD_SOI	Mode légal de soins
RAL_ACT_MOI	Mois de la date de réalisation de l'acte
RAL_ACT_ANN	Année de la date de réalisation de l'acte
ACT_NAT	Nature de l'acte
ACT_LIEU	Lieu de l'acte
PRO_CAT	Catégorie professionnelle de l'intervenant
INT_NBR	Nombre d'intervenants
ACT_LIB_IND	Indicateur d'activité libérale
DGN_PAL	Diagnostic principal ou motif de prise en charge principale
NBR_DGN	Nombre de diagnostics et facteurs associés

Table des diag activité externe (public)
: T_RIPaaR3AD

ETA_NUM_EPMSI	N° FINESS e-PMSI
ORD_NUM	N° d'ordre
SEJ_IDT	Identifiant de séjour
IPP_IRR_CRY	Cryptage irreversible de l'IPP
ASS_DGN	Diagnostics et facteurs associés

Activité ambulatoire R3A

Le relevé d'actes ambulatoires (limites)

Les RAA

- ✓ **Exclus** : les patients hospitalisés à temps plein dans une unité médicale de psychiatrie de l'établissement, en centre de postcure ou en centre de crise.
- ✓ **Inclus** : les patients pris en charge à temps complet dans le cadre d'autres formes d'activité :placement familial thérapeutique..

Si le patient est pris en charge à temps partiel, les actes effectués en ambulatoire peuvent être comptabilisés s'ils n'ont pas lieu en même temps

L'activité de psychiatrie de liaison et d'urgence est exclusivement décrite sous la forme d'un relevé d'actes

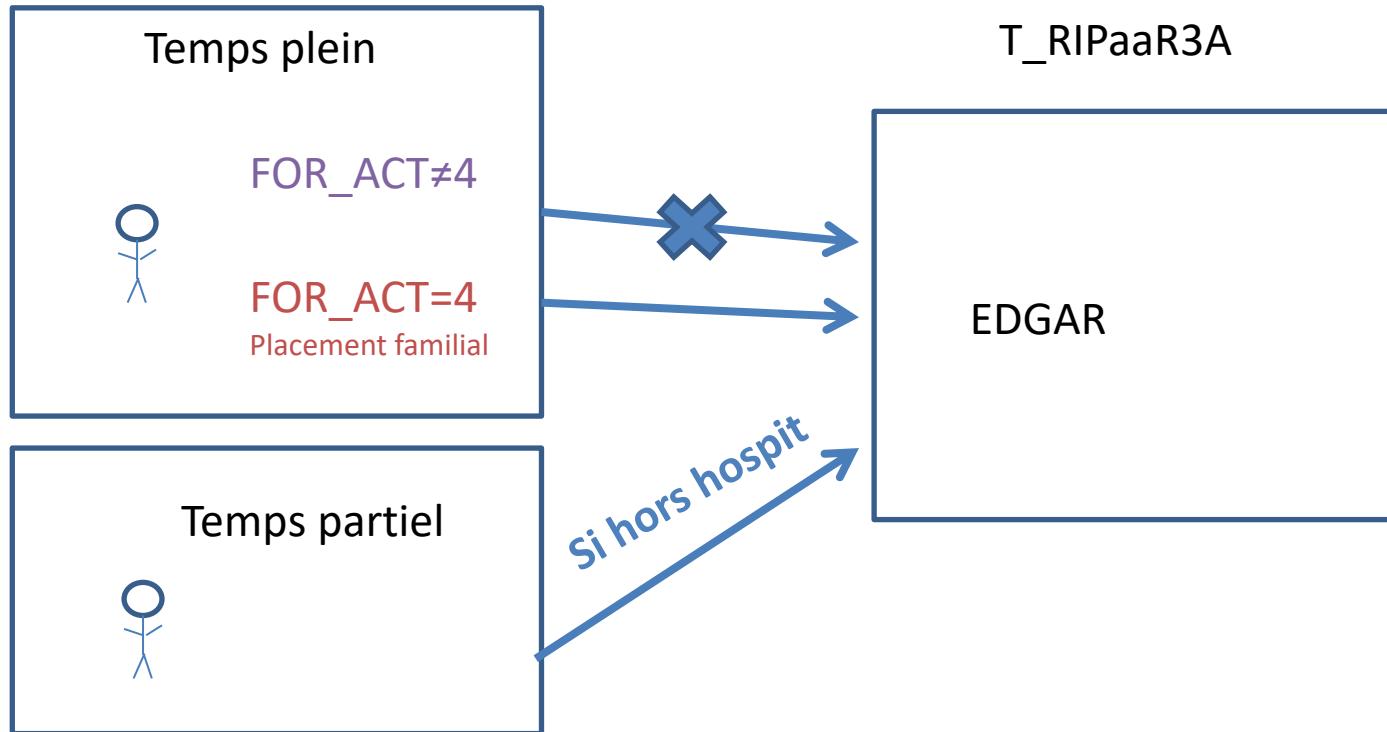
Y compris l'activité libérale ambulatoire des praticiens hospitaliers

Sont exclues du dispositif :

- l'activité d'expertise (article D. 162-6 du CSS) ;
- les activités libérales réalisées dans les ES sous OQN
- les consultations de psychiatrie effectuées sur la voie publique au bénéfice des personnes sans domicile fixe.
- les actions pour la communauté

Le relevé d'actes ambulatoires (limites)

T_RIPaaRSA



Catégorie professionnelle de l'intervenant (Variable PRO_CAT)

MIPARESXY Pour chaque acte effectué pour un patient, il convient d'indiquer la catégorie professionnelle de l'intervenant en utilisant les codes suivants

Membres du corps médical	code M
Infirmiers et encadrement infirmier	code I
Psychologues	code P
Assistants sociaux	code A
Personnel de rééducation	code R
Personnel éducatif	code E
Autres intervenants soignants (dont aides-soignants)	code S
Plusieurs catégories dont membres du corps médical	code X
Plusieurs catégories sans membres du corps médical	code Y

Exercice 17 : prise en charge ambulatoire

Pour l'établissement Georges Sand à Bourges (FINESS='180001158') en 2016 :
Calculer la répartition hommes/femmes des patients pris en charge en ambulatoire et la moyenne d'âge.

Le financement en Psychiatrie

Dotations annuelles – financement non lié à l'activité

La dotation annuelle de financement (DAF) est une enveloppe budgétaire globale attribuée par année civile.

Les établissements financés selon cette modalité, communément appelés « secteur DAF », appartiennent au secteur public ou sont des structures privées à but non lucratif.

Ces dotations sont régionales et réparties par chaque ARS pour les établissements.

Financement à la journée pour l'activité des structures privées financées à l'activité.

Le financement est alloué à l'activité à l'aide des tarifs définis par prestation et discipline médico-tarifaire. L'État fixe un taux d'évolution des tarifs par région et par champs. **Chaque région détermine les tarifs des établissements dans le respect du taux d'évolution moyen régional.**

Cette modalité de financement concerne les établissements sous objectifs quantifiés nationaux (OQN) : les cliniques privées du secteur commercial et certains établissements privés à but non lucratif.

Exercice bonus : chainage avec Le DCIR

Exo chainage

SYNTHESE SUR LES PMSI

Tableau de synthèse sur les PMSI

	Publics + ESPIC	Privés
PMSI MCO	T2A	T2A + honoraires
PMSI HAD	T2A	T2A
PMSI SSR	Dotation globale (DG) + DMA (dotation modulée à l'activité)	Prix de journée + honoraires + DMA
PMSI PSY	Dotation globale (DG)	Prix de journée

Tableau de synthèse sur les PMSI

	MCO	SSR	HAD	PSY
diagnostics	DP /DR /DAS	FPP/MMP/ AE/DAS	DCMPP/DCMPA /DP/DA	DP/DAS
Actes	CCAM	CSARR/ CCAM	CCAM	CCAM
dépendance	-	AVQ	AVQ/IK	AVQ
Groupage	GHM	GME	GHPC	-
facturation	GHS	GMT	GHT	-
Résumé	RSA	RHA	RAPSS	RPSA
Unité de mesure	Séjour/ Séance=RSA	Séjour= Σ RHA	séjours= Σ RAPSS	séjours= Σ RPSA

ANNEXES

La connexion au portail SNDS

La nomenclature CCAM et CIM 10

Les regroupements de GHM par l'ATIH

Exemples sur les tables ACE

LA CONNEXION AU PORTAIL SNDS

La connexion au portail

Conditions d'accès aux données du PMSI dans le portail SNDS

L'adresse de connexion au portail SNIIRAM / SNDS :

Par Intranet : <https://portail.sniiram.ramage>

Par Internet : <https://portail.sniiram.ameli.fr/>

La page d'authentification :

1/ Sélectionner votre organisme parmi la liste des partenaires :

The screenshot shows the SNDS login interface. At the top left is the SNDS logo. Below it is a teal header bar with the text "Connexion à mon espace". The main form area has a light gray background. It contains three input fields: a dropdown menu labeled "Partenaire" with the option "01 - REGIME GENERAL" selected, a text input field for "Identifiant" containing placeholder text "XXXXXXXXXXXX", and a password input field for "Mot de passe" containing a series of dots. A green "Se connecter" button is at the bottom right. A red arrow points from the text "1/ Sélectionner votre organisme parmi la liste des partenaires :" to the "Partenaire" dropdown.

2/ Renseigner vos identifiant et mot de passe :

This screenshot shows the "Connexion à mon espace" page. It features a red box around the "Identifiant" field and another red box around the "Mot de passe" field. Below these fields is a green "Se connecter" button. A red arrow points from the text "2/ Renseigner vos identifiant et mot de passe :" to the "Identifiant" and "Mot de passe" fields.

Cliquer sur
« Se connecter » → 

3/ Choisir sa région et son profil de connexion :

This screenshot shows the "Connexion à mon espace" page. It includes a red box around the "Région" dropdown menu set to "99 - CAISSE NATIONALE" and another red box around the "Profil" dropdown menu set to "032". At the bottom left is a checked checkbox for "Accepter les conditions générales d'utilisation". A red arrow points from the text "3/ Choisir sa région et son profil de connexion :" to the "Région" and "Profil" dropdowns. Below the dropdowns is a green "Se connecter" button.

Cliquer sur
« Se connecter » → 

Conditions d'accès aux données du PMSI dans le portail SNDS

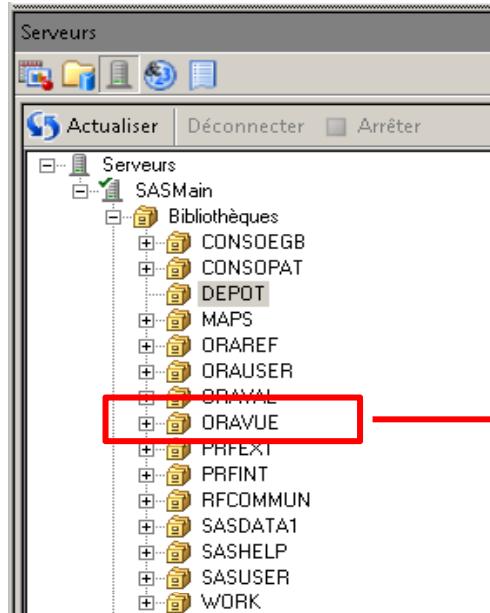
Outils SAS : L'onglet « Statistiques »

- L'accès aux produits SAS se fait à partir de l'onglet « Statistiques » du portail SNIIRAM / SNDS.
- La fenêtre « Outil Applicatif » permet d'accéder à SAS Enterprise Guide et à Microsoft Office. Ces applications sont installées sur un serveur distant appelé CITRIX.



Conditions d'accès aux données du PMSI dans le portail SNDS

Les tables du PMSI exhaustif se trouvent dans la bibliothèque « ORAVUE »



Tables PMSI MCO annuelles

ORAVUE (préfixées T_MCO) =
Séjours et diagnostics hospitaliers

T_MCO16A
T_MCO16B
T_MCO16C
T_MCO16CSTC
T_MCO16D
T_MCO16DIALP
T_MCO16DMIP
T_MCO16E
T_MCO16FA
T_MCO16FASTC
T_MCO16FB
T_MCO16FBSTC

...

Tables PMSI PSY annuelles

ORAVUE (préfixées T_RIP) =
Séjours psychiatriques

T_RIP16C
T_RIP16E
T_RIP16FA
T_RIP16FB
T_RIP16FC
T_RIP16FH
T_RIP16FI
T_RIP16FL
T_RIP16FM
T_RIP16FP
T_RIP16R3A

Tables PMSI HAD annuelles

ORAVUE (préfixées T_HAD) =
Hospitalisation à domicile

T_HAD16A
T_HAD16B
T_HAD16C
T_HAD16D
T_HAD16DMPA
T_HAD16DMPP
T_HAD16E
T_HAD16EHPA
T_HAD16FA
T_HAD16FB

...

Tables PMSI SSR annuelles

ORAVUE (préfixées T_SSR) = Soins
de Suite et de Réadaptation

T_SSR16B
T_SSR16C
T_SSR16CCAM
T_SSR16CMC
T_SSR16CSARR
T_SSR16CSTC
T_SSR16D
T_SSR16E
T_SSR16FA
T_SSR16FASTC
T_SSR16FB
T_SSR16FBSTC

Et tables PMSI MCO HAD PSY et SSR
infra annuelles cumulées pour la dernière année

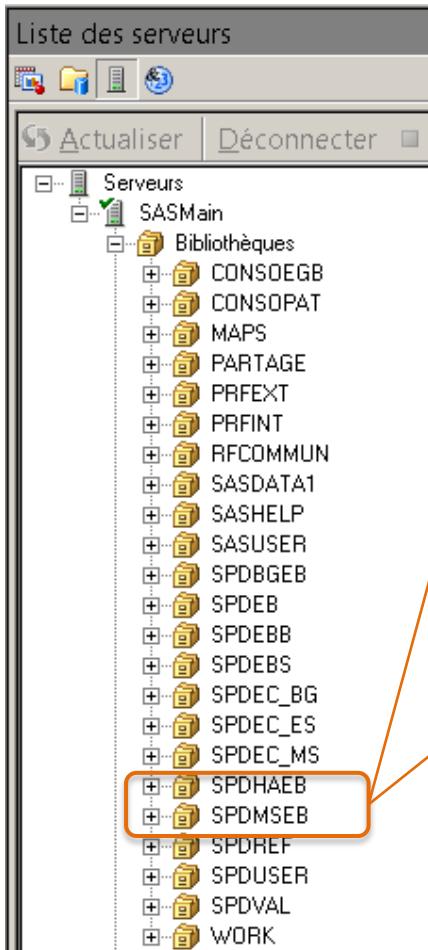
T_MCO16_11Z
T_MCO16_12A
T_MCO16_12B
T_MCO16_12C
T_MCO16_12CSTC
T_MCO16_12D

T_HAD16_11A
T_HAD16_11B
T_HAD16_11C
T_HAD16_11D
T_HAD16_11DMPA
T_HAD16_11DMPP
T_HAD16_11E

...

Conditions d'accès aux données du PMSI de l'EGB dans le portail SNDS

Les tables du PMSI échantillonné de l'EGB se trouvent dans la bibliothèque «SPD»



SPDMSEB = Séjours et diagnostics hospitaliers

Tables PMSI MCO annuelles de l'EGB

ORAVUE (préfixées T_MCO) =
Séjours et diagnostics hospitaliers

Table
T_MCO05A
T_MCO05B
T_MCO05C
T_MCO05D
T_MCO05E
T_MCO05FA
T_MCO05FB
T_MCO05FC
T_MCO05FH
T_MCO05FI
T_MCO05FM
T_MCO05FP
T_MCO05GV10
T_MCO05GV9
T_MCO06A
...
T_MCO140RP
T_MCO14PIE
T_MCO14PORG
T_MCO14STC
T_MCO14UM
T_MCO14UPGV
T_MCO14VALO
T_MCO14VALOACE
T_MCO14Z

SPDHAEB = Hospitalisation à domicile

Tables PMSI HAD annuelles de l'EGB

ORAVUE (préfixées T_HAD) =
Hospitalisation à domicile

Table
T_HAD07B
T_HAD07C
T_HAD07E
T_HAD07GRE
T_HAD07GRP
T_HAD07STC
T_HAD08B
...
T_HAD14E
T_HAD14EHPA
T_HAD14FA
T_HAD14FB
T_HAD14FC
T_HAD14FH
T_HAD14FL
T_HAD14FM
T_HAD14GRE
T_HAD14GRP
T_HAD14LEG_1510
T_HAD14MED
T_HAD14MEDATU
T_HAD14STC

Rappel : éviter les doublons avec le DCIR



Actes de ville (en cabinets ou établissements privés) : sélectionnés

Séjours en établissements privés : sélectionnés

Activité des établissements publics : non sélectionnée car pas exhaustive

- ACE en facturation directe (FIDES)
- ACE et séjours transmis pour information (pas de facturation directe)

Séjours en établissements privés : non sélectionnés

Activité des établissements publics : sélectionné

- Activité ACE, exhaustifs (table valoACE) ; un top FIDES permet de déterminer les facturation directe ou pas.
- Les séjours en établissements publics : sélection

LA NOMENCLATURE CCAM

La nomenclature CCAM

Les actes CCAM sont regroupés en Chapitres

19 chapitres

- Chapitres 1 à 17 : 7192 actes rangés par grands appareils
- Chapitre 18 : anesthésies complémentaires et 143 gestes complémentaires
- Chapitre 19 : adaptations tarifaires
- Les chapitres 1 à 18 résultent d 'un travail commun état / assurance maladie, en collaboration avec les sociétés savantes

n°§	Chapitres
1	SYSTEME NERVEUX : CENTRAL, PERIPHERIQUE ET AUTONOME
2	OEIL ET ANNEXES
3	OREILLE
4	SYSTEME CIRCULATOIRE
5	SYSTEME IMMUNITAIRE ET HEMATOPOIETIQUE
6	SYSTEME RESPIRATOIRE
7	SYSTEME DIGESTIF
8	SYSTEME URINAIRE ET GENITAL
9	ACTES CONCERNANT LA PROCREATION, LA GROSSESSE ET LE NOUVEAU-NE
10	SYSTEME ENDOCRINE ET METABOLISME
11	SYSTEME OSTEOPATHIQUE ET MUSCULAIRE DE LA TÊTE
12	SYSTEME OSTEOPATHIQUE ET MUSCULAIRE DU COU ET TRONC
13	SYSTEME OSTEOPATHIQUE ET MUSCULAIRE DU MEMBRE SUPERIEUR
14	SYSTEME OSTEOPATHIQUE ET MUSCULAIRE DU MEMBRE INFÉRIEUR
15	SYSTEME OSTEOPATHIQUE ET MUSCULAIRE CORPS ENTIER
16	SYSTEME TEQUIMENTAIRE - GLANDE MAMMAIRE
17	ACTES SANS PRÉCISION TOPOGRAPHIQUE

La nomenclature CCAM

Les actes CCAM sont codés avec les éléments suivants :

Suppléments et geste compl.

autorisés avec le code CCAM ; ne peuvent pas être codés isolément (Chap 18 & 19)

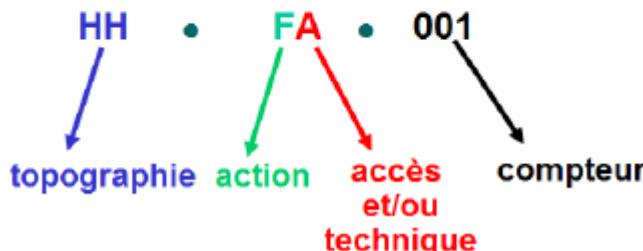
Code acte
CCAM ; peuvent être associés à d'autres

Modificateurs
majorations autorisées avec le code CCAM
(Nourrisson, urgence...)

Ne peuvent pas être codés isolément (Chap 19)

Activité découpe l'acte selon le PS intervenant (chirurgien, anesthésiste...)

HHFA001 : Appendicetomie, par abord de la fosse iliaque



		Activité	Phase	Remb. sous conditions	Accord préalable	Code Regroup.	Exo TM	Tarif	
								Acte	Regroup.
	CAJA002	Parage et/ou suture de plaie de l'auricule			1	0	25,94		1 ADC
		(ZZLP025) Anesthésie complémentaire							
	CAMA008	Plastie unilatérale d'oreille décollée			1	0	103,51	RC	1 ADC
		anesthésie			4	0	59,27	RC	1 ADA
	QZRP003	Séance de photothérapie corporelle totale, par rayons ultraviolets A [UVA] ou ultraviolet B [UVB]			1	0	19,20	RC AP	1 ATM

Regroupe les actes CCAM sous la nomenclature NGAP

Actes	Intitulés regroupement
Actes chirurgicaux	ADC Actes de chirurgie
Accouchements, césariennes...	ACO Actes d'obstétrique
Actes d'anesthésie réanimation	ADA Actes d'anesthésie
Actes de radiologie, scanner, IRM, Actes de radiologie vasculaire diagnostique, actes de médecine nucléaire diagnostique.	ADI Actes d'imagerie (hors échographie)
Actes d'échographie/ Doppler	ADE Actes d'échographie
Actes diagnostiques, chimiothérapie, radiothérapie, médecine nucléaire thérapeutique	ATM Actes techniques médicaux (hors imagerie)

La nomenclature CCAM

Les actes CCAM peuvent être associés à un ou plusieurs autres actes CCAM lorsqu'un code « association » n'a pas été initialement créé

Codes
association
non prévue
fonctionne
comme une
minoration
appliquée au
tarif du 2eme
acte.



ASSOCIATION

Règle générale :

L'association de deux actes au plus, y compris les gestes complémentaires, peut être tarifée. L'acte dont le tarif hors modificateurs est le plus élevé, est tarifié à taux plein, le second est tarifié à 50% de sa valeur.

Les gestes complémentaires sont tarifiés à taux plein.

Les suppléments peuvent être codés et tarifés en sus et à taux plein.

Règle	Code	Taux à appliquer au tarif
Acte de tarif le plus élevé	1	100%
2ème acte	2	50%
Supplément autorisé en plus des 2 actes	1	100%

Dans le cas d'une association de 2 actes seulement, dont l'un est soit :

- un geste complémentaire,
- un supplément,
- un acte d'imagerie pour acte de radiologie interventionnelle ou de cardiologie interventionnelle (Chapitre 19, sous-paragraphe 19.01.09.02),
il ne faut pas indiquer de code association.

- Si un acte est associé à un geste complémentaire et à un supplément, le code association est 1 pour chacun des actes.

ATIH = Les indices de coûts relatifs

Les ICR : indices de cout relatif

Ils représentent le moyen visant à mesurer le niveau d'activité de certaines structures médico-techniques (bloc opératoire, imagerie médicale...).

A chaque acte CCAM est affecté un indice de cout, plus l'acte « est important » au sens mobilise beaucoup de moyen et plus son indice est élevé.

Il y a des ICR privé et public, en effet les honoraires des médecins libéraux ne sont pas compris dans les ICR privés.

	A	B	C	D
	code principal	phase	activite	icr privé V2-V26
1	AAFA001	0	1	503
2	AAFA002	0	1	232
3	AAFA003	0	1	579
4	AAFA004	0	1	673
5	AAFA005	0	1	260
6	AAFA006	0	1	340

+ CCAM descriptive :
A partir de 2017 certains codes sont spécifiques PMSI (rajout d'une extension spécifique) pour décrire l'activité plus finement
Cf. site ATIH

LES REGROUPEMENTS DE GHM PAR L'ATIH

ATIH = Le regroupement des GHM en Domaine d'Activité (DA)

- Intérêt : lisibilité médicale
- Regroupement de GHM a posteriori pour présenter les analyses
- Assez proche des CMD

D01 - Digestif
D02 - Orthopédie traumatologie
D03 - Traumatismes multiples ou complexes graves
D04 - Rhumatologie
D05 - Système nerveux (hors cathétérismes vasculaires diagnostiques et interventionnels)
D06 - Cathétérismes vasculaires diagnostiques et interventionnels
D07 - Cardio-vasculaire (hors cathétérismes vasculaires diagnostiques et interventionnels)
D09 - Pneumologie
D10 - ORL, Stomatologie
D11 - Ophtalmologie
D12 - Gynécologie - sein
D13 - Obstétrique
D14 - Nouveau-nés et période périnatale
D15 - Uro-néphrologie et génital
D16 - Hématologie
D17 - Chimiothérapie, radiothérapie, hors séances
D18 - Maladies infectieuses (dont VIH)
D19 - Endocrinologie
D20 - Tissu cutané et tissu sous-cutané
D21 - Brûlures
D22 - Psychiatrie
D23 - Toxicologie, Intoxications, Alcool
D24 - Douleurs chroniques, Soins palliatifs
D25 - Transplant. d'organes
D26 - Activités inter spécialités, suivi thérapeutique d'affections connues
D27 - Séances
D90 - Séjours en erreur

NB : les domaines d'activité ne recouvrent que partiellement la notion de service spécialisé (DA cardio ≠ activité des services de cardiologie d'un établissement)

ATIH = Le regroupement des GHM en Groupe de Planification (GP)

Il s'agit ici de repérer les disciplines suivies au niveau des autorisations et de la planification permettant une partition des séjours.

L'objectif est aussi de synthétiser l'activité d'un établissement sur une page, avec moins d'une centaine de lignes.

GP_CAS	libellé groupes de type planification
C01	Transplant. d'organes (hors greffes de moelle & cornée)
C02	Chirurgie du rachis, Neuro-chirurgie
C03	Neurostimulateurs
C04	Chir. cardio-thoracique (hors transplant. d'organe), Pontages aorto-coronariens
C05	Chir. majeure sur le thorax, l'app. respiratoire, interventions sous thoracoscopie
C06	Chir. Digestive majeure : oesophage, estomac, grêle, côlon, rectum
C07	Chir. Viscérale autre : rate, grêle, colon, proctologie, hernies
C08	Chir. hépato-biliaire et pancréatique
C09	Chir. majeure de l'app. Locomoteur: hanche, fémur, genou, épaule
C10	Arthrosopies, Biopsies ostéo-articulaires
C11	Chirurgies autres de l'appareil locomoteur, amputations
C12	Traumatismes multiples graves
C13	Stimulateurs, Défibrillateurs cardiaques
C14	Chirurgie vasculaire
C15	Chirurgie ORL stomato
C16	Chirurgie Ophtalmologique et greffe de cornée
C17	Chirurgie Gynécologique
C18	Chirurgie du sein
C19	Chirurgie Urologique

ATIH = Le regroupement des GHM en Groupes d'Activité (GA)

Objectif décrit l'activité de façon plus détaillée. Il répond plutôt au besoin des établissements de décrire leur activité au sein des services ou des pôles.

GA	libellé Groupes d'Activité
G001	Chirurgies digestives hautes
G002	Chirurgie digestive majeure
G003	Appendicectomies
G004	Hernies
G005	Occlusions, sub-occlusions digestives
G006	Chirurgie mineure grêle/colon
G007	Chirurgies rectum/anus (hors résections)
G008	Autres chirurgies digestives
G009	Cholécystectomies
G010	Autres chirurgies foie, pancréas, voies biliaires
G011	Prise en charge médicale des tumeurs malignes du tube digestif
G012	Ulcères, hémorragies digestives
G013	Suivi de greffes digestives
G014	Maladies inflammatoires de l'intestin
G015	Gastro-entérites et affections du tube digestif
G016	Autres gastroentérites et maladies diverses du tube digestif
G017	Autres affections digestives
G018	Hépatites, cirrhoses
G019	Affections hépatiques sévères et affections du pancréas
G020	Autres affections hépatiques, voies biliaires
G021	Symptômes digestifs

ATIH = Le regroupement en ASO et CAS

Classification des activités de soins :

Chirurgie ambulatoire
Chirurgie non ambulatoire
Obstétrique-enfant
Obstétrique-mère
Séances
Séjours sans acte classant d'au moins une nuit - médecine notamment
Séjours sans acte classant sans nuitée - médecine notamment
Séjours inclassables
Techniques peu invasives (diagnostiques ou thérapeutiques)

ASO activité de Soins :

M	médecine
C	Chirurgie
O	Obstétrique

NB :

**Les codes ASO, ont été abandonnés en 2011 au profit des CAS mais
L'ATIH fournit la correspondance.**

Les classes CAS ne recouvrent pas totalement l'activité des services de chirurgie ou de médecine (il n'y a pas que des séjours chirurgicaux dans les services de chirurgie)

EXEMPLES SUR LES TABLES DES ACTES ET CONSULTATIONS EXTERNES

① ②

La table T_MCO16CSTC et T_MCO16FASTC

Attention : les informations sur les patients sont déclaratives. Elles sont saisies par l'établissement et ne sont pas croisées avec les référentiels patients de l'AM :

Si le format de la variable est incohérent, alors le code retour sera différent de 0 (RAS).

Pour pseudonymiser le patient, le numéro de SS, la date de naissance et le sexe sont nécessaires. Si l'une de ces variables est mal renseignée, alors le numéro du patient sera mal pseudonymisé mais les codes retour peuvent être à 0.

Les autres variables déclaratives :

Le code géographique

Le type d'exonération

Le régime

...

Peuvent également être mal renseignés.

Les modalités figurant dans la base peuvent ne pas figurer dans la nomenclature, aucun rejet n'est fait si l'information ne correspond pas à l'une des modalités des nomenclatures. La CNAM ne produit pas ces bases, elle ne corrige donc pas ces problèmes.

Les montants qui figurent dans la table FASTC figurent également de façon détaillée dans les tables FBSTC et FCSTC. Il peut y avoir des incohérences entre les données agrégées et les données détaillées. Nous vous conseillons d'utiliser en priorité le montant figurant dans les tables des données détaillées (FBSTC et FCSTC) ci-après

Les Actes et Consultations Externes

2

Exemple : Table T_MCO16FASTC

Une femme de Six Fours les Plages qui est conjoint ou assimilé de l'assuré

Pas d'information sur

le parcours de soin

le régime = 99 (inconnu)

Nature d'opération = 1 correspond a priori à « paiement ». (Pas d'information trouvée sur les modalités de cette variable).

Risque : Maladie

Ne bénéficie pas d'une exonération particulière

La facture est facturable à l'Assurance Maladie

ETA_NUM FINESS	SEQ_NU M	SOR_ANN FINESS	SOR_MOI FINESS	COD_S EX	BDI_CO D	COD_CIV Code géograp hique	PS_IND Indicateur du parcours de soins	OPE_NA T	NAT_A SS	EXO_TM Nature assuran ce	NOE_R GM	SEJ_FA C_AM	NON_SEJ_FA C_AM
060780988	00031403	2010	03	2	83140	2		1	10	0	99	1	
060780988	00042987	2010	04	2	83140	2		1	10	0	99	1	
060780988	00055853	2010	05	2	83140	2		1	10	0	99	1	
060780988	00055854	2010	05	2	83140	2		1	10	0	99	1	
060780988	00055855	2010	05	2	83140	2		1	10	0	99	1	
				Femme	code postal	Conjoint et assimilé de			Paiement	Maladie	Pas d'exonération	autre mutuelle	Oui

Les Actes et Consultations Externes

3

Exemple : Table T_MCO16FBSTC

ETA_NUM	SEQ_NUM	SOR_A NN	SOR_ MOI	PSH_MDT	PSH_DMT	EXO_TM	EXE_SPE
Numéro FINESS	N° séquentiel	Année des soins	Mois des soins	Mode de traitement	Discipline de prestation (ex DMT)	Justification exo TM	Spécialité exécutant
060780988	00055855	2016	05	07	000		
ACT_COD	ACT_NBR	ACT_COE	ACT_DNB	PRI_UNI	REM_BAS	REM_TAU	AMO_MNR
Code acte	Quantité	Coefficient	Dénombrement	Prix Unitaire	Montant Base remboursement	Taux applicable à la prestation	Montant Remboursable par la caisse (AMO)
ATU	1	1	1	25,28	25,28	100	25,28
							25,28
							0
HON_MNT	AMC_MNR						

une prestation hospitalière a été facturée en mai 2016,

le mode de traitement correspond à soin externe (ce qui est normal). Il n'y a pas de discipline de prestation (000).

La spécialité exécutant n'est pas renseignée (normal pour les PH), l'EXO_TM n'est pas renseigné mais les ATU sont pris en charge à 100%.

La patiente est passée par les urgences car un forfait d'urgence (ATU) a été facturé.

Quantité = Dénombrement et coefficient = 1 (ok)

Les données de facturation semblent cohérentes

La base de remboursement SS = PRI_UNI*ACT_NBR (= REM_BAS, mais parfois le REM_BAS est faux. Donc il vaut mieux comparer).

Le montant remboursé par l'AM = PRI_UNI*ACT_NBR*REM_TAU/100 (= AMO_MNR. Si on modifie la base de remboursement, il vaux mieux recalculer cette variable pour être cohérent avec la base de remboursement).

Les Actes et Consultations Externes

4

Exemple : Table T_MCOFCSTC

On retrouve les honoraires de professionnels de Santé pour les 3 passages en externe.

Les 2 premiers passages correspondent à la réalisation d'actes d'imagerie (ADI)

Lors du 3ème passage, lors du passage aux urgences, la patiente a vu

- 1 chirurgien (spé=04) pour une consultation de spécialiste (+ Majoration de CS)
- 1 ou plusieurs radiologues pour 3 actes d'imageries.

Quantité = Dénombrement et coefficient = 1

La base de remboursement SS = PRI_UNI*ACT_NBR*ACT_COE est différente de REM_BAS pour les actes CCAM. La base de remboursement n'est pas très supérieure à celle recalculée et est égale à HON_MNT.

Le montant remboursé par l'AM = REM_BAS*REM_TAU/100(= AMO_MNR). Si on modifie la base de remboursement, il vaux mieux recalculer cette variable pour être cohérent avec la base de remboursement).

SOR_	PSH_M	PSH_E	EXO_T	EXE_SPE	ACT_COD	ACT_NBR	ACT_COE	ACT_DNB	PRI_UN	REM_BAS	REM_TAU	AMO_MNR	HON_MNT	AMC_MNR
MOI	DT	DMT	M					I						
Mois des soins	Mode de traitement	Discipline	Justification exécutant	Spécialité	Code acte	Quantité	Coefficient	Dénomination	Prix Unitaire	Montant Base remboursement	Taux applicable à la prestation	Montant Remboursable	Montant honoraire la prestation par la caisse	Montant remboursable par l'OC
03	07			06	ADI	1	1	1	19,95	24,3	70	17,01	24,3	0
04	07			06	ADI	1	1	1	22,61	27,54	70	19,28	27,54	0
05	07			04	CS	1	1	1	23	23	70	16,1	23	0
05	07			04	MCS	1	1	1	3	3	70	2,1	3	0 Majoration de CS
05	07			06	ADI	1	1	1	19,95	43,36	70	30,35	43,36	0
05	07			06	ADI	1	1	1	2,66	3,24	70	2,27	3,24	0
05	07			06	ADI	1	1	1	22,61	27,54	70	19,28	27,54	0

Exemple de REM_BAS complètement fausse :

SOR_	PSH_M	PSH_E	EXO_T	EXE_SPE	ACT_COD	ACT_NBR	ACT_COE	ACT_DNB	PRI_UN	REM_BAS	REM_TAU	AMO_MNR	HON_MNT	AMC_MNR
MOI	DT	DMT	M					I						
02	07	000		06	ADI	1	1	1	2,66	454 545,45	0	0	3,24	0
02	07	000		06	ADI	1	1	1	19,95	909 090,90	0	0	24,3	0

5 La table T_MCO10FMSTC (Actes CCAM détaillés mais sans valorisation)

Variable	Libellé de la variable
ETA_NUM	Numéro FINESS
SEQ_NUM	N° séquentiel
SOR_ANN	Année de sortie
SOR_MOI	Mois de sortie
PSH_MDT	Mode de traitement
PSH_DMT	Discipline de prestation (ex
CCAM_COD	Code CCAM
ACV_ACT	Activité
PHA_ACT	Phase
MOD_ACT1	Modificateur 1
MOD_ACT2	Modificateur 2
MOD_ACT3	Modificateur 3
MOD_ACT4	Modificateur 4
ANP_ACT	Code association d'actes non
REM_EXP_ACT	Code remboursement sous
DOC_ACT	Extension documentaire
DENT_NUM_1	N° dent 1
(...)	
DENT_NUM_16	N° dent 16

Les Actes et Consultations Externes

5

Exemple : Table T_MCOFMSTC

On retrouve les actes CCAM correspondant aux prestations de regroupement de la table FCSTC :

Il n'est pas possible de rattacher les quantités et les montants de la table FCSTC aux actes de cette table, il manque une clé de jointure.

Lors des 2 premiers passages, la patiente a eu des radio du genou (code regpt : ADI)

Lors du 3ème passage, la patiente a eu 3 actes d'imageries (code regpt : ADI) qui correspondent en réalité à 2 codes de radiologie + 1 supplément pour numérisation (ce supplément n'existe plus aujourd'hui).

Normalement si les actes de radio ont été réalisés au même moment, ils ne devraient pas être associés.

Mais les radio ont probablement été réalisées à 2 moments distincts de la journée. Si l'établissement avait regroupé tous ces actes sur une même facture alors la variable ANP_ACT de l'une des radio devrait être égale à 5 (Actes non réduits car réalisés au cours d'une même journée dans certains cas).

Les Codes Modificateurs ont un impact sur la facturation : le modificateur F augmente le montant de l'acte de 19,06€ alors que le 17 mai 2010 n'était pas un jour férié.

SOR_	PSH_	PSH_	CCAM_COD	ACV	PHA	MOD_	MOD_	MOD_	MOD_A	ANP_ACT	REM_EXP_	DOC_ACT
MOI	MDT	DMT		_ACT	_ACT	ACT1	ACT2	ACT3	CT4		ACT	
Mois de	Mode	Discip	Code CCAM	Activité	Phase	Modific	Modifi	Modifica	Code		Code	Extension
sortie	de	line				ateur 1	ateur 2	ateur 3	teur 4	association	rembourse	documentaire
traitem	de									d'actes non	ment sous	
03	07	000	NFQK001	1	0	Z						Radiographie unilatérale du genou
04	07	000	NFQK003	1	0	Z						Radiographie du genou selon 3 ou
05	07	000	NFQK001	1	0	F	Z					Radiographie unilatérale du genou
05	07	000	YYYY030	1	0	Z				1		Suppl. pour réalisation d'un examen
05	07	000	NFQK003	1	0	Z				1		Radiographie du genou selon 3 ou

Il y a 2 ADI mais pas de variable de jointure pour associer à l'acte le montant situé dans FCSTC

le 17 mai n'était pas férié!! (la date de l'acte figure dans la table CSTC (patient))

Les Actes et Consultations Externes

Exemple de codage de la CN

Étude sur un cas particulier : la C N sur la base annuelle 2010

Consultations avec majoration de Nuit (22€ + 35€ = 57€) ou seulement majoration de Nuit (35€) ?

Quand le montant est à 35€, la prestation figurant avec est souvent une CS et non une C

A quoi correspondent les autres montants ?

Acte	Coefficient	Montant Remboursable	Montant payé	Qté d'actes	%
C N	1	57	57	1 065 091	75,9%
C N	1	62	62	51 927	3,7%
C N	1	35	35	48 434	3,5%
C N	1	47,15	47,15	47 167	3,4%
C N	1	59,2	59,2	24 346	1,7%
C N	1	52	52	18 128	1,3%
C N	1	25,15	25,15	16 597	1,2%
C N	1	0	57	15 459	1,1%
C N	1	40	40	14 809	1,1%
C N	1	61,4	61,4	9 933	0,7%
C N	1	22	22	9 287	0,7%
C N	1	64,2	64,2	8 340	0,6%
C N	1	55	55	7 572	0,5%
Autre	(...)	(...)	(...)	33 209	4,7%

- Source : PMSI MCO 2010